First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Special Committee on

Illegal Drugs

Chair:
The Honourable PIERRE CLAUDE NOLIN

Wednesday, January 30, 2002
Monday, May 6, 2002
Monday, May 13, 2002

Issue No. 16

Twenty-ninth, thirtieth, thirty-first and thirty-second meetings on:

Reassessing Canada's anti-drug legislation and policies

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité spécial sur les

Drogues illicites

Président:
L'honorable PIERRE CLAUDE NOLIN

Le mercredi 30 janvier 2002
Le lundi 6 mai 2002
Le lundi 13 mai 2002

Fascicule n^{o} 16

Vingt-neuvième, trentième, trente et unième et trente-deuxième réunions concernant:

Le réexamen des lois et des politiques antidrogue canadiennes

TÉMOINS:
(Voir à l'endos)

THE SPECIAL COMMITTEE ON ILLEGAL DRUGS

The Honourable Senator Pierre Claude Nolin, *Chair*

The Honourable Senator Colin Kenny, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks	* Lynch-Staunton, P.C. (or Kinsella)
* Carstairs, P.C. (or Robichaud, P.C.)	Maheu
	Rossiter

**Ex Officio Members*

(Quorum 3)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Maheu substituted for that of the Honourable Senator Wiebe (*May 13, 2002*).

LE COMITÉ SPÉCIAL SUR LES DROGUES ILLICITES

L'honorable sénateur Pierre Claude Nolin, *président*

L'honorable sénateur Colin Kenny, *vice-président*

et

Les honorables sénateurs:

Banks	* Lynch-Staunton, c.p. (ou Kinsella)
* Carstairs, c.p. (ou Robichaud, c.p.)	Maheu
	Rossiter

**Membres d'office*

(Quorum 3)

Modifications de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Maheu est substitué à celui de l'honorable sénateur Wiebe (*le 13 mai 2002*).

Published by the Senate of Canada

Available from: Communication Canada
Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada

En vente:
Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, January 30, 2002
(23)

[*English*]

The Special Committee on Illegal Drugs met *in camera* this day in room 160-S, Centre Block, at 3:05 p.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Banks, Kenny and Nolin (3).

In attendance: Director of Research: Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament: Gérald Lafrenière.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the Committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies. *(See Issue No. 1, March 19, 2001, for the full text of the Order of Reference.)*

Agreed that François Dubois and Martine Leroux be permitted to attend the *in camera* session.

1. Research program, to date, reviewed with the Director of Research.

Agreed to purchase five (5) guiding principle outlines at $5,000.00 each.

Agreed to Léger Marketing proposal conditional on completion by March 31, 2002.

At 3:56 p.m. the committee suspended.

At 4:52 p.m. the committee resumed its hearing.

2. Communications

Agreed that maximum be budgeted at $35,000.00, to be administered by Clerk of the Committee.

Agreed that proposal, as drafted by Newman Communications, be accepted.

3. Program of Hearings

Director of Research reviewed proposed list of witnesses.

Dave Newman, Daniel Sansfaçon, Jean-Guy Desgagné and Clerk of the Committee to meet with Chair to agree on no more than 3 Mondays for hearings with witnesses.

4. Draft Discussion Papers

Discussed in context of Phase 2 of study — consultation of Canadians.

Agreed that vocabulary and grammar be revised for mass audience.

Agreed that paper be revised to reflect consensus direction of the committee.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 30 janvier 2002
(23)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les drogues illicites se réunit à huis clos aujourd'hui, à 15 h 05, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Banks, Kenny et Nolin (3).

Également présents: Le directeur de la recherche, Daniel Sansfaçon; et, de la Bibliothèque du Parlement, Gérald Lafrenière.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité examine les lois et les politiques antidrogue canadiennes. (*Voir le texte complet de l'ordre de renvoi dans le fascicule n^o^ 1 du 19 mars 2001*.)

Il est convenu d'autoriser François Dubois et Martine Leroux à assister à la séance à huis clos.

1. Examen du programme de recherche réalisé à ce jour avec le directeur de la recherche.

Il est convenu d'acheter cinq (5) énoncés des principes directeurs, à raison de 5 000 $ chacun.

Il est convenu d'approuver la proposition de Léger Marketing à la condition que les travaux soient terminés le 31 mars 2002.

À 15 h 56, le comité suspend ses travaux.

À 16 h 52, le comité reprend ses travaux.

2. Communications

Il est convenu de prévoir un budget maximum de 35 000 $ qui sera administré par le greffier du comité.

Il est convenu d'accepter la proposition rédigée par Newman Communications.

3. Programme des audiences

Le directeur de la recherche passe en revue la liste des témoins proposés.

Dave Newman, Daniel Sansfaçon, Jean-Guy Desgagné et le greffier du comité rencontreront le président pour prévoir pas plus de trois lundis d'audiences pour la comparution des témoins.

4. Ébauches de documents de travail

On en discute pour la phase 2 de l'étude, celle de la consultation des Canadiens.

Il est convenu de réviser le vocabulaire et la grammaire pour le grand public.

Il est convenu de réviser le document pour qu'il rende compte de l'orientation convenue par le comité.

5. Budget

Agreed to revise the budget under Professional and Other Services as follows:

Communications	$41,000.00
Director of Research	$70,000.00
Additional Research Expenses	$90,000.00
Temporary Help Assistant	$ 0.00
Hospitality and Working Lunch	$ 9,000.00
Interpretation	$ 9,275.00
Reporters	$ 6,000.00
TOTAL	$225,275.00

6. Other

Quality of briefing notes discussed.

At 6:19 p.m. the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

5. Budget

Il est convenu de revoir le budget des services professionnels et autres, de la façon suivante:

Communications	41 000,00 $
Directeur de la recherché	70 000,00 $
Dépenses de recherches additionnelles	90 000,00 $
Adjoint des services temporaires	0,00 $
Accueil et repas de travail	9 000,00 $
Interprétation	9 275,00 $
Sténographes	6 000,00 $
TOTAL	225,275,00 $

6. Autres

On discute de la qualité des notes d'information.

À 18 h 19, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, Monday, May 6, 2002
(31)

[*English*]

The Special Committee on Illegal Drugs met this day *in camera* in room 256-S, Centre Block, at 6:17 p.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Rossiter, Banks, Kenny and Nolin (4).

In attendance: Director of Research, Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament, Gérald Lafrenière; on behalf of Newman Communications, David Newman and Jean-Guy Desgagné; from the office of Senator Maheu, Martine Leroux.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies.

The Chair explained developments related to the budget and the resultant effects on the committee's travel plans.

Dave Newman outlined the format of Town Hall consultations and media relations' activities.

Gérald Lafrenière described the format of the briefing notes for each city and invited comments for refinement.

Daniel Sansfaçon briefed the committee on his proposed outline for the Committees report.

OTTAWA, le lundi 6 mai 2002
(31)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les drogues illicites se réunit à huis clos aujourd'hui, à 18 h 17, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Rossiter, Banks, Kenny et Nolin (4).

Sont également présents: Le directeur de la recherche, Daniel Sansfaçon; de la Bibliothèque du Parlement, Gérald Lafrenière; au nom de Newman Communications, David Newman et Jean-Guy Desgagné; et, du bureau du sénateur Maheu, Martine Leroux.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité examine les lois et les politiques antidrogue canadiennes.

Le président explique les faits nouveaux concernant le budget et leurs répercussions sur les projets de voyage du comité.

Dave Newman donne un aperçu de la formule adoptée pour les consultations publiques et les activités de relations avec les médias.

Gérald Lafrenière explique la façon dont les notes d'information seront présentées dans chaque ville et demande si on a des améliorations à proposer.

Daniel Sansfaçon indique au comité ce qu'il propose d'inclure dans le rapport du comité.

The Clerk initiated a discussion on the production time line for the report. It was agreed: That — the committee would have an informal debate in Moncton, June 5; a formal review of recommendations in the first week of July and a final revision of the report August 7.

At 8:02 p.m. the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Le greffier engage la discussion sur les délais de production du rapport. Il est convenu Que — le comité tienne une discussion informelle à Moncton le 5 juin; l'examen proprement dit des recommandations ait lieu au cours de la première semaine de juillet et la révision finale du rapport le 7 août.

À 20 h 02, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Blair Armitage

Clerk of the Committee

REGINA, Monday, May 13, 2002
(32)

[*English*]

The Special Committee on Illegal Drugs met this day in the City of Regina, Council Chambers, at 8:30 a.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Kenny, Nolin and Wiebe (3).

In attendance: Director of Research, Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament, Gérald Lafrenière; from Committees Directorate and Private Legislation, Keli Hogan and Natalie Lemay-Paquette; and from the office of the Honourable Senator Rossiter, Barbara Wheelock.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies.

WITNESSES:

From the City of Regina:

Mr. Pat Fiacco, Mayor.

From the Regina Police Service:

Mr. Cal Johnston, Chief of Police.

From NORML Saskatchewan:

Mr. Timothy Hampton, President, National Organization for Reform of Marijuana Laws.

From Alcohol and Drug Services, Regina Health District:

Mr. Jerry Fitzgerald, Manager;

Mr. Donald Fitzsimmons, Youth and Family Coordinator;

Dr. Ross Findlater, Deputy Medical Health Officer.

Mr. Fiacco made a statement and answered questions.

REGINA, le lundi 13 mai 2002
(32)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui à 8 h 30 dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Regina, sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre-Claude Nolin (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Kenny, Nolin et Wiebe (3).

Sont présents: Daniel Sansfaçon, directeur de la recherche; Gérald Lafrenière, de la Bibliothèque du Parlement; Keli Hogan et Natalie Lemay-Paquette de la Direction des comités et de la législation privée; et Barbara Wheelock du Bureau de l'honorable sénateur Rossiter.

Sont également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité poursuit l'examen des lois et des politiques antidrogue canadiennes.

TÉMOINS:

De la Ville de Regina:

M. Pat Fiacco, maire.

Du Service de police de Regina:

M. Cal Johnston, chef de police.

De NORML Saskatchewan:

M. Timothy Hampton, président, Organisation nationale pour la réforme des lois sur la marijuana.

Des Services aux alcooliques et aux toxicomanes, District de santé de Regina:

M. Jerry Fitzgerald, directeur;

M. Donald Fitzsimmmons, coordonnateur pour les jeunes et la famille; et

Le Dr Ross Findlater, médecin hygiéniste adjoint.

M. Fiacco fait une déclaration et répond aux questions.

At 9:15 a.m. the committee suspended.

At 9:32 a.m. the committee resumed its hearing.

Mr. Johnston made a statement and answered questions.

At 10:30 a.m. the committee suspended.

At 10:45 a.m. the committee resumed its hearing.

Mr. Hampton made a statement and answered questions.

At 11:32 a.m. the committee suspended.

At 11:46 a.m. the committee resumed its hearing.

Mr. Fitzgerald and Dr. Findlater each made a statement and answered questions.

At 12:37 p.m. the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

À 9 h 15, la séance est suspendue.

À 9 h 32, la séance reprend.

M. Johnston fait une déclaration et répond aux questions.

À 10 h 30, la séance est suspendue.

À 10 h 45, la séance reprend.

M. Hampton fait une déclaration et répond aux questions.

À 11 h 32, la séance est suspendue.

À 11 h 46, la séance reprend.

M. Fitzgerald et le Dr Findlater font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 12 h 37, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

REGINA, Monday, May 13, 2002
(33)

[*English*]

The Special Committee on Illegal Drugs met this day in the City of Regina, City Hall, at 7:16 p.m., the Chair, the Honourable Senator Pierre Claude Nolin, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Kenny and Nolin (2).

In attendance: Director of Research, Daniel Sansfaçon; from the Library of Parliament, Gérald Lafrenière; from Committees Directorate and Private Legislation, Keli Hogan and Natalie Lemay-Paquette; and from the office of the Honourable Senator Rossiter, Barbara Wheelock.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, March 15, 2001, the committee proceeded to study Canada's anti-drug legislation and policies.

WITNESSES:

From the City of Regina:

Mr. W. Joe McKeown, City Councillor.

From NORML Saskatchewan:

Mr. Timothy Hampton.

From the Alcohol and Drugs Society, Regina Health District:

Lyell Armitage, Former Director.

From the R.C.M.P:

Sergeant Bill Blanshard.

Walk-ons:

Mr. Brad Wolbaum;

Mr. Ron Bocking;

Ms Caylie Graham;

REGINA, le lundi 13 mai 2002
(33)

[*Traduction*]

Le Comité spécial sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui à 19 h 16 à l'Hôtel de ville de Regina, sous la présidence de l'honorable sénateur Pierre Claude Nolin (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Kenny et Nolin (2).

Sont présents: Daniel Sansfaçon, directeur de la recherche; Gérald Lafrenière, de la Bibliothèque du Parlement; Keli Hogan et Natalie Lemay-Paquette, de la Direction des comités et de la législation privée; et Barbara Wheelock, du bureau de l'honorable sénateur Rossiter.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 15 mars 2001, le comité poursuit l'examen des lois et des politiques antidrogue canadiennes.

TÉMOINS:

De la ville de Regina:

M. W. Joe McKeown, conseiller municipal.

De NORML Saskatchewan:

M. Timothy Hampton.

Des Services aux alcooliques et aux toxicomanes, District de santé de Regina:

Lyell Armitage, ancien directeur.

De la GRC:

Sergemt, Bill Blanchard.

Témoignages spontanés:

M. Brad Wolbaum;

M. Ron Bocking;

Mme Caylie Graham;

Mr. Lindsay Armitage;

Mr. Ryan Genie;

Ms Cathleen Guthrie;

Mr. Scott Wolbaum;

Mr. Pat Baumet;

Mr. Albert G. Ormiston;

Mr. Chris Carnell;

Ms. Shauna Raycraft;

Mr. Mark Fortier.

The Chair made an opening statement.

Councillor W. Joe McKeown, Sergeant Bill Blanshard, Mr. Timothy Hampton and Mr. Lyell Armitage each made an opening statement.

Sergeant Bill Blanshard, Mr. Timothy Hampton and Mr. Lyell Armitage, answered questions.

Messrs. Wolbaum and Bocking, Ms. Graham, Mssrs. Armitage and Genie, Ms. Guthrie, Messrs. Wolbaum, Baumet, Ormiston and Carnell, Ms. Raycraft and Mr. Fortier, in turn, made a presentation.

The Deputy Chair and Chair each made closing remarks.

At 9:11 p.m. the Committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

M. Lindsay Armitage;

M. Ryan Genie;

Mme Cathleen Guthrie;

M. Scott Wolbaum;

M. Pat Baumet;

M. Albert G. Ormiston;

M. Chris Carnell;

Mme Shauna Raycraft;

M. Mark Fortier.

Le président fait une déclaration.

Le conseiller municipal, M. Joe McKeown, le sergent Bill Blanchard, M. Timothy Hampton et M. Lyell Armitage font chacun une déclaration.

Le sergent Bill Blanchard, M. Timothy Hampton et M. Lyell Armitage répondent aux questions.

MM. Wolbaum et Bocking, Mme Graham, MM. Armitage et Genie, Mme Guthrie, MM. Wolbaum, Baumet, Ormiston et Carnell, Mme Raycraft et M. Fortier, font chacun une présentation.

Le vice-président et le président font chacun des observations finales.

À 21 h 11, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier intérimaire du comité,

Daniel Charbonneau

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

REGINA, Monday, May 13, 2002

The Special Senate Committee on Illegal Drugs met this day at 8:30 a.m. to reassess Canada's anti-drug legislation and policies.

Senator Pierre Claude Nolin (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: On behalf of the committee, I would thank the Mayor of Regina for allowing us to use the council chamber for this hearing. We are grateful to you and your staff for managing everything to ensure that our day in Regina will be a success.

Mr. Pat Fiacco, Mayor, City of Regina: It is a pleasure for me to be here on behalf of my colleagues on city council and members of the Regina Crime Prevention Commission. It is a very serious topic we are discussing today and we are thankful for this opportunity to share our views, our initiatives and our challenges with you. I would personally thank each of you for taking the time to be here, to listen and to learn and, ultimately, to address the issue by examining the Canadian government's current laws and policies.

As Mayor and as the Chair of the city's Crime Prevention Commission, I have come to learn just how significant the issue of drug addictions in any community is. The Regina Crime Prevention Commission was established in 1995. A board was appointed by city council. There are 12 members on the commission which is chaired by the mayor. It includes the chief of the Regina Police Service and 10 members of the community who bring knowledge and experience from many different perspectives. The role of the commission is to coordinate and articulate a comprehensive strategy for crime prevention in our city.

The Regina Crime Prevention Commission has identified addictions as one of our five priorities for the next year and, because of the complexity of this issue, I believe this work will continue well into the future. Drug addiction is a major and complex issue that impacts many areas: health, crime, youth, family, social, welfare, and the list goes on. It is an issue that affects almost everyone in some way, directly or indirectly. That is why the Regina Crime Prevention Commission and its community partners have been studying this issue in depth. We are working to develop a drug strategy that addresses the issues, a strategy that responds to all citizens and, in particular, the needs of our Aboriginal community.

Before going into detail, I would say that the city, as a corporation, is certainly not an expert in this area. We are the facilitators. We bring people, agencies and organizations together to address the issue as a community. There are already effective programs in place in our city that deal with the issue of drug addiction. Today you will have the opportunity to speak to those

TÉMOIGNAGES

REGINA, le lundi 13 mai 2002

Le Comité spécial du Sénat sur les drogues illicites se réunit aujourd'hui à 8 h 30 pour réexaminer les lois et les politiques antidrogue canadiennes.

Le sénateur Pierre Claude Nolin (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Au nom du comité, je tiens à remercier le maire de Regina d'avoir mis la salle du conseil à notre disposition pour la présente audience. Nous vous sommes reconnaissants, aux membres de votre personnel et à vous-même, des efforts déployés pour faire une réussite de notre séjour à Regina.

M. Pat Fiacco, maire, ville de Regina: C'est avec plaisir que je suis ici au nom de mes collègues du conseil municipal et de la Commission de prévention du crime de Regina. La question à l'étude aujourd'hui est très grave, et nous vous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous est donnée de vous faire part de nos vues, de nos initiatives et des défis auxquels nous sommes confrontés. Je tiens personnellement à remercier chacun d'entre vous d'avoir pris le temps de venir ici, d'écouter, d'apprendre et, au bout du compte, d'attaquer le problème en examinant les politiques et les lois actuelles du gouvernement du Canada.

À titre de maire et de président de la Commission de prévention du crime de la ville, j'ai fini par prendre la mesure de l'importance du problème des toxicomanies dans toutes les villes. La Commission de prévention du crime de Regina a été établie en 1995. Le conseil municipal a désigné des représentants. Douze personnes siègent à la Commission, que préside le maire. On y retrouve le chef du service de police de Regina et dix membres de la collectivité bénéficiant de connaissances et de compétences fort diversifiées. La Commission a pour rôle de coordonner et d'articuler une stratégie exhaustive de prévention du crime pour notre ville.

La Commission a fait des toxicomanies l'une de ses cinq priorités pour la prochaine année. En raison de la complexité du problème, je crois que nous continuerons de nous y intéresser à l'avenir. La toxicomanie est un problème grave et complexe qui a une incidence sur de nombreux secteurs: la santé, la criminalité, la jeunesse, la famille, la société et le bien-être, pour n'en citer que quelques-uns. Le problème touche tous et chacun d'entre nous, directement ou indirectement. Voilà pourquoi la Commission et ses partenaires communautaires ont étudié la question en profondeur. Nous nous affairons à la mise au point d'une stratégie antidrogue qui s'attaque aux problèmes, répond aux besoins de tous les citoyens et, en particulier, à ceux de notre communauté autochtone.

Avant d'entrer dans les détails, je tiens à dire que la ville, à titre de personne morale, n'est absolument pas spécialiste de la question. Nous faisons office d'animateurs. Nous réunissons des particuliers et des organismes que nous invitons à aborder le problème de façon collective. Dans notre ville, il existe déjà des programmes efficaces de lutte contre la toxicomanie.

who work directly in this field. They are the experts. They are the champions who are dedicated to working towards solutions and constructing change.

Earlier this year, the Regina Health District, the Regina Crime Prevention Commission and the Regina Intersectoral Committee, with assistance from other organizations, hosted the Regional Forum on Alcohol and Other Drug Addictions. Over 75 people who are involved in various aspects of preventing, reducing or treating addictions were in attendance. The forum gave us the opportunity to look at the extent of the problem in Regina, to examine the current resources in place to address the problem, and to consider how we could tackle this problem by working together as a community and coordinating our efforts.

At the forum, participants completed a questionnaire designed to determine the level of interest in developing and implementing a coordinated drug strategy here in Regina. Of those participants who completed the survey, 98 per cent indicated support for developing a drug strategy based upon a four-pillar approach. This approach includes prevention, treatment, enforcement and harm reduction based on drug strategies which have proven successful in Canada, the United States and Europe. In addition, 80 per cent of those asked, indicated that they would be prepared to review literature on addictions and drug strategies and discuss its relevance for Regina. The majority of respondents were prepared to be part of a speakers' bureau.

It is evident, it is obvious, that the will and the desire to move ahead is there. The next step is to develop a local drug strategy, understanding that the key to making it work is cooperation, coordinated efforts, local participation and a commitment from our stakeholders to create a safer and healthier community for everyone.

In order to accomplish this, we must secure the support and cooperation of stakeholders in developing a strategy, foster widespread input from the community, engage the community in dialogue about the harmful use of substances and effective problem solving, and encourage a commitment for action as part of strategy development.

As of the end of March, the following actions have been taken to develop a drug strategy. Key stakeholders, including the Regina Health District, the City of Regina, the Regina Crime Prevention Commission, the Regina Police Service, Social Services and the Regina Intersectoral Committee, are concerned about the extent of the harmful use of substances in Regina and have agreed to participate in a coordinated response.

Leadership and other organizational structures related to developing a coordinated response to the harmful use of substances has been addressed by the appointment of a committee. The key stakeholders have identified over 80 key

Aujourd'hui, vous aurez l'occasion de parler à des personnes qui œuvrent directement dans ce domaine. Ce sont les spécialistes. Ce sont les champions qui s'évertuent à trouver des solutions et à insuffler des changements.

Plus tôt cette année, le district de santé de Regina, la Commission de prévention du crime de Regina et le Comité intersectoriel de Regina ont, avec l'aide d'autres organismes, organisé la Conférence régionale sur l'alcoolisme et d'autres formes de toxicomanie. Plus de 75 personnes intéressées par divers aspects de la prévention, de la réduction ou du traitement des toxicomanies y ont participé. À l'occasion de la conférence, nous avons pu étudier l'ampleur du problème à Regina, examiner les ressources dont nous disposons pour y remédier et établir comment nous pourrions intervenir en abordant la question de façon collégiale et en coordonnant nos efforts.

À cette occasion, les participants ont rempli un questionnaire conçu pour établir l'intérêt suscité par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie antidrogue concertée ici à Regina. Quatre-vingt-dix-huit pour cent des répondants se sont prononcés en faveur de l'élaboration d'une stratégie antidrogue axée sur une approche à quatre piliers. Cette approche comprend la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des préjudices, conformément à des stratégies antidrogue qui ont fait leurs preuves au Canada, aux États-Unis et en Europe. En outre, 80 p. 100 des répondants se sont dits disposés à examiner la documentation sur les toxicomanies et les stratégies antidrogue afin d'en évaluer la pertinence pour Regina. Les répondants se sont pour la plupart dits intéressés à faire partie d'un bureau de conférenciers.

Il est évident que le désir et la volonté d'aller de l'avant existent bel et bien. La prochaine étape consiste à élaborer une stratégie antidrogue locale. Ce faisant, on doit comprendre que la réussite d'une telle stratégie dépend de la coopération, des efforts concertés, de la participation locale et de l'engagement des intervenants à créer pour tous une communauté plus sûre et plus saine.

Pour y parvenir, nous devons miser sur le soutien et la coopération d'intervenants invités à mettre au point une stratégie, favoriser la participation la plus large possible de la collectivité, associer cette dernière au dialogue sur l'utilisation nuisible des drogues de même qu'à la résolution de problèmes et, enfin, favoriser l'engagement envers la prise de mesures dans le cadre de l'élaboration de la stratégie.

À la fin du mois de mars, on a pris les mesures qui suivent pour élaborer une stratégie antidrogue. Des intervenants clés, y compris le district de santé de Regina, la ville de Regina, la Commission de prévention du crime de Regina, le service de police de Regina, les Services sociaux et le Comité intersectoriel de Regina, s'inquiètent de l'importance de l'utilisation nuisible de drogues à Regina et ont accepté de participer à la mise au point d'une réponse concertée.

Pour assurer le leadership voulu et établir d'autres structures organisationnelles liées à la mise au point d'une réponse concertée à ce problème, on a désigné un comité. Les principaux intervenants ont identifié plus de 80 partenaires

community partners. Key community partners include representatives of organizations mandated to deliver addictions services, community-based organizations delivering programs regarding the use and abuse of substances or referring individuals with addictions, and senior managers of federal and provincial governments who have a job-related interest in addiction issues.

The key community partners include representatives from the four pillars associated with addictions, as I mentioned earlier, prevention, treatment, enforcement and harm reduction, and we have met with the community.

It is expected that the drug strategy project will deliver a framework for action, developed and supported by the community, which will effectively deal with the harmful use of substances in Regina and the surrounding area. It is estimated that this project will be completed early in 2003.

Some of the funding for the initiative will come from the Federation of Canadian Municipalities, specifically, the municipal drug strategy. Under the FCM strategy, Regina was one of nine municipalities that has been awarded a grant of $13,500 to develop and implement a local drug strategy. You may hear about these grants from other communities you visit, as they have also been awarded the FCM grants.

The city also provides ongoing financial support to numerous organizations that provide programs and services to people affected directly or indirectly by addictions. We do that by offering funding through the Social Development Grants Board, the Saskatchewan Lotteries Community Grant Program and the Regina Civic Arts Fund. Groups that have received grants include AMAN House, Circle Project, the South Saskatchewan Harm Reduction Initiative, the Street Workers Advocacy Project, Kids Help Phone, Common Weal, Student Karma Independent Troupe SKIT, and Mobile Crisis Services. Each of these organizations and others we support work at different levels to tackle the addictions issue.

As we all know, this problem is not exclusive to our city. In many communities all across Canada drug abuse is a major concern, the root cause of numerous social issues. The key in dealing with this issue is coming together as a community. We must come together to be as effective and efficient as possible.

I commend the Regina Health District and the Regina Crime Prevention Commission, Regina Intersectoral Committee and all of the other organizations in our city that are committed to helping us come together on this major issue. Through this process we know that the community itself will help us come up with some answers. The process of developing a drug strategy is only step one.

communautaires clés. Parmi ces derniers, citons les représentants d'organismes ayant pour mandat d'offrir des services aux toxicomanes, les organismes communautaires qui proposent des programmes sur l'utilisation et l'abus de drogues ou aiguillant les toxicomanes vers les services existants et, enfin, les hauts fonctionnaires fédéraux et provinciaux œuvrant dans le domaine des toxicomanies.

Au nombre des partenaires communautaires clés, on retrouve des représentants des quatre piliers associés aux toxicomanies, soit, comme je l'ai déjà indiqué, la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des préjudices, et nous avons rencontré des représentants de la collectivité.

On s'attend à ce que la stratégie antidrogue débouche sur un plan d'action, élaboré et soutenu par la collectivité, lequel permettra de lutter efficacement contre l'utilisation nuisible des drogues à Regina et dans les environs. Le projet devrait être mené à bien d'ici 2003.

L'initiative sera financée en partie par la Fédération canadienne des municipalités, en particulier la stratégie antidrogue municipale. Regina compte parmi les neuf municipalités qui, en vertu de cette stratégie, ont reçu une subvention de 13 500 $ pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie antidrogue locale. On vous parlera peut-être de ces subventions dans d'autres collectivités où vous vous rendrez puisqu'elles auront elles aussi reçu une subvention de la FCM.

La ville assure également un soutien financier constant à de nombreux organismes qui offrent des programmes et des services aux personnes directement ou indirectement touchées par les toxicomanies. Pour ce faire, nous passons par le conseil des subventions au développement social, le programme de subventions communautaires des loteries de la Saskatchewan et le fonds artistique municipal de Regina. Au nombre des groupes qui ont reçu des subventions, mentionnons l'AMAN House, le Circle Project, l'Initiative de réduction des préjudices du sud de la Saskatchewan (South Saskatchewan Harm Reduction Initiative), le projet d'intervention des travailleurs de rue (Street Workers Advocacy Project), Jeunesse J'écoute, Common Weal, la Student Karma Independent Troupe (SKIT) et les unités d'intervention mobiles. Chacun de ces organismes et d'autres auxquels nous venons en aide travaillent à des niveaux différents pour venir à bout du problème des toxicomanies.

Comme nous le savons tous, le problème n'est pas propre à notre ville. Dans de nombreuses collectivités du Canada, l'abus de drogues représente une préoccupation majeure, à l'origine de nombreux problèmes sociaux. La clé du problème réside dans l'adoption d'une démarche communautaire. Nous devons unir nos forces pour intervenir de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible.

Je félicite le district de santé de Regina, la Commission de prévention du crime de Regina, le Comité intersectoriel de Regina et tous les organismes de notre ville déterminés à nous aider à nous attaquer à ce grave problème. Tout au long du processus, nous savons que la collectivité elle-même nous aidera à mettre au point certaines solutions. L'élaboration d'une stratégie antidrogue n'est que la première étape.

We hope that the federal government will support the recommendations and the strategies developed by the communities by listening and by following though by providing the resources identified as important by the community.

Senator Wiebe: Local, municipal, provincial and federal governments are investing a tremendous amount of money in drug awareness. We also spend a lot of money in trying to police the use of drugs. I am lost for a solution. My question is: Do you know of anything that we are not doing that we should be doing?

We hear talk today that possibly some drugs should be legalized. I notice in the report that the greatest problem drug in Saskatchewan is alcohol, and alcohol is a drug that we have made legal. If we did that with some of the other drugs would we have the same problems? We are just like everyone else grasping for answers.

Mr. Fiacco: As a municipality, we do not have a stated policy respecting the legalization of any type of drug. We have asked the Regina Crime Prevention Commission to consider that and to get back to us on that eventually.

Speaking personally on this issue, I am not sure that making some drugs legal is the right thing to do. I am thinking of the discussion paper on cannabis. I can only speak to the situation in Regina and part of Saskatchewan. For us, it is more of an issue of looking at the symptoms, that is, assessing why alcohol abuse and addictions happen.

It is a vicious cycle. Abuse is passed on from generation to generation in a very small portion of our community. Until we are able to break that cycle, which ends in substance abuse, we will be in trouble. That is where the money and research should be concentrated. Some families are living in absolutely horrible conditions. They have poor housing and they do not have the necessary life skills to succeed. Consequently, they turn to alcohol or drugs. There is more to this issue than enforcement.

A couple of weeks ago in Regina there was a drug bust involving major suppliers. The drugs in question were Ritalin and Talwin. That may alleviate with some of our problems. We will see a decrease in break and enters as a result of that drug bust because many users do not have money to buy drugs, consequently, the drug houses were taking stolen property as trade-offs.

As I said, I am not an expert, but I question whether we should legalizing these drugs? I am not sure that is the right way to go. I think we need to focus on why people turn to alcohol and drugs.

Nous espérons que le gouvernement fédéral appuiera les recommandations et les stratégies élaborées par les collectivités en leur prêtant l'oreille et en y donnant suite grâce à la fourniture des ressources jugées importantes.

Le sénateur Wiebe: Les administrations locales et municipales tout comme les gouvernements provinciaux et fédéraux administrent des sommes colossales dans la sensibilisation aux drogues. Nous dépensons beaucoup d'argent dans l'espoir de circonscrire la consommation de drogues au moyen d'interventions policières. J'ai beau me creuser la tête, je ne vois pas de solution. Ma question est la suivante: y a-t-il des mesures que nous devrions prendre et que, à votre connaissance, nous ne prenons pas?

Aujourd'hui, on évoque la possibilité de légaliser certaines drogues. Dans le rapport, je constate que l'alcool représente le principal problème des toxicomanies en Saskatchewan, et l'alcool est une drogue que nous avons légalisée. Si nous agissions de la même façon relativement à d'autres drogues, nous retrouverions-nous avec les mêmes problèmes sur les bras? Comme tout le monde, nous sommes simplement à la recherche de réponses.

M. Fiacco: À titre de municipalité, nous n'avons pas de politique précise sur la légalisation de quelque drogue que ce soit. Nous avons demandé à la commission de prévention du crime de Regina de se pencher sur la question et de faire rapport à ce sujet.

Personnellement, je ne suis pas convaincu que la légalisation de certaines drogues soit la solution. Je songe au document de discussion sur le cannabis. Je ne peux parler que de la situation à Regina et dans une partie de la Saskatchewan. Pour nous, il s'agit davantage d'étudier les symptômes, c'est-à-dire d'évaluer pourquoi l'alcoolisme et la toxicomanie existent.

On a affaire à un cercle vicieux. Dans une infime partie de la collectivité, les pratiques de consommation abusives se transmettent de génération en génération. Tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas brisé ce cycle, qui débouche sur la toxicomanie, nous allons connaître des difficultés. C'est dans ce secteur qu'on devrait concentrer l'argent et la recherche. Certaines familles vivent dans des conditions parfaitement abjectes. Logées dans des appartements insalubres, elles ne possèdent pas les connaissances de base nécessaires pour réussir. Par conséquent, elles se tournent vers l'alcool ou les drogues. La question va au-delà de la simple application de la loi.

Il y a deux ou trois semaines, on a, à Regina, procédé à une importante saisie de drogues auprès de fournisseurs importants. Les drogues en question étaient le Ritalin et le Talwin. Cette intervention aura peut-être pour effet d'atténuer certains de nos problèmes. Nous allons, en conséquence de ce coup de filet, noter une diminution du nombre d'entrées par effraction parce que bon nombre de consommateurs n'ont pas d'argent pour acheter des drogues: les revendeurs acceptaient des biens volés en échange.

Je l'ai dit, je ne suis pas un spécialiste, mais je me demande si nous devrions légaliser ces drogues. Je ne suis pas certain qu'il s'agisse de la solution. Je pense que nous devons plutôt mettre l'accent sur les raisons qui poussent des gens à se tourner vers l'alcool et les drogues.

Senator Wiebe: It is certainly good to hear about drug seizures, but they create shortages and, as a result, the price goes up. Then we have more break-ins and so on. Has anyone in Regina or in this province ever done a study to determine exactly how much this costs society, including the resources that are devoted to enforcement by the police, and the losses that take place as a result of break-ins?

Mr. Fiacco: Chief Cal Johnston will be here later today, and he will certainly have that information.

Senator Kenny: I am looking at the figures that were provided to us by the Regina Police Service and the figures for reported violations for possession of cannabis: In 1995, 60 people; in 1996,106 people; in 1997, 87 people; in 1998, 93 people; in 1999, 113 people. The figures for possession for the purpose of trafficking are about one-third of that, and those for trafficking are about two-thirds of that. Importation is very small, almost nil, as is cultivation. Is this a priority in your city? Do you spend any time focusing on this issue?

Mr. Fiacco: The Regina Crime Prevention Commission focuses on that issue. Is it something that the council focuses on? When we review our crime stats we talk about those issues and we receive reports from not only the Board of Police Commissioners but also from the Regina Crime Prevention Commission. There have been major drug busts in the city involving people who were growing marijuana plants. However, I am not sure that those numbers reflect the actual number of charges. Chief Cal Johnston is the best person to ask for details about that.

Senator Kenny: As the individual responsible for local administration here, how does drug abuse come to your attention? Do you notice it because there are more cases of break-ins or petty theft? How does it become an issue? Do constituents tell you that they cannot use a particular park because a bunch of people are using marijuana there and it is a bad influence on their kids? How does this come across your bow as the mayor of the city?

Mr. Fiacco: There are certain parts of the city where we know that that activity is taking place. Those who live in those areas do call me on two fronts, not only as the mayor but also as the Chair of the Board of Police Commissioners. That information, of course, is given to our chief and it is his responsibility to deal with it.

We want our city cleaned up. Ideally, we would, first, be able to ensure that the providers of these illegal drugs would be taken care of. As I said earlier, it gets back to the question of why the users are using drugs.

Le sénateur Wiebe: On se réjouit toujours à l'annonce de saisies de drogues, mais elles entraînent des pénuries. Du même coup, les prix augmentent. Puis, on note une recrudescence des entrées par effraction et ainsi de suite. A-t-on, à Regina ou dans la province, effectué une étude pour déterminer les coûts exacts pour la société, y compris les ressources consacrées à l'application de la loi par la police, de même que les pertes imputables à ces entrées par effraction?

M. Fiacco: Cal Johnston, chef de police, sera ici un peu plus tard, et sera certainement en mesure de répondre à cette question.

Le sénateur Kenny: J'ai sous les yeux les chiffres qui nous ont été fournis par le service de police de Regina, notamment en ce qui concerne les infractions signalées pour possession de cannabis: en 1995, 60 personnes; en 1996, 106 personnes; en 1997, 87 personnes; en 1998, 93 personnes; et, en 1999, 113 personnes. Le nombre d'infractions pour possession de drogue en vue d'en faire le trafic correspond au tiers environ des chiffres que j'ai mentionnés, et celles pour trafic, à peu près aux deux tiers. Les infractions pour importation sont très peu nombreuses, presque inexistantes, et il en va de même pour celles qui ont trait à la culture. S'agit-il d'une priorité pour votre ville? Consacrez-vous beaucoup de temps à ces questions?

M. Fiacco: La commission de prévention du crime de Regina met l'accent sur cette question. Le conseil municipal y attache-t-il beaucoup d'importance? Nous en discutons au moment de l'examen des statistiques sur la criminalité, et nous recevons des rapports non seulement des commissaires du bureau de la police, mais aussi de la commission de prévention du crime de Regina. En ville, il y a eu d'importantes saisies de drogues auprès de personnes qui cultivaient des plants de marijuana. Cependant, je ne suis pas convaincu que ces chiffres rendent compte du nombre réel d'accusations. Cal Johnston, le chef de police, est la personne la mieux placée pour fournir des détails à ce sujet.

Le sénateur Kenny: À titre de responsable de l'administration locale, comment la toxicomanie est-elle portée à votre attention? La remarquez-vous à cause de la recrudescence des entrées par effraction et des vols simples? Comment la situation devient-elle problématique? Vos commettants vous disent-ils ne plus pouvoir utiliser tel ou tel parc parce que certaines personnes y consomment de la marijuana et qu'il s'agit d'une mauvaise influence pour leurs enfants? Comme ce problème s'impose-t-il à vous en tant que maire de la ville?

M. Fiacco: Il y a certains secteurs de la ville où, nous le savons, on s'adonne à de telles activités. Les habitants de ces quartiers m'interpellent sur deux plans, à titre non seulement de maire, mais aussi de président du bureau des commissaires de la police. Naturellement, nous communiquons ces renseignements au chef de police, et c'est à lui que revient la responsabilité de s'en occuper.

Nous tenons à nettoyer notre ville. Dans un monde idéal, nous réglerions d'abord le cas des fournisseurs de ces drogues illicites. Comme je l'ai indiqué plus tôt, on en revient à la question des raisons qui font que des personnes consomment.

In Regina I think we have a different drug problem from that found in Vancouver where there are many injection users. That is not to say that does not occur in our city. It does happen here, but it is not widespread. It occurs more frequently in a certain, isolated part of the city.

We are trying to clean that up. It is a major concern. I hope that the experts who attend the drug strategy meetings next year will come to us with recommendations. Then we can discuss possible solutions with the federal government. We must ensure that all communities, not just Regina, have a better understanding of the extent of the problem.

There have been some major marijuana busts in our city, but the abuse of Ritalin and Talwin is our biggest problem.

Senator Kenny: How does it rate compared to alcohol abuse? I am trying to put myself in your shoes and I am asking: In the course of a day or in the course of a week, how many calls do you get about people abusing alcohol; how many do you get about people abusing marijuana; and how many calls do you get complaining about garbage pickup or potholes in the roads? On your scale of issues can you give me some flavour of how important drug abuse is?

Mr. Fiacco: Not many people call the office. Most calls are directed to Social Services. We do get some calls, but I believe the general public understands that this not to be a municipality's responsibility and that we are limited as to what we can do, other than report the matter to the police. It is a social service issue, and that is a result of the downloading that has been taking place over a number of years. I may get four calls a month about a disturbance that is alcohol related.

Senator Kenny: In terms of your role on the Board of Police Commissioners, is it the policy here to focus on possession of cannabis? Is that something that is worth dispatching a police car for, or having a police officer spend time on?

Mr. Fiacco: I think the chief will give you more details on that. The reality is that possession of marijuana is illegal.

Senator Kenny: I understand that.

Mr. Fiacco: If there is a report or complaint from someone that that is taking place, then we have to dispatch a car.

Senator Kenny: Where would that fit on the scale of priorities for police calls?

Mr. Fiacco: It depends on how busy that particular evening may be and the resources that are available. The chief of police will be able to give you details on that.

À Regina, nous avons, je crois, un problème de drogue différent de celui qu'on retrouve à Vancouver, où les utilisateurs de drogues injectables sont nombreux. Je ne veux pas dire qu'aucun problème de cette nature ne se pose ici. Le problème existe, mais il n'est pas répandu. On l'observe plus fréquemment dans un certain secteur isolé de la ville.

Nous tentons d'y remédier. Il s'agit d'un problème important. J'espère que les spécialistes qui assisteront aux rencontres organisées dans le cadre de la stratégie antidrogue l'année prochaine seront en mesure de nous soumettre des recommandations. Ensuite, nous serons en mesure de discuter de solutions éventuelles avec le gouvernement fédéral. Nous tenons à ce que toutes les collectivités, et non seulement Regina, comprennent mieux l'étendue du problème.

Il y a eu quelques saisies importantes de marijuana dans notre ville, mais l'abus de Ritalin et de Talwin représente notre principal problème.

Le sénateur Kenny: Comment se compare-t-il à l'alcoolisme? Je me mets à votre place: au cours d'une journée ou d'une semaine, combien d'appels recevez-vous au sujet de personnes qui consomment trop d'alcool ou de marijuana? Combien d'appels recevez-vous de personnes qui se plaignent de la collecte des ordures ménagères ou des nids-de-poule dans les rues? Pouvez-vous me donner une idée de l'importance du problème que représente la toxicomanie par rapport à l'ensemble des problèmes auxquels vous êtes confronté?

M. Fiacco: Mon bureau ne reçoit pas beaucoup d'appels. La plupart des appels sont dirigés vers les Services sociaux. Nous en recevons quelques-uns, mais je crois que les citoyens comprennent qu'il ne s'agit pas d'une responsabilité de la municipalité et que les moyens d'action qui s'offrent à nous sont limités, au-delà du signalement des problèmes à la police. Il s'agit d'un problème qui relève des Services sociaux, et la situation s'explique par le délestage auquel on a procédé au cours des dernières années. Je reçois peut-être quatre appels par mois au sujet de troubles imputables à l'alcool.

Le sénateur Kenny: En temps que membre du bureau des commissaires de la police, pouvez-vous me dire si la police de Regina accorde une attention toute particulière à la possession de cannabis? Vaut-il la peine qu'une voiture de police se déplace pour un tel problème ou qu'un agent y consacre du temps?

M. Fiacco: Je crois savoir que le chef de police vous fournira plus de détails à ce sujet. La réalité, c'est que la possession de marijuana est illégale.

Le sénateur Kenny: J'en suis conscient.

M. Fiacco: Si on nous signale un problème de cette nature, nous allons devoir envoyer une voiture.

Le sénateur Kenny: Dans l'échelle de priorité des interventions policières, où un tel signalement se classerait-il?

M. Fiacco: Tout dépend de la situation en vigueur ce soir-là et des ressources disponibles. Le chef de police sera en mesure de vous fournir des détails à ce propos.

The Chairman: I note that you have access to our discussion paper. I will try to merge your testimony with some of our findings to see how our findings fit into your reality, into your environment.

I want to be clear on your definition of certain words. You use the words "addiction" and "abuse." The word "abuse" was used in the forum that you organized last year. Just to make sure that we do understand each other properly, we have decided in the discussion paper to define the word "abuse" so that we all understand the real meaning of that word. As you see on page 2, in our basic terminology lexicon, "abuse" is a vague term. We have, therefore, decided to distinguish between use, risk behaviour, addictive behaviour and abuse.

Am I right in my deduction that your concern in terms of a drug problem is focused on abuse and addiction?

Mr. Fiacco: That is correct.

The Chairman: Your focus is on abuse and addiction rather than on use. We all recognize that use is illegal. Your concern is related to abuse and addiction, which is what we call in our documentation "risk behaviour leading to abuse."

Mr. Fiacco: That is right.

The Chairman: We have come to the conclusion that one out of 10 Canadians used marijuana last year, the year prior to the survey. That is 10 per cent of the population. In the youth population, age 14 to 24, between three and five out of 10 used marijuana in the year before the survey.

Do you have access to local numbers that would or would not confirm the national numbers?

Mr. Fiacco: No, we do not have those numbers now, but that is the type of information that, over the next year, through our drug strategy meetings, we will have.

The Chairman: Is that to ensure that you are working with real numbers?

Mr. Fiacco: Yes.

The Chairman: We found that it was not very easy to come up with those numbers. In the documentation to which we have access, there are some numbers related to drug use in Grades 6 to 12 in school. I will discuss that more thoroughly with the health department authorities.

Let me describe a certain scenario and then, perhaps, you can tell me if you agree or disagree with it. The population is concerned. The FMC talks about implementing a local strategy and you decide to take on that challenge. However, at the outset you find that there are no solid or valid surveys or longitudinal evaluations of the attitude of the youth population towards consumption. Therefore, your basic need, before defining

Le président: Je constate que vous avez accès à notre document de discussion. Je vais tenter d'établir un lien entre votre témoignage et certaines de nos conclusions afin de déterminer dans quelle mesure elles correspondent à votre réalité, à votre milieu.

J'aimerais avoir une idée claire de votre définition de certains mots. Vous utilisez les mots «toxicomanie» et «abus». Vous avez utilisé le mot «abus» dans la conférence que vous avez organisée l'année dernière. Pour être certains de bien nous comprendre, nous avons, dans le document de discussion, décidé de définir le mot «abus», pour que nous en ayons tous la même compréhension. Comme vous le voyez à la page 2, où figure notre lexique de base, «abus» est un terme vague. Nous avons donc décidé d'établir une distinction entre usage, conduites à risque, conduites addictives et abus.

Ai-je raison de penser que vos préoccupations touchant la drogue portent principalement sur l'abus et la toxicomanie?

M. Fiacco: C'est exact.

Le président: Vous vous inquiétez de l'abus et de la toxicomanie plutôt que de l'usage. Nous savons tous que l'usage est illégal. Vos préoccupations ont trait à l'abus et à la toxicomanie, ce que, dans notre document, nous appelons conduite à risque menant à l'abus.

M. Fiacco: Absolument.

Le président: Nous en sommes venus à la conclusion que, l'année dernière, l'année ayant précédé l'enquête, un Canadien sur dix avait consommé de la marijuana. Il s'agit de 10 p. 100 de la population. Chez les jeunes âgés de 14 à 24 ans, entre trois et cinq sur dix ont consommé de la marijuana au cours de l'année ayant précédé l'enquête.

Avez-vous accès à des chiffres locaux qui permettraient de confirmer ou d'infirmer les données nationales?

M. Fiacco: Non, nous ne disposons pas aujourd'hui de ces chiffres, mais il s'agit du genre d'information auquel nous aurons accès l'année prochaine, à la suite de nos rencontres sur la stratégie antidrogue.

Le président: Vous tenez à vous assurer de travailler avec des chiffres réels?

M. Fiacco: Oui.

Le président: Nous avons constaté qu'il n'est pas toujours très facile de mettre la main sur ces données. Dans les documents auxquels nous avons eu accès, on retrouve certains chiffres sur l'usage de drogues par les élèves de la 6e à la 12e années. Je vais aborder cette question plus en détail avec les représentants des ministères de la Santé.

Permettez-moi de vous présenter un scénario. Par la suite, je vous inviterai à me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord avec lui. La FCM évoque la mise en œuvre d'une stratégie locale, et vous décidez de relever le défi. Cependant, d'entrée de jeu, vous constatez l'absence d'enquêtes solides ou valables ou encore d'évaluations longitudinales de l'attitude des jeunes vis-à-vis de la consommation. Par conséquent, vous devez impérativement

any good strategy, is to understand if it is accurate that roughly 20,000 people living in the Regina community are using marijuana at least once a year. Then you must determine the proportion of those users who are at risk, those at the end of the scale — the real concern of your challenge — who are addicted to the substance.

Am I describing the scenario that you are experiencing?

Mr. Fiacco: Yes. However, I must tell you that our discussions at the Crime Prevention Commission level focuses more on injection drugs as opposed to cannabis.

The Chairman: The first mandate of our committee was to look into all drugs. That was a three-year mandate. When we came back after the election we had discussions amongst ourselves and agreed to shorten the time of the study to 18 months and to focus on cannabis, because it was a highly popular substance, knowing that we would gather information on the other drugs, but that would be information we would use at another time.

Of course, we tend to see marijuana as causing less of a problem as compared to injection drugs, with all of the consequences resulting from the use of those. They are much more troubling. Nevertheless, cannabis is still an illegal substance and that is why we are asking certain questions. Please do not be shy. We are hearing answers similar to yours from other mayors. Mayor Owen in Vancouver told us roughly the same thing. I am sure you are familiar with the challenge Mayor Owen faces.

Mr. Fiacco: We have had many discussions about it.

The Chairman: Knowing your population is key to your strategy. Is it part of your thinking, as a mayor or as a member of various forums and committees, to give a mandate to an independent body to monitor the situation, or do you want to keep that to yourself, or give it to someone similar to the auditor general who would be totally independent and would give you the real picture?

Mr. Fiacco: We hope to have a real picture from the studies that are currently taking place, and by bringing the groups together. I believe that information will be ready for us within the next year. At that point, we will probably look at council making a decision as to where we want to go from there, whether it be by way of an independent body or part of the Crime Prevention Commission.

At this point there is no direction. We are waiting for the civic information and then we will take some direction.

The Chairman: Senator Wiebe alluded to the cost question and your answer was centred on the cost of policing the prohibition. Your drug strategy will be built on four pillars and all those four pillars will cost money. Do you have in mind numbers or the proportion of cost, understanding that this involves not only a municipal jurisdiction but also a global jurisdiction?

établir, avant de mettre au point une stratégie digne de ce nom, s'il est vrai qu'environ 20 000 résidents de Regina consomment de la marijuana au moins une fois par année. Ensuite, vous devez déterminer la proportion de ces usagers qui présentent un risque, c'est-à-dire ceux qui sont au bas de l'échelle — votre principale préoccupation — et ont développé une accoutumance.

Ai-je bien décrit le scénario auquel vous faites face?

M. Fiacco: Oui. Cependant, je dois dire que nos discussions au niveau de la commission de prévention du crime portent principalement sur les drogues injectables plutôt que sur le cannabis.

Le président: Le mandat premier de notre comité portait sur toutes les drogues. Il s'agissait d'un mandat d'une durée de trois ans. À notre retour au lendemain de l'élection, nous avons, au terme de discussions entre nous, convenu de ramener à 18 mois la durée de l'étude et de nous concentrer sur le cannabis, qui est une substance très populaire, sachant que nous allions du même souffle recueillir des données sur d'autres drogues, lesquelles serviraient à une autre occasion.

Bien entendu, on a tendance à penser que la marijuana représente un problème moins grave que les drogues injectables, qui ont toutes les conséquences qu'on connaît. Ce sont celles qui sont le plus préoccupantes. Néanmoins, le cannabis est toujours une substance illicite, et c'est pourquoi nous posons certaines questions. Ne soyez pas timide. Les autres maires nous font à peu près les mêmes réponses que vous. Le maire Owen de Vancouver nous a dit à peu près la même chose. Je suis certain que vous êtes au courant du défi auquel le maire Owen fait face.

M. Fiacco: Nous en avons parlé à maintes reprises.

Le président: Pour établir une stratégie, on doit impérativement connaître sa population. À titre de maire ou de membre de tribunes et de comités divers, envisagez-vous de confier à un organisme indépendant le mandat de suivre la situation? Préférez-vous garder cette tâche pour vous-même ou la confier à une personne bénéficiant d'un statut comparable à celui du vérificateur général, qui serait entièrement indépendante et qui vous donnerait une idée juste de la situation?

M. Fiacco: Nous espérons que les études en cours et le fait de réunir les divers groupes nous donnera une idée juste de la situation. Je pense que des renseignements nous seront fournis au cours de la prochaine année. À ce moment, il appartiendra probablement au conseil de décider de ce qu'il entend faire, que ce soit créer un organisme indépendant ou passer par la commission de prévention du crime.

À ce stade-ci, aucune orientation n'a été arrêtée. Nous attendons les données municipales, et nous allons ensuite réagir en conséquence.

Le président: Le sénateur Wiebe a fait allusion à la question des coûts, et vous avez répondu en faisant allusion au coût de l'application de l'interdiction par la police. Votre stratégie antidrogue reposera sur quatre piliers, et chacun d'eux entraînera des coûts. Avez-vous une idée des chiffres ou de l'importance de ces coûts, étant donné qu'on a affaire à un problème non seulement municipal, mais aussi général?

Mr. Fiacco: The whole idea of bringing the different service providers together is to have a clear understanding of how many users we have in this community and the extent of the problem. We want to know whether it is isolated to one part of the city or spread throughout. Once we have all that information, I am sure that there will be a cost breakdown of what we believe will have to be dedicated to each of the different parts of the four pillars. I do not have that information now.

The Chairman: Let us talk for a moment about the relationship between the other jurisdictions that have a say in your community, that is, the federal jurisdiction and the provincial jurisdiction. How do they relate to each other? Do you see a problem? Do you think the way it is already shaped is fine, or would you like to see changes?

Mr. Fiacco: The service providers are the people who can better answer that question. Once these studies are completed, all the bodies will come together to discuss the complexity of the problems.

The Chairman: Just by saying that you have probably just answered my question.

Mr. Fiacco: When municipalities have partnered with both the provincial and federal governments there are often success stories. In addressing this particular issue, it is really important that all three levels of government work together.

The Chairman: That is very important, fundamental testimony you are giving.

What type of prevention approach do you take with youth and school kids?

Mr. Fiacco: It is an education process. Within the schools, police resource officers are available. Can more be done? Absolutely. Again, it comes down to what you alluded to earlier, that is, dollars and cents and how much can be dedicated to this. To me, prevention is about education and the sooner we get into the schools, the sooner we can start the process. I have three young children. You do your best to ensure that they understand the consequences of their actions. Some might say that the consequence is that you will be charged. That is not a good thing.

The Chairman: Some might look upon that as a challenge.

Mr. Fiacco: The major consequence is the after-effects, that is, the possibility of addiction. We need to focus more on the consequences of what could happen, as opposed to the user being charged.

The Chairman: The discussion paper we tabled two weeks ago was about trying to find that information. Of course, some findings are not pleasant, but they are what we found from reading material and listening to many experts.

M. Fiacco: Si nous entendons réunir des fournisseurs de services différents, c'est précisément pour nous faire une idée claire du nombre d'usagers que compte la collectivité et de l'étendue du problème. Nous voulons savoir s'il s'agit d'un problème isolé dans un quartier de la ville ou disséminé à gauche et à droite. Une fois que nous aurons toutes les données en main, je suis certain que nous arrêterons une ventilation des coûts associés à chacun des éléments des quatre piliers. Je ne dispose pas maintenant de cette information.

Le président: Parlons un moment de la relation entre les autres administrations qui ont leur mot à dire dans votre collectivité, c'est-à-dire les gouvernements fédéral et provincial. Comment transigent-ils entre eux? Percevez-vous un problème? Pensez-vous que la situation actuelle est acceptable ou que des modifications seraient souhaitables?

M. Fiacco: Les fournisseurs de services sont les personnes les mieux placées pour répondre à la question. Une fois les études menées à bien, tous les organismes se réuniront pour débattre de la complexité des problèmes.

Le président: Par ces quelques mots, vous avez probablement répondu à ma question.

M. Fiacco: Il arrive souvent que les partenariats entre les municipalités et les gouvernements provinciaux et fédéral débouchent sur des histoires de réussite. Dans la lutte à ce problème particulier, il est très important que les trois ordres de gouvernement coopèrent.

Le président: Il s'agit d'un aspect très important, voire fondamental, de votre témoignage.

Quel type d'intervention préconisez-vous auprès des jeunes et des écoliers?

M. Fiacco: Il s'agit d'un processus d'éducation. Des personnes-ressources de la police peuvent intervenir dans les écoles. Peut-on faire davantage? Absolument. On en revient une fois de plus à la question que vous avez soulevée un peu plus tôt, c'est-à-dire les sommes pouvant être affectées à de telles activités. À mes yeux, la prévention est une affaire d'éducation, et plus vite nous intervenons dans les écoles, plus vite nous pouvons amorcer le processus. J'ai moi-même trois jeunes enfants. On fait de son mieux pour s'assurer qu'ils comprennent les conséquences de leurs gestes. Certains diront que les conséquences, en la matière, sont une inculpation. Ce n'est pas une bonne chose.

Le président: Certains verront peut-être un défi à relever.

M. Fiacco: La conséquence majeure, ce sont les effets postérieurs, c'est-à-dire la toxicomanie possible. Nous devons mettre davantage l'accent sur les conséquences éventuelles plutôt que sur les accusations portées contre les usagers.

Le président: Dans le document de discussion que nous avons déposé il y a deux semaines, nous avons tenté de mettre la main sur ce genre d'information. Bien entendu, certaines conclusions ne font pas plaisir, mais ce sont celles que nous avons glanées à la lecture de documents et à l'écoute de nombreux spécialistes.

Do you think the level of information in the general population is satisfactory in your area? When you read that discussion paper, were you of the opinion that the population already knew what was in that document, or should know that?

Mr. Fiacco: When it comes to these types of discussions, those who are directly affected are the people who are concerned. The majority believe that this does not apply to them. They take the attitude, "not in my house." In this particular community most people affected by this are located in one part of the city. Only a small number across the city are affected by it. Consequently, we have a neighbourhood that is well-aware of the situation, but the balance of the city is totally unaware. It is an uncomfortable topic for many people.

The Chairman: When I use the word "problem" I am referring to abuse and addiction.

You are probably anxious to know the attitude of the general population of Regina towards the use and consumption of illegal substances. You are probably anxious to have numbers to see if they confirm the national numbers. You want to know if it is true that roughly 20,000 people in your community are using an illegal substance at least once a year.

We will have some questions for your other partners in the city.

Senator Wiebe: My question may be better addressed to the last witness we will have this morning.

Mayor Fiacco, you talk about certain parts of the city where the problem is more severe than others. We have a tendency to think that those who do not have a job, those who are poor, or those who lack education are the ones who are more prone to this kind of use.

Have there been, to your knowledge, any studies done that go even deeper than that, studies to ascertain why the is individual poor, and why the individual is in this particular position? That may, in itself, be an area where we should be directing our resources.

Mr. Fiacco: That is the point I was trying to make earlier. When we talk about prevention I think some of the socio-economic conditions in which some families are living leads to the abuse of drugs and alcohol. A vicious cycle needs to be broken in parts of this community, and we are attempting to do that. It is easier for those who are providing the illegal substances to prey on individuals who do not have a job or who have no sense of self-worth.

We are also aware that there are those who come from very affluent families who decide, as a lifestyle, that getting high is what they want to do.

Senator Wiebe: Will there be some studies on that?

Mr. Fiacco: Part of the reason for bringing all of the service providers together is to collect concrete information, which is what we lack right now. I believe that those who deal with this on

À votre avis, le niveau d'information du grand public est-il satisfaisant dans votre secteur? À la lecture du document de discussion, avez-vous eu l'impression que la population connaît déjà le contenu du document ou devrait le connaître?

M. Fiacco: Lorsqu'on a affaire à des discussions de cette nature, ce sont les intéressés qui sont directement touchés. La majorité des citoyens est convaincue que le problème ne la concerne pas. On adopte l'attitude du «pas de ça chez moi». Dans notre collectivité, la plupart des personnes touchées vivent dans un quartier de la ville. Le problème préoccupe un petit nombre d'habitants de la ville. Par conséquent, nous avons affaire à un quartier bien au fait de la situation, mais le reste de la ville vit dans l'ignorance la plus totale. De nombreuses personnes sont mal à l'aise à l'évocation de ce sujet.

Le président: Par «problème», j'entendais l'abus et la toxicomanie.

Vous êtes probablement impatient de connaître l'attitude de la population générale de Regina vis-à-vis de l'utilisation et de la consommation de drogues illicites. Vous êtes probablement impatient de savoir si les chiffres confirment les données nationales. Nous voulons savoir s'il est vrai qu'environ 20 000 résidents de notre collectivité utilisent une drogue illicite au moins une fois par année.

Nous aurons certaines questions à poser aux autres partenaires de la ville.

Le sénateur Wiebe: Le dernier témoin que nous entendrons ce matin serait peut-être mieux en mesure de répondre à ma question.

Monsieur le maire, vous avez fait allusion à certains secteurs de la ville où le problème est plus aigu. Nous avons tendance à penser que les personnes sans emploi, pauvres ou dont le niveau de scolarité est faible sont celles qui sont les plus enclines à consommer.

À votre connaissance, a-t-on réalisé des études pour creuser le problème, vérifier pourquoi les personnes pauvres se retrouvent dans cette situation? Il s'agit peut-être là d'un secteur où nous devrions affecter nos ressources.

M. Fiacco: C'est précisément le point que j'ai tenté de soulever un peu plus tôt. En ce qui concerne la prévention, je pense que les conditions socio-économiques dans lesquelles vivent certaines familles conduisent à la toxicomanie et à l'alcoolisme. Dans certains secteurs de la ville, on doit tenter de rompre le cercle vicieux, et c'est ce que nous cherchons à faire. Les personnes qui n'ont pas de travail ou qui n'ont pas confiance en elles-mêmes constituent des proies faciles pour les vendeurs de drogues illicites.

Nous savons également qu'il existe des personnes issues de familles bien nanties qui choisissent l'intoxication comme mode de vie.

Le sénateur Wiebe: Étudiera-t-on aussi ce phénomène?

M. Fiacco: Si on réunit tous les fournisseurs de services, c'est en partie pour recueillir des données concrètes, lesquelles brillent aujourd'hui par leur absence. Je pense que les personnes qui

a daily basis will have that information, so we want them to share that information with us. The intent of the drug strategy is to try to deal knowledgeably with whatever information we get.

The Chairman: From reading the briefing notes, I see that you surprised some people when you stated that you were personally supportive of establishing safe injection rooms in the city. Would you talk to us a little bit more about that?

Mr. Fiacco: Having had the opportunity to speak to a number of individuals who are in that program today, they tell me that it has changed their lives. It has taken them from the gutter to being contributors to society. If that is a gradual step to getting them off the path to destruction, death, then I think it is working. We need to study that further and assess if it is, indeed, the thing to do. It is certainly a step in the recovery process. The people in the program have realized that they have a major problem and they want to correct it, and this is a way of correcting it.

The Chairman: Are you familiar with some of the programs established in other countries or jurisdictions?

Mr. Fiacco: I have heard of some, but I am not familiar with the details. When I was being briefed on the programs here in the city, they alluded to the European model, yes.

The Chairman: Thank you. I have no other questions. If our researchers have questions, which they always do, I will write to you later this week.

Mr. Fiacco: Thank you very much for being here. This is a great education opportunity for all of us in the city. I have no doubt that there will be some positive results from your study.

The Chairman: We hope the discussion paper will be of some assistance to you.

Mr. Fiacco: We will pleased to provide any further information we gather.

The Chairman: Our next witness is the chief of the Regina Police Service, Mr. Cal Johnston.

Mr. Cal Johnston, Chief of Police, Regina Police Service: Good morning, and thank you for this opportunity to participate in your exploration of this important issue.

I currently serve as President of the Saskatchewan Association of Chiefs of Police, SACP, which, in turn, is affiliated with the Canadian Association of Chiefs of Police CACP. Therefore, some of my comments this morning will be a reiteration of elements of the CACP presentation to your committee on March 11, 2002. The CACP maintains a standing committee focused on the issue of drug abuse. This committee has broad membership of which the police are only a part.

travaillent tous les jours dans ce domaine auront ces renseignements en main. Nous souhaitons donc qu'elles les partagent avec nous. La stratégie antidrogue a pour but de donner suite en toute connaissance de cause aux informations que nous aurons recueillies.

Le président: À la lecture des notes d'information, je me rends compte que vous avez surpris certaines personnes en vous déclarant personnellement favorable à la création de centres d'injection sûrs dans la ville. Pourriez-vous nous dire quelques mots à ce sujet?

M. Fiacco: J'ai eu l'occasion de discuter avec un certain nombre de personnes qui participent aujourd'hui à ce programme, et elles m'ont dit qu'il avait changé leur vie. Alors qu'elles vivaient dans l'abjection, elles apportent aujourd'hui une contribution à la société. S'il s'agit d'une étape grâce à laquelle elles renoncent aux comportements qui les conduisent tout droit à la destruction et à la mort, je pense que les résultats parlent d'eux-mêmes. Nous devons étudier la question plus à fond et établir s'il s'agit ou non d'une approche qu'il convient d'adopter. Il s'agit certainement d'une étape dans le processus de guérison. Les participants au programme ont admis qu'ils faisaient face à un grave problème, et ils ont résolu d'y remédier. Il s'agit d'un moyen de le faire.

Le président: Êtes-vous au courant de certains des programmes qui existent dans d'autres pays ou administrations?

M. Fiacco: J'ai entendu parler de certains d'entre eux, mais je ne connais pas tous les détails. Lorsqu'on m'a parlé de ces programmes, ici, on a fait allusion, il est vrai, au modèle européen.

Le président: Je vous remercie. Je n'ai pas d'autres questions. Si nos attachés de recherche ont d'autres questions — et ils en ont toujours —, je vous écrirai plus tard cette semaine.

M. Fiacco: Je vous remercie beaucoup d'être ici. Il s'agit d'une

fait aucun doute que votre étude aura des résultats positifs. **Le**

président: Nous espérons que le document de discussion vous sera

~~ut~~ellente occasion de formation pour nous tous, ici, en ville. Il ne

M. Fiacco: Nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir tous les renseignements recueillis.

Le président: Notre prochain témoin est le chef du service de police de Regina, M. Cal Johnston.

M. Cal Johnston, chef de police, Service de police de Regina: Bonjour, et merci de l'occasion qui m'est donnée de participer à votre étude de cette importante question.

Je préside actuellement l'Association des chefs de police de la Saskatchewan, elle-même affiliée à l'Association canadienne des chefs de police (ACCP). Par conséquent, je reprendrai dans mes remarques de ce matin certains éléments du témoignage présenté par l'ACCP devant votre comité le 11 mars 2002. L'ACCP est dotée d'un comité permanent axé sur la toxicomanie. Le comité ne se compose pas que de policiers; en fait, ses membres proviennent d'horizons divers.

I will also be referencing the Joint Statement on Illegal Drugs issued in March, 2002 by the Canadian Police Association and the Canadian Association of Chiefs of Police. It is highly significant that these two national-in-scope police associations, representing in combination virtually every police officer in Canada, worked together to assemble a thoughtful, coherent position on the illegal drug issue.

I will also endeavour to provide you with insight into local circumstances and comment on other drugs of abuse besides cannabis.

For the most part, I have structured my remarks around the eight questions posed in your committee's discussion paper. I will begin by stating that, in some areas, the discussion paper reads presumptive. I am uncertain as to whether this indicates a preliminary expression of opinion by your committee, or whether this was purposefully done to promote debate.

Before addressing the questions, however, I would like to provide you with a brief summary of recent work done in Southern Saskatchewan by the Regina Integrated Drug Unit, comprising members from the Royal Canadian Mounted Police, RCMP, and the Regina Police Service. Over the past 18 months the Regina Integrated Drug Unit has been involved in nine projects that involved both undercover operators and six agents.

The unit assisted RCMP F Division highway patrol with several large cocaine, marijuana and cash seizures on the highway, including a one-tonne hashish seizure. An investigation, started in Regina, resulted in the arrests of three people from Saskatchewan with 17 kilograms of hashish being imported into Saskatchewan via Winnipeg and Estevan.

In addition to the above, the street team worked on lower-level dealers in Regina, generating in excess of 240 investigative files. The unit took down 26 marijuana grow operations, ranging from small dirt grows to nine large commercial hydroponic operations; 2,300 plants were seized with a potential street value of $1,000 per plant, or $2.3 million. The number of grow operations is steadily increasing and a second business has opened in Regina selling hydroponic equipment used mainly for the cultivation of marijuana.

An investigation resulting from a highway seizure of 2 kilograms of cocaine revealed that the cocaine was obtained from a USA source and it was traded for 28 pounds of Canadian marijuana. The latest information is that this type of trade for Canadian marijuana is ongoing and increasing.

A year-long project into the Talwin-Ritalin trade in Regina, and involving Winnipeg, is currently being concluded. The investigation will result in the arrest of approximately 35 people and 200 Controlled Drug and Substance Act, CDSA, charges will be laid.

Je ferai également référence à la Déclaration de principe conjointe concernant les drogues illégales publiée en mars 2002 par l'Association canadienne des policiers et l'Association canadienne des chefs de police. Il est très important de constater que ces deux associations policières nationales qui, ensemble, représentent la quasi-totalité des policiers du Canada, ont arrêté de concert une position réfléchie et cohérente sur la question des drogues illégales.

Je vais également tenter de vous donner une idée de la situation locale, et je dirai également quelques mots au sujet de drogues autres que le cannabis.

Pour l'essentiel, j'ai organisé mes propos autour des huit questions posées dans le document de discussion de votre comité. D'entrée de jeu, je tiens à dire que, relativement à certains aspects, le document de discussion semble reposer sur des présuppositions. J'ignore si on doit y voir l'exposé préliminaire de la position de votre comité ou d'un point de vue adopté de propos délibéré pour stimuler le débat.

Avant de répondre aux questions, cependant, je tiens à vous donner un bref aperçu du travail effectué récemment dans le sud de la Saskatchewan par l'Unité intégrée de lutte contre le trafic des drogues de Regina, qui compte des membres de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et du service de police de Regina. Au cours des 18 derniers mois, l'Unité intégrée de lutte contre le trafic des drogues a participé à neuf projets auxquels ont été mêlés des agents d'infiltration et six policiers.

L'Unité a aidé la patrouille routière de la Division F de la GRC à réaliser quelques importantes saisies de cocaïne, de marijuana et d'espèces sur la route, y compris une tonne de hachisch. Une enquête amorcée à Regina s'est soldée par l'arrestation de trois résidents de la Saskatchewan en possession de 17 kilogrammes de hachisch importés en Saskatchewan par l'intermédiaire de Winnipeg et d'Estevan.

En plus, l'équipe qui travaille dans la rue est intervenue auprès des petits revendeurs de Regina, ce qui a entraîné l'ouverture de plus de 240 dossiers d'enquête. L'unité a démantelé 26 cultures de marijuana, qui allaient de petits lopins à neuf importantes exploitations commerciales hydroponiques. On a saisi 2 300 plants ayant une valeur potentielle dans la rue et de 1 000 $ par plant, soit 2,3 millions de dollars. Le nombre de cultures augmente régulièrement. À Regina, un deuxième établissement vendant du matériel hydroponique destiné principalement à la culture de la marijuana a ouvert ses portes.

L'enquête réalisée à la suite de la saisie routière de deux kilogrammes de cocaïne a montré que la drogue, qui provenait des États-Unis, avait été échangée contre 28 livres de marijuana canadienne. Selon les dernières données dont on dispose, ce type d'échange contre de la marijuana d'origine canadienne est permanent et va croissant.

À l'heure actuelle, on met la dernière main à un projet, auquel participe également Winnipeg, portant sur le trafic du Talwin et du Ritalin à Regina. L'enquête se traduira par l'arrestation d'environ 35 personnes, et 200 accusations seront portées aux termes de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

A project dealing with cocaine, marijuana and ecstasy dealers located in Moose Jaw and Regina concluded in January of this year and resulted in the laying of 98 CDSA charges.

Not including the charges stemming from the above-mentioned Talwin-Ritalin and Regina-Moose Jaw cocaine, marijuana and ecstasy projects, the unit has laid the following CDSA charges: marijuana, including possession for the purpose of trafficking, trafficking and production, 71; cocaine, including possession for the purpose of trafficking and trafficking, 67; Talwin-Ritalin and morphine, 38; heroin, 1; and importing, 2.

Each locality has, to a degree, its own unique problems associated with substance abuse. In Vancouver, for example, heroin use remains a serious problem.

In Regina, perhaps our most serious substance abuse issue, next to alcohol abuse, is the intravenous injection of two prescription drugs together, Talwin and Ritalin. This combination, sometimes referred to as "poor man's heroin" or "Ts&Rs," is highly addictive and has effects similar to that of heroin and morphine. A "set" comprising one tablet of Talwin, a strong pain killer, and one tablet of Ritalin, a nervous system stimulant, sells for $25. Often users will share a set, as well as the needle used to inject.

Recently the Regina Fire Department responded to a house fire in an inner city neighbourhood. Inside they found discarded throughout 500 used needles. The dwelling is located in a neighbourhood having, on a percentage basis, the largest number of children and youth in our city. It is not the only house of its kind in Regina.

It remains uncertain whether methadone provides an effective medical treatment to reduce withdrawal symptoms and assist with addiction management for Talwin-Ritalin users.

The usage of this drug combination is predominantly among marginalized and impoverished residents of our inner city neighbourhoods, often of Aboriginal heritage. Intravenous drug use within this sector of our community can and has been documented to start as early as 10 years of age. It is not uncommon to find 13-year-old girls injecting Ts&Rs and working in the street sex trade to support their addictions. In many cases, the addiction is multi-generational within families and it is invariably tied to some form of criminal conduct to acquire the necessary funds to support the addiction.

Ritalin is obtained both locally and from other provinces through theft, prescription fraud, double doctoring and illicit drug diversion. Talwin is obtain from other provinces, most often Quebec, through the same means as Ritalin.

En janvier de cette année, on a conclu un projet portant sur les revendeurs de cocaïne, de marijuana et d'ecstasy de Moose Jaw et de Regina. On a porté 98 accusations aux termes de la même loi.

Sans compter les accusations portées à la suite des projets déjà mentionnés touchant le Talwin et le Ritalin et la cocaïne, la marijuana et l'ecstasy à Regina et à Moose Jaw, l'Unité a porté les accusations suivantes aux termes de la Loi réglementant certaines drogues et d'autres substances: 71 cas liés à la marijuana, y compris la possession en vue d'un trafic, le trafic et la production; 67 cas liés à la cocaïne, y compris la possession en vue d'un trafic et le trafic; 38 cas liés au Talwin et au Ritalin et à la morphine; 1 cas lié à l'héroïne et, enfin, deux cas liés à l'importation.

Chaque localité a, dans une certaine mesure, des problèmes uniques associés à la toxicomanie. À Vancouver, par exemple, l'utilisation d'héroïne demeure un grave problème.

À Regina, notre problème de toxicomanie le plus grave, après l'alcoolisme, est l'injection intraveineuse de deux médicaments d'ordonnance pris ensemble, le Talwin et le Ritalin. Ce cocktail, parfois appelé l'«héroïne du pauvre» est fortement toxicomanogène et a des effets qui se comparent à ceux de l'héroïne et de la morphine. Un «ensemble» formé d'un comprimé de Talwin, un analgésique puissant, et d'un comprimé de Ritalin, un stimulant du système nerveux, se vend 25 $. Souvent, les utilisateurs en partagent un ensemble, de même que la seringue nécessaire pour l'injection.

Récemment, le service des incendies de Regina a répondu à un appel dans un quartier du centre-ville. À l'intérieur de la maison incendiée, on a retrouvé 500 seringues usagées. L'habitation se trouve dans le quartier de la ville qui compte, en pourcentage, le plus grand nombre d'enfants et de jeunes de la ville. Ce n'est pas la seule maison du genre à Regina.

On n'a pas encore déterminé avec certitude si la méthadone assure un traitement médical efficace permettant d'atténuer les symptômes de sevrage et le contrôle de la toxicomanie pour les usagers du cocktail Talwin-Ritalin.

L'usage de ce mélange est surtout répandu auprès des résidents marginaux et défavorisés des quartiers du centre-ville, souvent d'ascendance autochtone. Dans ce segment de notre collectivité, on a montré qu'il arrive parfois que la consommation de drogues intraveineuses débute dès l'âge de 10 ans. Il n'est pas rare de tomber sur de jeunes filles de 13 ans qui s'injectent le cocktail et font la rue pour se payer la drogue dont elles ont besoin. Dans de nombreux cas, la toxicomanie se transmet de génération en génération. Invariablement, le problème est lié à une forme d'activité criminelle. C'est ainsi que les usagers se procurent les fonds nécessaires pour s'approvisionner.

Le Ritalin s'acquiert au niveau local et auprès d'autres provinces au moyen du vol, de l'utilisation frauduleuse d'ordonnances, de l'obtention d'ordonnances multiples et du détournement de médicaments à des fins illicites. Le Talwin vient d'autres provinces, le plus souvent du Québec, par les mêmes canaux que le Ritalin.

I will move on now to the questions posed in your discussion paper. You ask: Do you agree with the research conclusions we have received? What are your reasons and sources of information?

I would respond by saying that the question of cannabis being a so-called gateway drug is complex and the Canadian data weak. It has been stated that data from population surveys show that, out of 100 cannabis users in adolescence, about 10 will become regular users and five will move to using other drugs. This suggests that only 5 per cent of cannabis users will move on to become users of other drugs. It does not, however, necessarily follow that this represents a small number of people. As part of this analysis there should be the recognition that current attitudes increasingly casting cannabis as a soft drug, as well as other factors, have led to a substantial increase in its use by young people.

Cannabis use is on the rise and approaching levels not seen since the 1970s. We make the point that our current prevention efforts are insufficient to counter the factors driving the escalation in use seen in the late 1980s. A student survey conducted in Ontario by the Addiction Research Foundation, now known as the Centre for Addiction and Mental Health, in 1995 found that 23 per cent of students reported use in the past year, up from 13 per cent in 1993. The centre did a more recent study in 1999 and found the percentage was up to 29 per cent.

Rates of use can vary in different parts of the country. For example, reported rates of cannabis use are particularly high in street youth, ranging from 66 per cent in Halifax to 92 per cent in Toronto.

This information was part of the CACP presentation made on March 11, 2002.

Following the logic of this study, as the number of first-time cannabis users increases the number of users who move on to use other drugs will increase as well.

Is cannabis a gateway to further drug use? Perhaps. If so, to what degree? We do not have a definitive answer to that question. If even a small percentage of cannabis users move on to use other drugs, what is the plan to deal with the attendant harm that accrues to and from what could be a large number of people in our community afflicted with addictions to these other drugs? We currently do not have a national drug strategy, although the federal government has committed to its development.

Je vais maintenant passer aux questions que vous soulevez dans votre document de discussion. Vous demandez: «Partagez-vous les conclusions issues de la recherche que nous avons présentées ici? Sinon, pourquoi et quelles sont vos sources d'information?»

À titre de réponse, je dirai d'abord que la question de savoir si le cannabis est une drogue d'escalade est complexe et que les données canadiennes sont faibles. À partir d'enquêtes menées auprès de la population, on a affirmé que, sur 100 adolescents qui consomment du cannabis, environ dix en viendront à consommer régulièrement, et cinq passeront à d'autres drogues. De telles données laissent entendre que seulement 5 p. 100 des consommateurs de cannabis en viendront à utiliser d'autres drogues. Il ne s'ensuit pas nécessairement, toutefois, que seul un petit nombre de personnes seront touchées. Dans le cadre d'une telle analyse, on devrait tenir compte du fait que les attitudes actuelles, qui tendent de plus en plus à présenter le cannabis comme une drogue douce, conjuguées à d'autres facteurs, se sont traduites par une nette recrudescence de la consommation de cette drogue par les jeunes.

La consommation de cannabis est à la hausse; en fait, on s'approche de niveaux de consommation inégalés depuis les années 70. Nous sommes d'avis que les efforts de prévention déployés aujourd'hui ne suffisent pas à contrer les facteurs qui poussent la consommation à la hausse depuis la fin des années 80. Un sondage mené en 1995 auprès d'élèves de l'Ontario par la Fondation de la recherche sur la toxicomanie, aujourd'hui connue sous le nom de Centre de toxicomanie et de santé mentale, a montré que 23 p. 100 des élèves disaient avoir consommé au cours de l'année précédente, par rapport au pourcentage de 13 p. 100 observé en 1993. En 1999, le centre a réalisé une autre étude: le pourcentage était passé à 29 p. 100.

Les taux d'utilisation peuvent varier selon les régions du pays. À titre d'exemple, les taux d'utilisation du cannabis se sont particulièrement élevés chez les jeunes de la rue, oscillant entre 66 p. 100 à Halifax et 92 p. 100 à Toronto.

Ces renseignements ont fait partie de l'exposé présenté par l'ACCP le 11 mars 2002.

Suivant la logique de cette étude, l'augmentation du nombre de personnes qui consomment du cannabis pour la première fois entraînera une augmentation du nombre d'utilisateurs qui passent à d'autres drogues.

Le cannabis est-il une drogue d'escalade conduisant à la consommation d'autres drogues? C'est possible. Le cas échéant, jusqu'à quel point? Nous n'avons pas de réponse définitive à cette question. Si même un faible pourcentage d'utilisateurs de cannabis en viennent à consommer d'autres drogues, comment entend-on faire face aux préjudices liés au grand nombre de citoyens qui risquent de se retrouver aux prises avec une dépendance à l'égard d'autres drogues? À l'heure actuelle, nous n'avons pas de stratégie antidrogue nationale, même si le gouvernement fédéral s'est engagé à en élaborer une.

Would adopting more liberal policies in respect of cannabis lead to a reduction in the number of users and concomitantly the number of users moving on to other drugs? From materials presented in the discussion paper, it would not appear so.

It is important to note that the 1999 Ontario Student Drug Use Survey also showed increases in the use of ecstasy, from 2.9 per cent in 1997 to 7.3 per cent in 1999. There were increases in the use of cocaine, from 2.7 per cent in 1997 to 6.4 per cent in 1999. There was an increase in methamphetamine use, from 2.1 per cent in 1997 to 7.2 per cent in 1999. Treatment counsellors reported increasing trends among youthful clients of use of cocaine and heroin.

The Addiction Foundation of Manitoba released the results of a study known as the Manitoba Student Survey. That study indicated 81 per cent drank alcohol and 40 per cent reported using drugs in the past year. Of those students reporting their use of drugs, 58 per cent indicated that they do so in cars, and 48 per cent reported using drugs during regular school hours.

You also state in your discussion paper that the research evidence you have received to date does not appear to support criminalization and penalization of cannabis, and you ask: Do you share this view?

In Canada it is currently a criminal offence to possess cannabis. In practice, simple possession rarely leads to incarceration. Is this what is meant by penalization? Simple possession is a summary conviction offence.

The CACP and CPA in their joint statement point out that alternative justice measures are required to efficiently and effectively address summary conviction offences. The CACP and the CPA advocate the adoption of alternative justice measures that instil meaningful, appropriate and graduated consequences, focusing on preventing and deterring drug use amongst all Canadians.

Boundaries are part of social living. The maintenance of boundaries through enforcement or other methods will be an essential component of any effective strategy seeking to deal with substance use.

Today in Canada alcohol and tobacco, both psychoactive substances, are legally available. The use of these substances has had, and continues to have, serious debilitating effects on the Canadian public. Our government finds itself in the difficult position of having, for years, tacitly endorsed the use of these products and now having to invest heavily in prescribing limits for their use and mitigating against their negative effects.

L'adoption de politiques plus libérales à l'égard du cannabis entraînerait-elle une réduction du nombre d'utilisateurs et, par voie de conséquence, du nombre d'utilisateurs passant à d'autres drogues? À la lumière des documents présentés dans le document de discussion, il semble bien que non.

Il importe de remarquer que le Sondage sur la consommation de drogues parmi les élèves de l'Ontario réalisé en 1999 a également fait état d'une augmentation de la consommation accrue d'ecstasy, de 2,9 p. 100 en 1997 à 7,3 p. 100 en 1999. On a aussi constaté une augmentation de la consommation de cocaïne, qui est passée de 2,7 p. 100 en 1997 à 6,4 p. 100 en 1999. On observe le même phénomène en ce qui a trait à l'utilisation de la méthamphétamine, qui est passée de 2,1 p. 100 en 1997 à 7,2 p. 100 en 1999. Les conseillers en traitement disent observer chez leurs jeunes clients une prévalence plus grande de la consommation de cocaïne et d'héroïne.

La Fondation manitobaine sur les toxicomanies a publié les résultats d'une étude menée après des élèves de la province. Cette dernière a montré que 81 p. 100 des élèves buvaient de l'alcool et que 40 p. 100 d'entre eux avaient utilisé des drogues au cours de l'année précédente. Parmi les répondeurs ayant fait état d'une consommation de drogue, 58 p. 100 ont affirmé avoir consommé dans une voiture, et 48 p. 100 ont dit l'avoir fait pendant les heures de classe.

Dans le document de discussion, vous affirmez que la recherche permet de penser que les effets du cannabis ne justifient pas la criminalisation et la pénalisation. Vous demandez ensuite: «partagez-vous cet avis?»

Au Canada, la possession de cannabis constitue aujourd'hui une infraction pénale. En pratique, la possession simple se traduit rarement par une incarcération. Est-ce ce qu'on entend par «pénalisation»? La possession simple est une infraction punissable par voie de déclaration sommaire de culpabilité.

Dans leur Déclaration de principe conjointe, l'ACCP et l'ACP soulignent qu'on doit se doter de mesures de déjudiciarisation efficientes et efficaces pour s'attaquer au problème des infractions punissables par voie de déclaration sommaire de culpabilité. L'ACCP et l'ACP plaident en faveur de l'adoption de mesures de déjudiciarisation prévoyant des conséquences conséquentes, appropriées et progressives mettant l'accent sur la prévention et la dissuasion de la consommation de drogues auprès de tous les Canadiens.

Les limites font partie intégrante de la vie en société. Le maintien de limites au moyen de méthodes d'application de la loi ou d'autres types constituera un volet essentiel de toute stratégie efficace de lutte contre la toxicomanie.

Aujourd'hui, au Canada, l'alcool et le tabac, deux psychotropes, sont en vente libre. La consommation de ces produits a eu et continue d'avoir de graves effets débilitants sur les Canadiens. Notre gouvernement se retrouve dans une position délicate: après avoir pendant des années cautionné tacitement la consommation de ces produits, il doit aujourd'hui investir massivement dans l'établissement de limites à leur utilisation et à l'atténuation de leurs effets négatifs.

Limitations, many directed specifically at youth, are expressed and enforced through different regulations and laws. Our struggle as a society with the negative effects of these legal substances is far from over and is costing tremendous sums, and those not just financial.

A relevant question, then, is: How many people have chosen not to use cannabis because of its illegal status? How much has the illegal status of cannabis contained its use? Would this change if it were decriminalized?

The discussion paper suggests that prohibitionist public policies have little impact on use levels and patterns. Yet, with the exception of the U.S.A. in the countries cited, those with liberal policies have a higher prevalence of use.

It is suggested that levels and patterns of use vary according to other factors. What are these factors? What has been done in Canada to lower the prevalence of use, if these factors have been identified?

Decriminalization would deal with the matter of criminal records; would it deal with anything else? How would the government establish meaningful boundaries if not through enforcement? Is the government prepared to endorse, tacitly or otherwise, further use of psychoactive substances? If not, does an equivocal position help rectify any of the current issues surrounding healthy lifestyles, over-representation of users in marginalized and impoverished segments of society, and collateral risk behaviour, for example, impaired driving?

The discussion paper makes the point that overall traffic and importation offences have diminished during the 1990s. Has the analysis behind this statement taken into account the significant reduction in police resources which occurred throughout this same decade and the effect this had on the capacity of police to investigate and document this activity?

Drug offence data is almost entirely a product of police activity. If the police are unable or choose not to direct resources in this area, the number of offences reported will diminish. This is not the same thing as the number of offences diminishing.

In your discussion paper you state that studies appear to indicate that the current policy approach may cause more harm than good, and you ask: Do you agree? You also ask: Why?

I do not agree. There is nothing in the discussion paper that supports the assertion implicit in this question. It is at times presented in a presumptive manner, but there is no analysis in the discussion paper which establishes that the current policy approach causes more harm than good. This could be viewed as

Les limites, dont bon nombre visent expressément les jeunes, s'expriment et s'appliquent par l'entremise de lois et de réglementations diverses. À titre de société, la lutte que nous menons contre les effets négatifs de ces drogues licites et loin d'être terminée. Les coûts sont énormes, et pas seulement sur le plan financier.

La question suivante se pose donc: combien de personnes ont choisi de ne pas consommer de cannabis parce qu'il s'agit d'une drogue illicite? Dans quelle mesure le caractère illicite du cannabis a-t-il freiné sa consommation? La décriminalisation du produit entraînerait-elle des changements à cet égard?

Dans le document de discussion, on laisse entendre que les politiques publiques d'interdiction ont un effet limité sur les niveaux et les habitudes de consommation. Pourtant, si on excepte les États-Unis parmi les pays cités, on retrouve une prévalence plus élevée dans les pays dotés de politiques libérales.

On laisse entendre que les niveaux et les habitudes de consommation varient selon d'autres facteurs. Lesquels? Si ces facteurs ont été définis, qu'a-t-on fait au Canada pour réduire la prévalence de la consommation?

La décriminalisation aurait pour effet de régler le problème des casiers judiciaires. Aurait-elle d'autres effets positifs? Comment le gouvernement s'y prendra-t-il pour définir des limites significatives, sinon par l'application de la loi? Le gouvernement est-il disposé à appuyer tacitement ou autrement l'utilisation plus répandue des psychotropes? Sinon, l'adoption d'une position ambiguë a-t-elle pour effet de corriger les problèmes actuels entourant l'adoption de modes de vie sains, la surreprésentation des utilisateurs dans les milieux sociaux marginaux et défavorisés et les conduites à risque indirectes, par exemple la conduite avec des facultés affaiblies?

Dans le document de discussion, on souligne que le nombre total d'infractions pour trafic et importation a diminué pendant les années 90. Dans l'analyse sur laquelle repose cette affirmation, a-t-on tenu compte de la réduction considérable des ressources policières observée pendant la même décennie et de l'effet de ce phénomène sur la capacité des services de police de documenter une telle activité et de faire enquête à son sujet?

Les données sur les infractions liées aux drogues découlent presque entièrement de l'activité policière. Si les policiers ne sont pas en mesure d'affecter des ressources dans ce secteur ou choisissent de ne pas le faire, le nombre d'infractions signalées diminuera. On ne doit pas pour autant conclure que le nombre d'infractions diminue.

Dans votre document de discussion, vous affirmez que les études indiquent que le régime actuel de politique publique entraîne plus d'effets négatifs que positifs. Vous demandez ensuite: «Partagez-vous ce diagnostic?» Vous ajoutez: «Sinon, pourquoi?»

Je ne suis pas d'accord. Dans le document de discussion, on ne retrouve rien à l'appui de l'affirmation implicite dans la question. Dans certains cas, on semble faire ce postulat, mais on ne trouve dans le document de discussion aucune analyse qui montre que la politique publique actuelle ait plus d'effets négatifs que positifs.

an opinion, equivocated by the phrases "appear to indicate" and "may cause." What this really suggests is that, in Canada, we truly do not know whether our public policy is working in our best interests.

It is worthwhile to note in the findings of a 2000 study undertaken with support from the Correctional Service of Canada, the Department of the Solicitor General, the Royal Canadian Mounted Police, Health Canada, the Canadian Association of Chiefs of Police, the National Crime Prevention Centre, Justice Canada, the Social Sciences and Humanities Research Council and the United Nations International Drug Control Programme that:

> A great proportion of inmates in both federal and provincial prisons reported using illicit drugs while free. Slightly more than half of the federal inmates (53 per cent in the CSC study and 52 per cent in the FII study) reported the use of illicit drugs during the six months immediately prior to their last arrest. Many used frequently, with 30 per cent reporting the use of illicit drugs at least a few times a week. Cannabis was most widely used during the six months (43 per cent of the inmates in the CSC sample), while 28 per cent had used cocaine and 7 per cent had used heroin...

The report goes on to say:

> Alcohol and drug users, particularly dependent users, reported higher volumes of crimes committed. In the more detailed interviews with federal inmates, information was obtained using a monthly calendar on all crimes committed during the 36 months prior to the last arrest. Several of the inmates reported committing thousands of crimes during that time. Most were of a relatively non-serious nature, such as drug possession and trafficking, shoplifting and minor thefts, as well as prostitution among the female prisoners. Federal inmates who reported having used neither drugs nor alcohol during a six-month period in freedom reported an average of 1.7 crimes a week, while those who used one or more substances without being dependent on any had committed 3.3 crimes a week. The inmates who were dependent on drugs and/or alcohol had committed the most crimes — averaging about 7.1 crimes in a one-week period...

> Alcohol intoxication dominated in the various violent crimes committed by the federal inmates. Among assault offenders 39 per cent reported being under the

On pourrait y voir l'expression d'une opinion, comme le laisse entendre le libellé anglais de la question. Ce qu'elle donne à penser en réalité, c'est que, au Canada, nous ne savons pas vraiment si notre politique publique est ou non dans notre intérêt.

Dans les conclusions d'une étude entreprise en 2000 avec l'appui du Service correctionnel du Canada, du ministère du Solliciteur général, de la Gendarmerie royale du Canada, de Santé Canada, de l'Association canadienne des chefs de police, du Conseil national de prévention du crime, de Justice Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines et du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, on doit noter ce qui suit:

> Une grande proportion de détenus et détenues, tant dans les prisons fédérales que provinciales, ont déclaré consommer des drogues illicites lorsqu'ils ne sont pas en prison. Un peu plus de la moitié des détenus sous responsabilité fédérale (53 p. 100 dans l'étude du SCC et 52 p. 100 dans l'étude des EDRF) ont déclaré avoir consommé des drogues illicites au cours des six mois précédant leur dernière arrestation. Plusieurs d'entre eux consommaient de façon régulière, et 30 p. 100 d'entre eux ont signalé qu'ils consommaient des drogues illicites au moins quelques fois par semaine. Le cannabis est la substance la plus consommée au cours des six derniers mois précédant l'arrestation (43 p. 100 des détenus dans l'échantillon du SCC), tandis que 28 p. 100 des détenus ont déclaré avoir consommé de la cocaïne et 7 p. 100 de l'héroïne.

Les auteurs du rapport poursuivent ainsi:

> Les consommateurs d'alcool et de drogues, surtout ceux qui présentaient une dépendance, ont déclaré de plus grands nombres de crimes commis. Dans les entrevues plus détaillées avec les détenus sous responsabilité fédérale, nous avons obtenu, au moyen d'un calendrier mensuel, de l'information sur tous les crimes commis au cours des 36 mois précédant leur dernière arrestation. Plusieurs détenus ont signalé avoir commis des milliers de crimes pendant cette période. La plupart de ces crimes étaient de nature relativement mineure, comme la possession de drogues, le vol à l'étalage et les vols mineurs, ainsi que la prostitution chez les détenues. Les détenus fédéraux qui déclaraient n'avoir consommé ni drogues ni alcool au cours d'une période de six mois en liberté ont signalé en moyenne 1,7 crimes par semaine, pendant que ceux qui consommaient une ou plusieurs substances sans aucune dépendance avaient commis 3,3 crimes par semaine. Les détenus qui présentaient une dépendance aux drogues et/ou à l'alcool avaient commis le plus de crimes, soit 7,1 crimes en moyenne durant une période d'une semaine.

> L'état d'ébriété se trouvait souvent présent parmi les personnes condamnées à une sentence fédérale pour divers crimes de violence. Parmi les contrevenants

influence of alcohol at the time of the crime, 9 per cent illicit drugs, and 24 per cent both drugs and alcohol. The corresponding proportions for homicides were 34 per cent only alcohol, 7 per cent only illicit drugs, and 21 per cent both alcohol and illicit drugs. Among those convicted of attempted murder, 30 per cent reported alcohol intoxication, 9 per cent drug intoxication and 24 per cent intoxication from both alcohol and drugs at the time of the crime. Thefts (32 per cent), robberies (25 per cent) and breaking and entering (24 per cent) were crimes in which drug intoxication predominated, but alcohol intoxication was also relatively high (between 16 per cent and 22 per cent of these crimes), as was the combined intoxication from illicit drugs and alcohol (between 13 per cent and 19 per cent for these crimes).

Where illicit drugs were involved, cocaine and **cannabis** [emphasis added] were the drugs most frequently mentioned by male inmates. Twelve per cent of federal inmates and 16 per cent of provincial inmates reported being intoxicated by cocaine when they had committed their most serious offence, while 7 per cent of federal inmates and **21 per cent of provincial inmates reported they had been intoxicated with cannabis** [emphasis added].

This is from a study called, "Proportions of Crimes Associated with Alcohol and Other Drugs in Canada."

In your discussion paper you also state: It is better for youth not to use cannabis or to smoke tobacco, yet we also know that youth have and will do so if only because of the rebellion and soul searching of adolescence. You ask: Do you think that penal prohibition is the right way to define what is allowed and what is not for youth?

In response, I would say that it bears repeating that incarceration is rarely a consequence of summary conviction for simple possession of cannabis. The prohibition is in our current law, but the phrase "penal prohibition" suggests a response more extreme than our current reality. I would ask you to refer to our response to your second question.

There may be other ways in which our society can establish boundaries of usage, but the discussion paper does not set them out. It would be an error to lift current restrictions without a clear plan setting out how this country will reduce the use of cannabis by young people. Alternatively, is it our thinking that we can resolve this issue after a change to current policy? That does not

condamnés pour voies de fait, 39 p. 100 ont déclaré avoir été sous l'influence de l'alcool au moment du crime, 9 p. 100 sous l'influence des drogues illicites, et 24 p. 100 sous l'influence des deux. Les proportions correspondantes pour les homicides étaient de 34 p. 100 pour l'alcool seulement, 7 p. 100 pour les drogues illicites seulement, et 21 p. 100 pour l'alcool et les drogues illicites combinés. Parmi les individus reconnus coupables de tentative de meurtre, 30 p. 100 ont signalé un état d'ébriété, 9 p. 100 une intoxication aux drogues et 24 p. 100 se disaient intoxiqués à l'alcool et aux drogues au moment du crime. Par contre, l'intoxication aux drogues prédominait dans les vols (32 p. 100), les vols qualifiés (25 p. 100) et les introductions par effraction (24 p. 100). L''intoxication à l'alcool était tout de même relativement élevée pour ces mêmes crimes (entre 16 et 22 p. 100 selon le type de crime), comme l'était l'intoxication combinée aux drogues illicites et à l'alcool (entre 13 et 19 p. 100 de ces crimes).

Lorsque les drogues illicites étaient impliquées, la cocaïne et le **cannabis** [c'est moi qui souligne] se trouvaient les plus fréquemment mentionnés par les détenus masculins. Ainsi, 12 p. 100 des détenus sous responsabilité fédérale et 16 p. 100 des détenus sous responsabilité provinciale ont déclaré avoir été intoxiqués à la cocaïne lorsqu'ils ont commis leur infraction la plus grave, tandis que 7 p. 100 des détenus sous responsabilité fédérale et **21 p. 100 des détenus et détenues sous responsabilité provinciale ont déclaré avoir été intoxiqués au cannabis** [c'est moi qui souligne].

Les extraits que j'ai cités proviennent d'une étude intitulée «Proportion des crimes associés à l'alcool et aux autres drogues au Canada».

Dans votre document de discussion, vous affirmez également: «Chacun sait qu'il est préférable que les jeunes ne fument pas de cannabis (ni de tabac d'ailleurs); mais on sait aussi que les jeunes le font et le feront ne serait-ce que parce que l'adolescence est une période d'affirmation d'identité, d'autonomie, de recherche, de contestation, et cetera.» Puis, vous demandez: «Pensez-vous que l'interdit pénal en matière de cannabis est essentiel pour marquer une frontière claire entre le permis et le non permis?»

Dans la réponse, je me permettrais de répéter qu'une déclaration de culpabilité par procédure sommaire pour possession simple de cannabis débouche rarement sur une incarcération. La prohibition figure dans la loi actuelle, mais l'expression «interdit pénal» laisse entendre une réaction plus extrême que celle qui s'applique en réalité. Je vous invite à vous reporter à notre réponse à votre deuxième question.

Notre société dispose peut-être d'autres moyens pour délimiter l'usage, mais on ne les retrouve pas dans le document de discussion. On commettrait une erreur en supprimant les restrictions actuelles sans avoir arrêté au préalable un plan clair définissant comment notre pays s'y prendra pour réduire la consommation de cannabis chez les jeunes. Sinon, pensons-nous

seem to be a wise course of action, nor does it provide the Canadian public with the opportunity to view and debate alternatives, measured against the current policy and practice.

You also ask: Should public policies aim to prevent use or minimize the negative consequences of use?

I would respond to that by saying that they should do both. These are not mutually exclusive objectives. To position the argument in this fashion is to limit unnecessarily the range of responses. The CACP identifies four key target areas in which to focus efforts: Prevention, enforcement, rehabilitation and research. The CACP believes that:

> The legislation currently in place has both a preventive and a deterrent effect. Due, however, to the lack of strategies, resources and programs, the present prevention phase is not adequately addressing the escalating number of young people starting or continuing the use of illicit drugs. The existing Controlled Drugs and Substances Act is necessary in its current form to support prevention and deterrence as experienced with laws used to support behaviour changes for Impaired Driving/Seat Belt use and Infant Car Seats.

> The charges laid for possession of cannabis average less than one for each police officer in Canada on an annual basis. A significant number are laid, incidental to an arrest on another charge under the Criminal Code.

The legislation must convey the right message to the public, which is that there is no tolerance of illicit drugs, including cannabis. We need to work on the problems that arise from perceptions about the likelihood of offenders getting caught or the lack of consequences when they are. We also need to put our priority on the potential of prevention, because stopping illicit drug use before it starts is the best point in the continuum at which to intervene.

We need to improve our efforts to warn of the harm caused by using illicit drugs, including cannabis. It is important to advise of the harm to individuals, families, communities and society at large.

We need to develop and communicate more powerful messages with the kind of impact seen in the drinking and driving and anti-smoking campaigns, and explore the use of effective vehicles of communication that reach our target audiences. We need to implement the lessons learned from recent research conducted by the Centre for Addiction and Mental Health, advising our educators about what works and what does not when it comes

que nous pourrons remédier au problème après une modification de la politique actuelle? Un tel plan d'action ne semble pas avisé, d'autant qu'il ne donne pas aux Canadiens la possibilité de prendre connaissance des solutions de rechange ni d'en débattre, compte tenu de la politique et des pratiques actuelles.

Vous demandez également: une politique publique en matière de cannabis doit-elle viser prioritairement à en empêcher l'usage ou à minimiser les conséquences de l'usage?

En guise de réponse, je dirais qu'elle doit faire l'un et l'autre. On n'a pas affaire à des objectifs qui s'excluent mutuellement. Présenter l'argument de cette façon revient à limiter inutilement l'éventail de réponses possibles. L'ACCP juge important de cibler nos efforts sur quatre secteurs clés: la prévention, l'application de la loi, la réadaptation et la recherche. En effet, l'ACCP croit que:

> La législation actuellement en place a un effet tant préventif que dissuasif. Cependant, parce que les stratégies, les ressources et les programmes sont insuffisants, la phase de prévention actuelle ne permet pas de faire face au nombre croissant de jeunes qui commencent à consommer des drogues illicites ou continuent à le faire. La Loi réglementant certaines drogues et autres substances est nécessaire sous sa forme actuelle pour appuyer les efforts de prévention et de dissuasion, comme on a pu le constater en ce qui concerne les lois et règlements utilisés pour soutenir les efforts de changement de comportements en ce qui concerne la conduite avec facultés affaiblies et l'utilisation des ceintures de sécurité et des sièges spéciaux pour enfants dans les voitures.

> Le nombre d'accusations portées pour possession de cannabis représente en moyenne moins d'une accusation par agent de police par année au Canada. Un grand nombre d'accusations sont portées à la suite de l'arrestation de la personne pour un autre délit criminel.

La législation doit faire comprendre clairement à la population que l'on ne fera preuve d'aucune tolérance à l'égard des drogues illicites, y compris le cannabis. Nous devons tenter de régler les problèmes dus aux perceptions sur les probabilités que les contrevenants soient pris en flagrant délit ou sur l'absence de conséquences lorsqu'ils le sont. Nous devons en outre axer principalement nos efforts sur l'efficacité que peut avoir la prévention, parce que c'est la méthode la plus efficace.

Nous devrons mettre davantage la population au courant des conséquences néfastes de la consommation de drogues illicites, y compris le cannabis. Il est important de sensibiliser les particuliers, les familles, les collectivités et la société en général.

Nous devons élaborer et communiquer des messages plus percutants, produisant le genre d'effets que produisent les campagnes contre la conduite avec facultés affaiblies et contre le tabagisme. Il faut en outre examiner les possibilités d'utiliser des outils de communication efficaces permettant d'atteindre les groupes visés. Nous devons mettre à profit les leçons apprises au cours des récentes études effectuées par le Centre de toxicomanie

to the design and delivery of effective drug education. We need to ensure that we are not wasting valuable resources on programs that are ineffective.

We need to explore ways to encourage people abusing illicit drugs to get treatment without relying on police enforcement to apprehend and stream abusers into programs of alternative measures. These programs need to be properly resourced and treatment needs to be timely.

We need to implement more programs such as the drug court in Toronto to divert offenders who are suitable candidates for treatment and other forms of rehabilitation. We need to achieve better outcomes in the areas of adequately funded diversion programs and post-treatment integration and support.

We need to enhance treatment programs for incarcerated offenders, complemented by a strong community reintegration strategy. This is necessary to prevent offenders from returning to a life of crime, forcing the criminal justice system to repeat the cycle. Further studies need to be conducted in areas not yet sufficiently explored to identify best practices for diversion programs.

We need to find ways to offer training to people in enforcement and rehabilitation when new techniques, such as the drug recognition expertise, are identified. These are just some areas where we can be even more effective.

All of these suggestions were part of the CACP presentation on March 11, 2002.

Your discussion paper also states that studies indicate that more liberal policy approaches have little effect on actually increasing or decreasing use patterns of cannabis, and you ask: Do you agree? Why?

The discussion paper does not contain any explicit analysis which supports the assertion contained in the question above. Do we know to what extent Canada's current prohibitionist policy has had an impact, either positive or negative, on the use of cannabis?

The discussion paper does state: "...that the **vast majority** [emphasis added] of cannabis smokers never progress to other drugs." This obscures the question of what actual number of Canadians, having used cannabis, do go on to use other drugs. The paper goes on to say that:

> This finding remains constant despite policy differences between these countries. **While it is true that most users of hard drugs have also used cannabis before these other drugs, they are also likely to have used alcohol and tobacco at a younger age** [emphasis added].

et de santé mentale et mettre les éducateurs au courant des méthodes qui sont efficaces et de celles qui ne le sont pas lorsqu'il s'agit de concevoir et de dispenser des programmes éducatifs sur les drogues. Nous devons éviter de gaspiller de précieuses ressources pour des programmes inefficaces.

Nous devons trouver des moyens d'encourager les personnes qui font une consommation abusive de drogues illicites à suivre un traitement, sans compter sur la répression policière pour appréhender les toxicomanes, et les orienter vers des programmes moins répressifs. Ces programmes doivent disposer de ressources suffisantes et la cure doit avoir lieu au moment adéquat.

Il faut mettre en oeuvre davantage de programmes semblables au tribunal de traitement de la toxicomanie de Toronto pour les contrevenants qui sont de bons candidats au traitement et à d'autres programmes de réadaptation. Nous devons obtenir de meilleurs résultats dans des programmes de déjudiciarisation et dans l'intégration et le soutien après le traitement.

Il est nécessaire de renforcer les programmes de traitement pour les contrevenants incarcérés et les compléter par une stratégie vigoureuse de réinsertion sociale. C'est nécessaire pour éviter qu'ils ne remettent le doigt dans l'engrenage de la criminalité, forçant le système judiciaire pénal à intervenir à nouveau. Des études supplémentaires doivent être effectuées dans des domaines qui n'ont pas encore été suffisamment examinés afin de déterminer quelles sont les pratiques exemplaires en matière de programmes de déjudiciarisation.

Nous devrons trouver des possibilités de dispenser une formation en application des lois et en réadaptation lorsqu'on découvre de nouvelles techniques comme l'expertise en matière de différenciation des drogues. Voilà quelques secteurs où nous pouvons accroître davantage notre efficacité.

Toutes ces suggestions faisaient partie de l'exposé présenté par l'ACCP le 11 mars 2002.

Dans votre document de discussion, vous affirmez également: «Les études laissent penser qu'une politique publique plus tolérante n'augmenterait pas nécessairement, à long terme, la consommation». Puis vous demandez: «partagez-vous cet avis? Sinon, pourquoi?»

Dans le document de discussion, on ne trouve pas d'analyse explicite à l'appui de l'affirmation contenue dans la question ci-dessus. Savons-nous dans quelle mesure la politique d'interdiction actuellement en vigueur au Canada a eu un impact, positif ou négatif, sur la consommation de cannabis?

Dans le document de discussion, vous affirmez: «[...] que la **vaste majorité** [c'est moi qui souligne] des usagers de cannabis ne progressent pas vers d'autres drogues.» On occulte ainsi la question du nombre réel de Canadiens qui, après avoir consommé du cannabis, s'orientent vers d'autres drogues. Dans le document, vous poursuivez:

Cette tendance est constante, quels que soient les régimes de politiques publiques. **Certes, la majorité des usagers de drogues dures ont d'abord consommé du cannabis, mais ils sont aussi plus susceptibles d'avoir consommé du tabac et de l'alcool antérieurement** [c'est moi qui souligne].

Does this imply, then, that although there may be a correlation between cannabis, alcohol and tobacco use and those who go on to use other drugs, because the latter are currently legal, we should then do likewise with cannabis? To what purpose and effect?

The discussion paper posits that, "...other factors, mainly psychosocial, would better explain progression to other drugs." This may be true, but an explicit delineation of these psychosocial factors would be helpful in understanding the validity of this assertion.

The CACP and the CPA in their Joint Statement on Illegal Drug Use point out that:

> The December 2001 Auditor General's Report states: "The government should ensure that Canada's drug strategy receives the profile and dedicated resources necessary to deal with the illicit drug problem in Canada."

Will it be our approach to answer this call for sufficiency and capacity by reducing the scope of the problem? Are we in a legitimate tried-and-failed situation, or have we never properly developed and resourced a national drug strategy?

In your discussion paper you also ask: If Canada were to adopt a different, more liberal approach to cannabis, should it take into account the reaction of the USA? What would the reaction likely be?

The Government of Canada should do what Canadians have determined to be the best for Canadian people. Part of that thinking may be the impact on relations with the U.S.A. The degree to which that should influence the chosen direction of Canada should be factored against the weight of the implications. Canadians do not live in isolation from the rest of the world, but neither should external opinion predetermine our policies.

Of relevance, as reported above, there is a current trend being seen by local investigations that has Canadian-produced marijuana being traded for cocaine from the U.S.A.

You also ask: Whatever the conclusions of this committee or others, what, if anything, should be done to advance this kind of debate? What role should the Senate play?

This discourse should be informed and guided by, as mentioned in the introduction to the discussion paper, "...what Canadians think ought to be done." The challenge will be to decipher the broad-based Canadian thinking from the multitude of voices on this issue.

The sharing of comprehensive information that explores all facets of this subject should assist Canadians in setting the right direction. Scientific and other studies that elucidate aspects of this

Faut-il comprendre, dans ce cas, que, malgré la corrélation possible entre la consommation de cannabis, d'alcool et de tabac et la consommation éventuelle d'autres drogues, nous devrions considérer le cannabis comme licite parce que l'alcool et le tabac le sont? Quelles fins servirait-on ainsi?

Dans le document de travail, vous affirmez que «d'autres facteurs, d'ordre psychosocial, expliqueraient mieux la progression vers d'autres drogues.» C'est possible, mais il serait utile de délimiter de façon explicite ces facteurs d'ordre psychosocial pour comprendre la validité d'une telle affirmation.

Dans leur déclaration de principes conjointe concernant les drogues illégales, l'ACCP et l'ACP soulignent ce qui suit:

> [...] le Rapport de la vérificatrice générale de décembre 2001 énonce: «Le gouvernement devrait s'assurer que la Stratégie canadienne antidrogue se voie accorder l'importance et les ressources propres qui sont nécessaires pour lutter contre le problème des drogues illicites au Canada [...]»

Allons-nous répondre à cet appel lancé en faveur de l'exhaustivité et de la capacité en réduisant la portée du problème? Avons-nous vraiment fait des tentatives qui n'ont pas donné les résultats escomptés, ou n'avons-nous tout simplement jamais adopté une stratégie nationale antidrogue bien conçue et dotée de ressources suffisantes?

Dans votre document de discussion, vous demandez également: «Si le Canada tentait de se donner une politique publique différente en matière de cannabis, doit-il craindre la réaction des États-Unis? Quelle pourrait être cette réaction?»

Le gouvernement du Canada devrait faire ce que les Canadiens considèrent comme étant dans l'intérêt des Canadiens. L'impact sur les relations avec les États-Unis pourrait faire partie de cette réflexion. On devrait établir la mesure dans laquelle cette donnée devrait influer sur l'orientation choisie par le Canada à la lumière des répercussions possibles. Les Canadiens ne souhaitent pas vivre isolés par rapport au reste du monde, mais ils ne souhaitent pas non plus que nos politiques soient à la merci d'opinions de l'extérieur.

Il est intéressant de noter, comme je l'ai indiqué plus tôt, que les enquêtes locales font état d'une tendance nouvelle, c'est-à-dire l'échange de marijuana produite au Canada contre de la cocaïne provenant des États-Unis.

Vous demandez aussi: «[...]quelles que soient les conclusions de ce comité. Que devrait-on faire selon vous pour faire avancer le débat sur cette question? Quel est, selon vous, le rôle du Sénat dans un débat public comme celui-ci?»

Le discours devrait être éclairé par [...] les opinions de la société canadienne [...]. Le défi consistera à démêler la pensée consensuelle qui se dégage au Canada de la multitude de voix qui se font entendre sur cette question.

Le partage de données exhaustives portant sur toutes les facettes de cette question devrait également aider les Canadiens à s'engager sur la bonne voie. Des études scientifiques et autres

matter will be helpful when viewed in the context of the entire issue, and the choices to be made around the circumscription of psychoactive substances.

Before closing, on behalf of the Regina Police Service and the Saskatchewan Association of Chiefs of Police, I would thank you for undertaking this process of inquiry and providing the opportunity for our thoughts on this important matter to be heard. We support your efforts in this regard.

I will close by restating the three recommendations made to this committee by the Canadian Association of Chiefs of Police on March 11, 2002:

Recommendation number 1: The Canadian Association of Chiefs of Police recommends that the Government of Canada retain cannabis as an illegal substance. We do not support the legalization of any currently illicit drugs.

Recommendation number 2: The Canadian Association of Chiefs of Police strongly urges and recommends that the Senate Special Committee on Illegal Drugs demonstrates a partnership with the House of Commons Special Committee on Non-Medical Use of Drugs to set the foundation for a revitalized Canada drug strategy, CDS, bringing together federal, provincial, territorial and municipal levels of government as "partners for a safer and healthier Canada," championed through federal leadership.

Recommendation number 3: The Canadian Association of Chiefs of Police strongly recommends that a new Canada drug strategy receives the profile and dedicated resources necessary to deal with the illicit drug problem in Canada, reflecting a balance of reducing the demand for and supply of drugs based on the four pillars of prevention, enforcement, treatment/rehabilitation, and research.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Johnston, and thank you for reading our discussion paper. I am sure you also read all the source documentation which is posted on the committee's website. Many of the assertions made in the discussion paper relate to affirmations made to us by witnesses, or to documents that we have had access to and that are referenced in the sources page at the end of the discussion paper. Some of your comments in answering the various questions needed more information, and that information is in the sources.

Mr. Johnston: Just as a point of accuracy, sir, I did not read the source documents. My first awareness of this presentation was six days ago and, due to time constraints, I was unable to read the source documents. I read the discussion paper only.

élucidant des aspects de cette question se révéleront utiles dans le contexte du débat tout entier et des choix à faire pour circonscrire les psychotropes.

Avant de terminer, au nom du service de police de Regina et de l'association des chefs de police de la Saskatchewan, je tiens à vous remercier d'avoir entrepris la présente étude et de nous avoir donné l'occasion d'exprimer notre point de vue sur ce dossier important. Nous soutenons les efforts que vous déployez en ce sens.

En terminant, je vais répéter les trois recommandations formulées au comité par l'Association canadienne des chefs de police le 11 mars 2002:

Recommandation n° 1: l'Association canadienne des chefs de police recommande que le gouvernement du Canada ne légalise pas le cannabis. Nous ne sommes pas en faveur de la légalisation d'une des drogues actuellement illicites.

Recommandation n° 2: l'Association canadienne des chefs de police recommande vivement au Comité spécial sur les drogues illicites de former un partenariat avec le Comité spécial sur la consommation non médicale de drogues ou médicaments de la Chambre des communes pour établir les fondements d'une stratégie canadienne antidrogue renouvelée, grâce à l'intervention des divers paliers de gouvernement, fédéral, provincial, territorial et municipal, pour accroître la sécurité dans le pays et améliorer l'état de santé de sa population, sous l'égide du gouvernement fédéral.

Recommandation n° 3: l'Association canadienne des chefs de police recommande vivement de donner à une nouvelle stratégie canadienne antidrogue la visibilité et les ressources spéciales nécessaires pour lutter efficacement contre le problème des drogues illicites au Canada en réduisant la demande et l'offre par le biais de la prévention, de l'application des lois, de la réadaptation et de la recherche qui constituent les quatre piliers de cette stratégie.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Johnston, et merci d'avoir lu notre document de discussion. Je suis convaincu que vous avez également lu tous les documents de référence qui se trouvent sur le site Web du comité. Bon nombre d'affirmations présentes dans le document de discussion ont trait à des affirmations faites par des témoins entendus ou encore à des documents auxquels nous avons eu accès. On trouvera les références à la fin du document de discussion. Certains des commentaires que vous avez formulés en réponse aux diverses questions exigent des renseignements additionnels, lesquels figurent dans les documents de référence.

M. Johnston: Permettez-moi, monsieur, d'apporter une précision. Je n'ai pas lu les documents de référence. J'ai appris il y a à peine six jours que j'étais appelé à témoigner. En raison de contraintes de temps, je n'ai pas eu le temps de lire les documents de référence. Je n'ai lu que le document de discussion.

The Chairman: Nevertheless, I thank you very much for reading that document. If more people do the same we will have an informed discussion and, of course, an informed report at the end of August.

Senator Wiebe: At the start of your presentation you mentioned a very impressive list of charges and arrests that have been undertaken. Has that, in itself, been any deterrent? What is the percentage of repeat offenders? Perhaps you could answer that to start with.

Mr. Johnston: Within the illicit drug trade, traffickers tend to follow a continuum of experience progression. They will often enter the trade working for someone else, and they learn the business. They may be arrested, charged and convicted at some point. They will emerge, usually from incarceration, and some will move on into a higher level of organization and carry on along that line.

Some of the more senior people involved in the illicit drug trade may have very little criminal history, very little criminal involvement and, to a degree, that obscurity from police helps them do their business. However, for the most part, people involved in trafficking do progress along the continuum and often have only one conviction for trafficking.

The consequence of police investigations and police work is probably nothing better than containment. It is not a case of eradication. We do not, by making arrests and conducting investigations, do away with the trade. What we do is contain the trade and keep the trade at a certain level.

At different times in this community and in other communities, we have experienced occasions when the police were unable to focus attention on drug trafficking. What often happens, especially in the inner city areas where the trafficking is heaviest, is that the trafficking and other criminal activity increases, and it tends to take on an upward trend and stay on that trend until the drug enforcement is reinstituted. At the point that it is reinstituted and is relatively effective, the crime rate will come down. It is never totally done away with, but it does come down to what perhaps, in the eyes of some, may be a more acceptable level, certainly a less harmful level.

That would be the case especially with the Ts&Rs. The year-long investigation involved a group of people who are the most active in that trade in Regina. They are not the only people. My information is that some of them who have been released on bail are currently back trafficking as we speak. That will be curtailed when they are incarcerated. The period of their incarceration will keep them from their business. Whether they choose to continue with it after they get out will be a different matter.

Senator Wiebe: How big a drain — although that is not the proper term to use — is that surveillance on the human and financial resources in your department?

Le président: Quoi qu'il en soit, je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de lire ce document. Si un plus grand nombre de personnes se donne la peine de vous imiter, nous pourrons avoir des débats plus éclairés et, bien entendu, un rapport plus éclairé à la fin du mois d'août.

Le sénateur Wiebe: Au début de votre exposé, vous avez dressé une liste très impressionnante d'accusations et d'arrestations. Ces interventions ont-elles eu un effet dissuasif? Quel est le pourcentage des récidivistes? Peut-être pourriez-vous d'abord répondre à ces questions.

M. Johnston: Dans le commerce de drogues illicites, les trafiquants tendent à suivre une progression. À leurs débuts, ils travaillent souvent pour quelqu'un d'autre, et ils apprennent le métier. Il est possible qu'on les arrête, qu'on les accuse et qu'on les condamne un jour ou l'autre. À leur retour, souvent au terme d'une incarcération, certains monteront en grade au sein d'une organisation, et poursuivront ainsi leur petit bonhomme de chemin.

Il est possible que certains trafiquants de haut rang aient des antécédents criminels très limités et que leurs activités criminelles soient très limitées, et le fait d'être à l'abri de la police les aide jusqu'à un certain point dans leurs activités. Cependant, pour l'essentiel, les trafiquants suivent une évolution; souvent, ils n'ont été condamnés qu'une seule fois pour trafic.

Les enquêtes et le travail policiers n'ont probablement qu'un effet d'endiguement. Ils n'ont pas pour effet d'éradiquer le problème. En procédant à des arrestations et en effectuant des enquêtes, nous ne venons pas à bout du trafic. Ce que nous faisons, c'est l'endiguer et le maintenir à un certain niveau.

À certaines époques dans notre collectivité et dans d'autres, il est arrivé que la police ne soit pas en mesure de centrer son attention sur le trafic de drogue. Ce qui se produit, en particulier dans les centres-villes ou les activités des trafiquants sont surtout concentrées, c'est qu'on note une augmentation du trafic et d'autres activités criminelles, et la tendance à la hausse se maintient jusqu'à ce que l'on rétablisse les activités d'application de la loi. À partir de ce moment, pour peu que les activités en question soient relativement efficaces, on assistera à une diminution du taux de criminalité. On n'éradique pas le problème, mais on le ramène peut-être, aux yeux de certains, à un niveau plus acceptable et à coup sûr moins nuisible.

C'est particulièrement le cas en ce qui concerne le Talwin et le Ritalin. L'enquête d'une durée de un an que nous avons menée a porté sur un groupe d'individus parmi les plus actifs dans ce domaine à Regina. Ils ne sont toutefois pas les seuls. Selon les informations dont je dispose, certains ont été libérés sous caution et, au moment où nous nous parlons, ont repris leur trafic. Leur incarcération aura pour effet de freiner le phénomène. Le fait d'être incarcérés les empêchera de poursuivre leur négoce. Quant à savoir si, à leur libération, ils choisiront de poursuivre, c'est une tout autre histoire.

Le sénateur Wiebe: Quelle ponction — même si ce n'est pas le terme approprié — cette surveillance exerce-t-elle sur les ressources humaines et financières de votre service?

Mr. Johnston: It is a large pull on resources, due to the nature of the work. The work is complex and, as you point out, it involves surveillance. It will sometimes involve wiretap surveillance as well. It requires a network of people who work in a clandestine fashion. It takes the police a long time to assemble credible evidence to reveal the network, make the connections, and then to correlate all of that for the court. It is a very resource-intensive aspect of policing, therefore, it is very expensive to the police department.

Senator Wiebe: What percentage of those who you charge are in it for the business and are non-users, and what percentage would be users?

Mr. Johnston: Are you referring to those charged with trafficking?

Senator Kenny: Yes.

Mr. Johnston: I cannot offer you a definitive number. I can offer you my experience as a drug investigator in Calgary and as a chief here in Regina.

On the harder drugs, on the Ts&Rs, heroin and, to a lesser degree, cocaine, the senior-level traffickers are probably not using because they know the harmful effects. With cannabis perhaps less so — there may be more using on a casual basis at the senior level. At the street level or the immediate transaction level, with the so-called softer drugs, probably many of those traffickers are using. At the street level with the harder drugs, heroin, morphine, Talwin-Ritalin — this is not a number you should rely strongly on — probably 50 per cent are using.

Senator Kenny: I would draw your attention to your statement at the bottom of page 5 and as it runs through page 6. You give a series of statistics. Perhaps I lost track, but I am not sure what point you are making on page 6 and concluding on page 7 with the statistics that you provided.

Mr. Johnston: The point there is that in question 3, whether our current approach — that is, cannabis is an illegal substance — causes more harm than good. The report, as it sets out, describes cannabis in the context of people incarcerated and offender behaviour. I offer it as reference in relation to that question.

Senator Kenny: It is there in reference to it but you probably could have come up with similar statistics if you had asked how many people drink coffee.

Mr. Johnston: I do not quite understand the question, sir.

M. Johnston: Cette activité monopolise des ressources importantes, en raison de la nature même du travail. Il s'agit d'une activité complexe qui, comme vous l'avez indiqué, suppose de la surveillance. Parfois, on devra également recourir à l'écoute électronique. Pour ce faire, on doit miser sur un réseau de personnes qui travaillent de façon clandestine. La police met du temps à réunir des preuves convaincantes pour révéler l'existence du réseau, effectuer les liens qui s'imposent et établir les corrélations au profit du tribunal. Il s'agit d'un aspect du travail policier à fort coefficient de ressources. Pour le service de police, cette activité est donc très coûteuse.

Le sénateur Wiebe: Quel est le pourcentage des personnes contre qui vous portez des accusations qui sont dans le milieu pour leur profit et qui ne consomment pas par rapport à celui des utilisateurs?

M. Johnston: Faites-vous référence aux personnes accusées de trafic?

Le sénateur Kenny: Oui.

M. Johnston: Je ne suis pas en mesure de vous fournir des chiffres définitifs. Je peux simplement vous faire part de mes expériences à titre d'enquêteur dans le domaine des drogues à Calgary et de chef de police ici à Regina.

En ce qui concerne les drogues plus dures, le Talwin et le Ritalin, l'héroïne et, à un degré moindre, la cocaïne, les trafiquants de haut rang ne consomment probablement pas, conscients qu'ils sont des effets nuisibles des produits. C'est peut-être moins vrai pour le cannabis — les trafiquants de haut rang consomment peut-être davantage de façon occasionnelle. Au niveau de la rue ou des transactions immédiates, pour ce qui est des drogues dites plus douces, il est probable que bon nombre de trafiquants consomment. Au niveau de la rue, en ce qui concerne les drogues plus dures, l'héroïne, la morphine, le Talwin et le Ritalin — et vous ne devriez sans doute pas trop vous fier à ce chiffre — la proportion d'utilisateurs est probablement de 50 p. 100.

Le sénateur Kenny: J'aimerais attirer votre attention sur la fin de la page 5 et la page 6 de votre exposé. Vous citez une série de statistiques. J'ai peut-être perdu le fil, mais je ne suis pas certain d'avoir compris le point que vous soulevez à la page 6 et que, à la page 7, vous concluez au moyen de statistiques.

M. Johnston: Le point que je soulevais avait trait à la question n° 3, dans laquelle vous demandiez si notre approche actuelle — traiter le cannabis comme une substance illicite — a plus d'effets négatifs que positifs. Dans le rapport, on présente le cannabis en relation avec les personnes incarcérées et les comportements délinquants. Je citais ces données en relation avec cette question.

Le sénateur Kenny: Je veux bien, mais vous auriez probablement pu citer les mêmes données si vous vous étiez demandé combien de personnes boivent du café.

M. Johnston: Je ne suis pas certain de comprendre la question, monsieur.

Senator Kenny: It seems to me that you are listing percentages of people who were using illicit drugs at the time just prior to their conviction and incarceration.

Mr. Johnston: Right.

Senator Kenny: Those people probably also drank coffee.

Mr. Johnston: I understand. The question then becomes one of relevance, whether this issue of drug use before incarceration is important.

Senator Kenny: Exactly. Is it a cause that encourages people to commit these acts or is it something that people who commit these acts do because that is how they are inclined?

Mr. Johnston: That is a very good question, I would submit, and a question to which we may not know the answer at this time. While we debate and have discourse on the issue of legalization or decriminalization of cannabis, it is a question that remains unanswered during our discourse and our deliberations on that question. My suggestion is that we should try to answer that question beforehand.

The Chairman: Specifically on that question, we are quite aware of that study. We have also read the analysis of that study and questioned the writers. I am referring to the report of Mr. Brochu. You can read his testimony on our website and probably have access to a written report on the study that he undertook.

Alcohol, over all other substances, is the definite stimulant substance to commit crime. That was the testimony of Brochu. That is the outcome of all the studies that have analyzed that fundamental and very important report. When we questioned Mr. Brochu, we were trying to determine what was the trigger, what was the real reason, and alcohol was the substance mentioned, mixed with, of course, other substances, mainly cocaine as opposed to marijuana. These drugs have two different effects on the mindsets of the users.

Senator Kenny: Could you walk the committee through how you allocate the resources that you have available to you, and how marijuana use and, if necessary, the broader question of drug use, fits into it? When you sit down at the start of a year to plan your budget, how do you decide what money goes where and which money goes into dealing with drugs?

Mr. Johnston: I will speak specifically to our police service. We have an ongoing committee made up of operational managers who determine our commitment to our service delivery, how we will respond.

In our police service we have set out four key priorities for ourselves, the number one being emergency response, that is, responses to calls from the public: 911 calls, somebody injured, crime in progress, those kinds of things.

Le sénateur Kenny: Il me semble que vous énumérez des pourcentages de personnes qui consommaient des drogues illicites juste avant leur condamnation et leur incarcération.

M. Johnston: Exactement.

Le sénateur Kenny: Ces personnes boivent probablement aussi du café.

M. Johnston: Je comprends. Dans ce cas, on a affaire à une question de pertinence: le problème de la consommation de drogue avant l'incarcération est-il important ou non?

Le sénateur Kenny: Exactement. S'agit-il d'une cause qui incite les personnes à commettre de tels gestes? S'agit-il d'une habitude que les auteurs de tels gestes ont par inclination personnelle?

M. Johnston: Vous posez une très bonne question. Il est possible, me semble-t-il, qu'on ne connaisse pas aujourd'hui la réponse. Au moment même où nous débattons de la légalisation ou de la décriminalisation du cannabis et faisons des discours à ce sujet, cette question demeure sans réponse. Ce que je dis, c'est que nous devrions tenter d'y répondre au préalable.

Le président: À ce sujet, nous sommes tout à fait au courant de l'étude en question. Nous avons également lu l'analyse de cette étude et interrogé les auteurs. Je fais référence au rapport de M. Brochu. Je vous invite à lire son témoignage dans notre site Web. Vous pouvez probablement aussi accéder au rapport écrit sur l'étude qu'il a entreprise.

Parmi toutes les drogues, l'alcool est assurément la drogue de prédilection pour la perpétration de crimes. Tel a été le témoignage de M. Brochu. Tel est le résultat de toutes les études analysant ce rapport fondamental très important. Lorsque nous avons interrogé M. Brochu, nous avons tenté de déterminer quel était le déclencheur, quelle était la véritable raison, et l'alcool a été la substance mentionnée, mélangée à d'autres substances, naturellement, surtout à la cocaïne plutôt qu'à la marijuana. Ces drogues ont deux effets différents sur l'état d'esprit des usagers.

Le sénateur Kenny: Pourriez-vous expliquer au comité comment vous vous y prenez pour répartir les ressources dont vous disposez et la place qu'occupe, dans ce contexte, la consommation de marijuana et, au besoin, la question plus large de la consommation de drogue? Lorsque, au début d'une année, vous préparez votre budget, comment décidez-vous où les fonds seront affectés et quelles sommes serviront à la lutte antidrogue?

M. Johnston: Je vais m'en tenir à notre service de police. Nous sommes dotés d'un comité composé de gestionnaires opérationnels qui déterminent nos engagements envers la prestation de services, les modalités de nos interventions.

Notre service de police s'est fixé quatre priorités principales, la première étant les interventions d'urgence, c'est-à-dire les interventions à la suite d'appels du public: appels au numéro 911, les personnes blessées, les crimes en cours, ce genre de choses.

Our next priority below is non-emergent calls for service and investigations, the traditional expectation of the police that we will investigate criminal offences and do our best to bring evidence and enforce the law.

Our third priority is traffic safety, which involves traffic education, traffic enforcement and traffic engineering in partnership with others.

Our fourth priority is community building and crime prevention, where we work on the issue of making the community stronger so that it can resist the effects of crime.

Drug enforcement, because it does not involve necessarily any emergency call for service, would not be at the top. Drug enforcement would come in the next level down, non-emergent investigations. Drug enforcement would also involve the fourth level, that is, community resiliency and community building. In those two areas we determine how we will allocate people.

Cannabis use is, except as it is incidental to an encounter with a police officer, not a target of police investigation at this time, at least not in this community. We do not go out and seek people who are simply using cannabis. We do encounter them, however, as we go about our business in many other circumstances. We encounter them as one part of the drug investigation into trafficking, so we see the users there and some charges arise. We see them in domestic disputes. We see users in drinking establishment investigations and sometimes in traffic-infraction situations. Their presence is incidental to the investigation.

As far as targeting cannabis trafficking and cannabis cultivation, that is a mainstream of the drug investigations. The money from cannabis cultivation and cannabis trafficking does flow into other aspects of crime. In some communities it is most definitely formal, organized crime; in other communities it is groups of affiliated criminals who are involved for profit only. We direct our activity to those areas.

As I previously mentioned, and this is not specific to cannabis alone, when we do not do drug enforcement, when we do not focus activities in that area, we will see increases in crime in communities. We will see a higher prevalence of street prostitution, we will see a higher prevalence of theft, theft from vehicles and housebreaking. This is because the trade flourishes when the police are not present, and the criminal activity that goes to acquiring money to participate in the trade increases.

Senator Kenny: I do not follow your reasoning on that last point. When your people are active on drug enforcement issues you are taking drugs off the street; is that right?

Mr. Johnston: Some drugs off the street, yes.

Senator Kenny: Therefore the price of drugs goes up.

Viennent ensuite les demandes de service et les enquêtes non urgentes, les attentes traditionnelles à l'égard des forces de police, qui font enquête à la suite d'actes criminels et font de leur mieux pour établir des preuves et faire respecter la loi.

La sécurité routière vient au troisième rang, c'est-à-dire l'éducation des automobilistes, l'application du code de la route et les techniques de la circulation, en partenariat avec d'autres.

Au quatrième rang arrivent le développement de la conscience communautaire et la prévention du crime: dans ce secteur, nous nous efforçons de renforcer la collectivité pour lui permettre de résister aux effets de la criminalité.

La lutte antidrogue, parce qu'elle ne repose pas nécessairement sur des appels urgents, ne vient pas au premier rang. Elle arrive plutôt au deuxième rang, celui des enquêtes non urgentes. Les activités de lutte antidrogue interviennent également au quatrième niveau, celui où on s'emploie à accroître la résistance de la collectivité et à développer la conscience communautaire. Nous déterminons l'affectation des ressources humaines de ces deux secteurs.

La consommation de cannabis, sauf dans le cas de rencontre fortuite avec un agent de police, ne fait pas pour le moment l'objet d'enquêtes policières, du moins pas dans notre collectivité. Nous ne sommes pas à l'affût de simples utilisateurs de cannabis. Il nous arrive toutefois d'en rencontrer dans l'exercice de bon nombre de nos fonctions. Nous en rencontrons dans le cadre d'enquêtes portant sur des trafiquants, et certaines accusations sont portées contre les utilisateurs. On en rencontre parfois dans des cas de violence conjugale. On en rencontre aussi dans des enquêtes menées sur des débits de boisson et parfois dans des cas d'infraction au code de la route. Il s'agit d'éléments accessoires de l'enquête.

En ce qui concerne le trafic et la culture du cannabis, on les retrouve au cœur de bon nombre d'enquêtes menées dans le cadre de la lutte antidrogue. L'argent issu de la culture et du trafic du cannabis envahit d'autres secteurs de la criminalité. Dans certaines collectivités, on a assurément affaire au crime organisé officiel; dans d'autres, on a affaire à des associations de malfaiteurs uniquement intéressés par le profit. C'est sur ces secteurs que nous ciblons nos activités.

Comme j'ai déjà indiqué — et je ne parle pas que du cannabis —, lorsque nous ne faisons pas la lutte aux drogues et que nous ne ciblons pas nos activités sur ce secteur, nous constatons une augmentation du nombre de crimes commis dans les collectivités. Nous observerons une prévalence plus grande de la prostitution de rue, des vols, des vols dans les voitures et des entrées par effraction. En l'absence des policiers, le trafic fait des affaires florissantes, et l'activité criminelle associée à l'acquisition des fonds nécessaires pour participer au trafic augmente.

Le sénateur Kenny: Je ne suis pas votre raisonnement à ce sujet. Lorsqu'ils se livrent à des activités de lutte antidrogue, nos policiers se trouvent à réduire l'offre de drogue dans la rue, non?

M. Johnston: En partie, oui.

Le sénateur Kenny: Le prix des drogues augmente donc.

Mr. Johnston: No, that is not necessarily the case. When focusing on those kinds of investigations, you are taking the people who traffic in the drugs off the street. The actual amount of drug that you take off may or may not be significant. Sometimes in port communities where large seizures are made, it has a significant impact. What is more important is the impact that you have on the network of dealers and traffickers, as opposed to the quantity of the product you remove.

Senator Kenny: The dealers and traffickers are not the people who are committing the break-ins, it is the users who are committing the break-ins.

Mr. Johnston: That is true.

Senator Kenny: Connect the dots for me here, please.

Mr. Johnston: It is a matter of availability, accessibility. If $10 from my wallet is lying on the corner of that table, if someone is so inclined they can take it. If $10 is in my wallet in my back pocket and I am sitting on it, if they are so inclined, it is not available for them to take. It is the same kind of thing with drugs. If the networks and the people who traffic in drugs are not present or are not effective, the drugs are not there to be had.

Senator Kenny: Drugs are always there to be had. It just depends on the price, does it not?

Mr. Johnston: It is not just the price, no, it is prevalence as well. If you have to travel 50 miles to buy a bottle of beer, or you can walk a mile to buy a bottle of beer, there is a difference; there is an impact. It is the same in communities. If we have 10 drug houses operating within a small, inner city community as opposed to two, there is a difference to that community. It is not just about price.

Senator Kenny: When you have active operations in the city, do you see a decrease in, for example, break and enters?

Mr. Johnston: Generally, we do, yes.

Senator Kenny: How do you know that a drug operation is not working? You are also active with people who are of a mind to support themselves by breaking and entering?

Mr. Johnston: I guess I do not know that in any empirical sense. I can tell you that, based on my entire career, which tracks back many years in Calgary where one of my roles was as a crime analyst, one of the functions that I did was analyze neighbourhood crime, where it occurred and what happened. I cannot tell you the number of times that I drew pictures, maps of the neighbourhoods and a circle. I drew the circle of house break-ins and then I located the house of the trafficker. I did that time and time again.

M. Johnston: Non, ce n'est pas forcément le cas. Dans le cas des enquêtes de ce genre-là, ce sont les gens qui en font le trafic qui sont éliminés. La quantité de drogue qui est éliminée peut être plus ou moins importante. Parfois, dans les localités portuaires, là où les grandes saisies sont effectuées, cela a une incidence importante. Ce qui importe davantage, c'est l'incidence de l'action que vous menez sur le réseau de revendeurs et de trafiquants, par opposition à la quantité de produits que vous éliminez.

Le sénateur Kenny: Ce ne sont pas les revendeurs et les trafiquants qui commettent les cambriolages; ce sont les usagers qui commettent les cambriolages.

M. Johnston: Vous dites vrai.

Le sénateur Kenny: Pourriez-vous faire le tour de la question, pour que je puisse mieux comprendre.

M. Johnston: C'est une question d'offre, d'accessibilité. Si je laisse traîner un billet de 10 $ sur le coin de cette table, celui qui est enclin à faire ce genre de chose le prendra. Si le billet en question se trouve dans mon portefeuille, dans ma poche arrière, et que je suis assis dessus, il a beau être enclin à faire ce genre de chose, l'argent ne lui est pas accessible. C'est la même chose avec la drogue. Si les réseaux et les gens qui s'adonnent au trafic de la drogue ne sont pas là ou qu'ils ne sont pas efficaces, alors il n'y a pas de drogue à avoir.

Le sénateur Kenny: Il y toujours de la drogue à avoir pour ceux qui en veulent. Il n'y a que le prix qui joue, non?

M. Johnston: Ce n'est pas seulement une question de prix, non; c'est aussi une question de prévalence. Si, pour aller s'acheter une bouteille de bière il faut faire 50 kilomètres, dans un cas, ou un kilomètre à pied dans l'autre, alors il y a une différence; l'impact n'est pas le même. C'est la même chose là où les gens vivent. Si, dans une petite zone du centre d'une ville il y a dix endroits où se procurer de la drogue plutôt que deux, cela fait toute une différence pour les gens de l'endroit. Ce n'est pas seulement une question de prix.

Le sénateur Kenny: Dans les cas où vous êtes actif dans la ville en question, constatez-vous une diminution des vols par effraction, par exemple?

M. Johnston: Oui, en règle générale, nous le constatons.

Le sénateur Kenny: Comment faites-vous pour le savoir quand un réseau de drogue ne fonctionne pas? Êtes-vous également actifs auprès des gens qui seraient enclins à commettre des vols par effraction dans le contexte?

M. Johnston: J'imagine que ne saurais l'affirmer de façon empirique. Je peux vous dire que, pendant toute ma carrière qui comprend de nombreuses années de travail à Calgary, où je comptais parmi mes fonctions l'analyse de la criminalité, j'ai été appelé notamment à analyser la criminalité dans un quartier, à déceler là où elle se produisait et ce qui advenait. Je ne pourrais vous dire le nombre de fois où j'ai eu recours à une illustration, à une carte du quartier, et où j'ai tracé un cercle. Je traçais un cercle autour des lieux où il y avait eu vol par effraction puis je repérais la maison du trafiquant. J'ai fait cela maintes et maintes fois.

When we did away with that availability, the number of offences that created that circle diminished and the circle was diminished as well. I saw that pattern repeated and repeated, and I see the same pattern being repeated in Regina. I cannot empirically give you the cause-and-effect relationship. I do know that people steal to acquire funds to purchase illicit drugs.

Senator Kenny: You said that the incidence of domestic disputes increased as a result of cannabis use.

Mr. Johnston: No, I did not say that.

Senator Kenny: I misheard you. What did you say?

Mr. Johnston: What I said is that we do not actively investigate or pursue, seek out people for simple possession of cannabis. We encounter cannabis as we do other investigations. One of the other investigations that I cited was domestic disturbances.

Senator Kenny: When an officer is attending at a domestic dispute, does he or she frequently find cannabis at the scene?

Mr. Johnston: I would not say frequently.

Senator Kenny: Occasionally?

Mr. Johnston: Yes, occasionally.

Senator Kenny: What are you telling us when you say that, is that there is a connection.

Mr. Johnston: I am not drawing a connection there. I am telling you that we do not actively investigate simple possession of cannabis. We do not assign police officers to go out and find people who are in simple possession of cannabis, for that purpose alone. I am trying to describe to the committee the wide range of police investigations that occur in which we do encounter cannabis, and cannabis is present at the same time. Thus, I hope, offering some insight into why, or wherefrom, the simple possession charges arise.

Senator Kenny: My difficulty with the comment was that, when you said that you encounter cannabis when you are dealing with domestic disputes, it just seemed a bit presumptive, because I am sure you encounter alcohol and coffee.

Mr. Johnston: Most definitely, yes.

The Chairman: My question relates to the use of cannabis and driving. The research is not conclusive, it is indefinite, and that is why I am asking you the question. I am sure your people have encountered and testified on the effect of the use of cannabis on a person's ability to drive. Let me read a sentence from page 5 of our discussion paper on cannabis and driving:

Quand nous nous sommes attaqués à l'accessibilité, le nombre d'infractions créées dans le cercle en question a diminué, et le cercle a diminué lui aussi. C'est un schéma que j'ai vu se répéter et se répéter encore, et c'est un schéma que je vois se répéter à Regina. Du point de vue empirique, je ne saurais établir le lien de cause à effet. Je sais tout de même que les gens commettent des vols pour trouver l'argent nécessaire à l'achat de drogues illicites.

Le sénateur Kenny: Vous avez affirmé que la fréquence des troubles conjugaux augmentait du fait de la consommation de cannabis.

M. Johnston: Non, je n'ai pas affirmé cela.

Le sénateur Kenny: Je vous ai mal compris. Qu'est-ce que vous avez dit?

M. Johnston: Ce que j'ai dit, c'est nous ne nous appliquons pas à faire enquête sur les gens en cas de possession simple de cannabis. Nous tombons parfois sur le cannabis dans le cadre d'autres enquêtes. Les disputes conjugales figurent parmi les autres cas d'enquête dont j'ai parlé.

Le sénateur Kenny: Quand un agent intervient dans le cas d'une dispute conjugale, trouve-t-il souvent du cannabis sur les lieux?

M. Johnston: Je ne dirais pas «souvent».

Le sénateur Kenny: À l'occasion?

M. Johnston: Oui, à l'occasion.

Le sénateur Kenny: Qu'est-ce que vous voulez donc laisser entendre par là? Qu'il y a un lien?

M. Johnston: Je n'affirme pas qu'il y a un lien. Je vous dis que nous ne nous appliquons pas à faire enquête sur les cas de possession simple de cannabis. Nous n'attribuons pas à des agents de police la tâche qui consiste à aller chercher les gens qui sont en possession simple de cannabis, pour cette raison unique et aucune autre. J'essaie de décrire au profit du comité toute la série d'enquêtes policières dans lesquelles nous pourrons tomber sur du cannabis, ou celles où il se trouve à avoir du cannabis. J'espère ainsi faire la lumière sur la raison ou la provenance des accusations portées pour possession simple.

Le sénateur Kenny: La difficulté que me pose ce commentaire, c'est que — quand vous me dites que vous tombez sur du cannabis dans le cas de dispute conjugale, il y a là un peu de présomption, il me semble, car je suis sûr que vous tombez aussi sur de l'alcool et du café.

M. Johnston: Tout à fait, oui.

Le président: Ma question porte sur la consommation de cannabis et la conduite d'un véhicule. Les recherches ne sont pas concluantes — il faut voir — et c'est pourquoi je vous pose la question. Je suis sûr que vous et vos gens avez été les témoins de l'effet de la consommation de cannabis sur les capacités d'une personne qui conduit et avez eu à témoigner à ce sujet. Permettez-moi de faire la lecture d'un passage qui se trouve à la page 5 de notre document de travail sur le cannabis et sur la conduite d'un véhicule automobile:

Available epidemiological studies do not lead to definitive conclusions on the effects of cannabis on driving abilities;

However, studies tend to indicate that at high doses or combined with alcohol, cannabis use increases risks significantly;

Cannabis use impairs motor coordination as well as straight line control and continued attention;

However, cannabis use decreases average speed, and diminishes risk-taking behaviour.

Can you give us some insight on the findings you have from the operation of your department to support that or to give us more information? If you wish, you can send that to us by courier or mail, or whatever means. You probably need more than three minutes to answer that question. We know that it is a concern in the police community. What is the extend of your expertise on that?

Mr. Johnston: I can provide some observations, some of which will support what is stated here and some will, I think, give rise to further considerations for this committee.

Up until this past November, that is, some six to eight months ago, the Province of British Columbia was, as far as I am aware, the only province in this country that was actively training and using techniques from the United States with respect to field sobriety testing. This is testing conducted in the field by police officers, not relying on equipment, not a roadside screening device, but relying on people's motor capacities and behaviours as tested and directed by a police officer on the scene when they are operating a motor vehicle.

Currently, this is one of the ways we have in Canada of determining whether somebody is impaired by a substance other than alcohol. If the driver is impaired by alcohol, we can use a roadside screening device. If he or she is impaired by reason of the use of another substance, whatever that substance might be, at this time it remains difficult to make that determination in a way that provides evidence of the offence.

We watched and learned from what was happening in British Columbia. We also learned that the legal community and the courts in British Columbia responded well to this kind of evidence, that it was welcomed and, if done properly and properly documented, it could be very useful in those types of investigations.

In November we brought that experience to Saskatchewan, and we have repeated that, I believe it was in February and March of this year. We are training our officers in those kinds of techniques. It is taking some time, but there are now 80 police officers who are well-versed and experienced in these techniques

Les données épidémiologiques disponibles ne permettent pas de tirer des conclusions définitives quant aux effets du cannabis sur la capacité à conduire.

Les études tendent cependant à indiquer qu'à hautes doses ou combiné avec l'alcool le cannabis augmente significativement les risques.

L'usage de cannabis diminue la coordination motrice, le maintien d'une trajectoire en ligne droite et l'attention continue.

Par contre, le cannabis diminue la vitesse et la prise de risques au volant.

Pouvez-vous confirmer cela ou nous donner de plus amples renseignements, d'après ce que vous ont permis de constater les activités de votre service? Est-ce que vous souhaitez, ou vous pouvez nous transmettre ces renseignements par messager ou par la poste, d'une façon quelconque. Il ne suffira probablement pas de trois minutes pour répondre à la question. Nous savons que c'est une question qui préoccupe les milieux policiers. Dans quelle mesure votre expertise peut-elle s'appliquer à cette question?

M. Johnston: Je peux formuler des observations, dont certaines confirmeront ce qui est avancé ici et d'autres, à mon avis, amèneront le comité à se pencher sur d'autres considérations encore.

Jusqu'en novembre, c'est-à-dire il y a de cela six à huit mois, la province de la Colombie-Britannique était la seule province canadienne, à ma connaissance, à adopter des mesures actives pour appliquer la formation et les techniques américaines en ce qui concerne les aptitudes à conduire un véhicule. Il s'agit de tests effectués sur le terrain par les agents de police; il s'agit non pas d'utiliser un équipement ou un appareil en bordure de la route, mais plutôt de mesurer les comportements et les habiletés des gens sur le plan moteur — les tests en question étant dirigés par un agent de police là où le véhicule automobile est employé.

À l'heure actuelle, c'est l'une des façons que nous avons au Canada de déterminer si un conducteur a les facultés affaiblies du fait d'avoir consommé une substance autre que l'alcool. Si c'est l'alcool qui est en jeu, nous pouvons employer un dispositif de dépistage en bordure de route. Si le conducteur a les facultés affaiblies par une substance autre que l'alcool, quelle que soit la substance en question, en ce moment, il est très difficile de le déterminer d'une façon qui peut être accueillie à titre d'élément de preuve de l'infraction commise.

Nous avons surveillé la situation en Colombie-Britannique et en avons tiré des leçons. Nous avons vu que les milieux juridiques et les tribunaux en Colombie-Britannique ont bien accepté ce genre de preuve, que ce genre de preuve était bien accueillie et que, dans la mesure où elle était établie et consignée avec rigueur, elle pouvait être très utile dans le cas des enquêtes du genre.

En novembre, nous avons tenté l'expérience en Saskatchewan, et nous avons répété l'exercice en février et en mars, je crois. Nous formons nos agents pour qu'ils puissent employer ce genre de technique. Cela prend du temps, mais il y a maintenant 80 policiers qui connaissent bien les techniques en question et

and will be using them here in Saskatchewan. This gives us some capacity to perform field tests on people who may be impaired by something other than alcohol, for example, some illicit drug.

The issue is the combination of effects that would seem to come from the use of alcohol with cannabis, and those kinds of things, which reduces the ability of people to perceive what is happening around them and respond and react in a timely way.

I am not prepared to speak to the effect of, specifically, cannabis on aggression. However, I can speak to the effects of alcohol and what we have found increasingly to be some of the dangers in driving with alcohol. This may provide support for what is asserted in point number four.

Some of the most dangerous people who drive while impaired are those who drank just a little. When people have drunk just a little, they experience the first lifting of inhibitions without the attendant feelings of impairment and it is in that group where we have found the highest rates of speeding. The most aggressive styles of driving are not by somebody who is significantly impaired by alcohol, falling-down-drunk, so to speak, but somebody who has just enough to drink to lift inhibitions.

If that is not the case with cannabis, if that kind of lifting of inhibitions or some other thing is not in place, it could very well be that you will not see the aggressive kind of behaviour that does lead to serious-injury accidents.

The Chairman: Thank you, again, for reading our material and answering our questions. It was a great pleasure to hear your remarks.

We will now hear Mr. Timothy Hampton from NORML Saskatechewan.

Mr. Timothy Hampton, President, National Organization for the Reform of Marijuana Laws: I would like to say how much we welcome the opportunity to address this committee. It has been a long time coming. The NORML Steering Committee specifically want me to thank you on their behalf.

I am speaking here today on behalf of millions of Canadian cannabis users who are tired of being pursued, prosecuted and proclaimed criminals for their recreational use of a mild herbal euphoric. This is not some esoteric extract manufactured through proscribed alchemy, but a plant that grows worldwide. Cannabis has been used on a medicinal and social basis from time immemorial and, in itself, is neither good nor evil — a status shared by other items common in our society.

Assignment of moral characteristics to an object is neither logical nor acceptable. Sex, shopping, alcohol and food can be used or misused and, when dealing with compulsive or addictive

qui vont s'en servir ici, en Saskatchewan. Cela nous donne la possibilité de procéder à des examens sur le terrain pour tester les personnes dont les facultés sont peut-être affaiblies du fait d'avoir consommé une substance autre que l'alcool, par exemple une quelconque drogue illicite.

Ce dont il s'agit, c'est l'effet combiné de la consommation d'alcool et de cannabis, ce genre de chose, dans la mesure où elle réduit la capacité qu'ont les gens de percevoir ce qui se passe autour d'eux et de réagir à temps.

Je ne suis pas prêt à parler en particulier de l'effet du cannabis sur l'agressivité. Tout de même, je peux parler des effets de l'alcool et de ce qui, de plus en plus, apparaît comme un des dangers de l'alcool au volant. Cela servira peut-être à confirmer l'affirmation qui se trouve au point quatre.

Parmi les conducteurs les plus dangereux, il y a ceux dont les facultés sont affaiblies du fait d'avoir consommé juste un peu d'alcool. Quand ils consomment juste un peu d'alcool, ils éprouvent la première levée des inhibitions sans pour autant ressentir que leurs facultés sont affaiblies; c'est dans ce groupe que les cas de vitesse excessive les plus fréquents ont été constatés. Les styles de conduite les plus agressifs sont non pas ceux des conducteurs dont les facultés sont sensiblement affaiblies par l'alcool — les gens complètement saouls — mais plutôt ceux qui ont bu juste assez pour que leurs inhibitions soient levées.

Si cela ne s'avère pas dans le cas du cannabis, si ce genre de levée des inhibitions ou un autre phénomène du genre ne se confirme pas, il se peut très bien que l'on constate que les conducteurs ayant consommé du cannabis n'aient pas de comportement agressif qui finit par provoquer des accidents où il y a des blessés graves.

Le président: Merci beaucoup, encore une fois, d'avoir lu notre documentation et d'avoir répondu à nos questions. C'est avec un grand plaisir que nous avons accueilli vos remarques.

Nous allons maintenant entendre M. Timothy Hampton de la section saskatchewanaise de NORML.

M. Timothy Hampton, président, Organisation nationale pour la réforme des lois sur la marijuana: Je tiens à signaler à quel point nous apprécions l'occasion qui nous est offerte de nous adresser au comité. Cela fait longtemps que le moment est attendu. Le comité directeur de NORML en particulier souhaite que je vous remercie en son nom.

Je prends la parole aujourd'hui au nom des millions de consommateurs canadiens de cannabis qui sont las d'être pourchassés, poursuivis et qualifiés de criminels parce qu'ils consomment pour le plaisir une herbe légèrement euphorisante. C'est non pas quelque composé ésotérique obtenu au moyen d'une alchimie proscrite, mais plutôt une plante qui pousse partout dans le monde. Le cannabis est consommé à des fins thérapeutiques et sociales depuis les temps immémoriaux; en lui-même, il n'est ni bon ni mauvais — on peut en dire autant d'autres articles qui se trouvent couramment dans notre société.

L'attribution de caractéristiques morales à un objet n'est ni logique ni acceptable. Les relations sexuelles, le magasinage, la consommation d'alcool et d'aliments — on peut s'y adonner de

behaviour, anything could be a medical or social problem. Compulsive eaters risk high cholesterol, obesity, diabetes and heart disease, but the ill effects of their personal choices are treated as a medical problem, not as a clarion call for the criminalization of chocolate.

Irresponsible alcohol use kills, sometimes the user, sometimes innocent bystanders, but I hear no calls for a liquor prohibition.

Addicted gamblers regularly steal hundreds of thousands of dollars to feed their need, but I see no appeals to stop the lotteries or close the casinos.

Devotees of tobacco are enslaved to this horribly addictive, deadly and stinky drug. Do we ban it? No, we regulate its sale, provide quality control and tax the crap out of it. In an attempt to grab a bigger piece of the nicotine pie Quebec raised tobacco taxes to such a degree that the residents of the Akwesasne Reserve began smuggling Canadian cigarettes back into Canada from the United States. Their motivation was the margin of profitability conferred by prohibition. The attendant violence that was visited upon that community and others was rooted in profit and not in the tobacco fields of Tillsonburg.

The profits associated with prohibition or extreme taxation breed organized crime and violence, as we have seen with the illicit alcohol, tobacco and drug trade. It makes little difference what the substance is, as the primary motivation of organized criminal gangs is profit.

It is really quite simple, if a large group of people all want an item that is in short supply, profiteers quickly appear. If they cannot or will not fulfill the demand, the price remains artificially high. How do you bring the price down and drive the smugglers out of the market? Increase supply. The size of the market remains static.

When supply and demand have found their levels, the qualities that attract the profiteers are no more. Fair taxation and adequate regulation leave the shadows in which smugglers hide that much smaller.

We have a tremendous problem with alcohol abuse in Canada, but I hear nothing of the mob taking over the homemade beer industry, or that illicit trade in 12-year-old rhubarb wine has resulted in numerous gangland slayings. Why not? It is because there is no substantial profit to be made due to extreme taxation or prohibition.

The Saskatchewan Liquor and Gaming Commission tell me that there is no limit to how much wine I can make for my own use. By the way, I think they were wrong, I think it is 500 gallons a year. Anyway, they tell me I can make 10,000 litres a year, invite all my friends over and drink ourselves into insensibility, if we are so inclined. Alternatively, I can make 10 litres and have a glass

manière saine ou malsaine et, s'il faut parler de compulsion ou d'accoutumance, disons que tout peut être un problème médical ou social. Certaines personnes mangent du chocolat compulsivement.

La consommation irresponsable d'alcool est mortelle, parfois pour l'usager, parfois pour des innocents, mais personne ne réclame l'interdiction des boissons alcoolisées.

Des joueurs invétérés volent régulièrement des centaines de milliers de dollars pour assouvir leur besoin, mais personne ne lance de hauts cris pour qu'on mette fin aux loteries ou qu'on ferme les casinos.

Les adeptes du tabagisme sont les esclaves d'une drogue mortelle et puante qui créé une dépendance horrible. Or, bannissons-nous le tabac? Non, nous en réglementons la vente, nous prévoyons un contrôle de la qualité et nous taxons et retaxons à qui mieux-mieux. Pour avoir une plus grande part du gâteau, le Québec a majoré les taxes sur le tabac à tel point que les résidents de la réserve d'Akwesasne ont commencé à passer en contrebande des cigarettes canadiennes des États-Unis au Canada. Leur source de motivation était la marge de rentabilité que conférait la prohibition. La violence que cela a supposée pour cette collectivité et d'autres encore plongeait ses racines dans la recherche du profit et non pas dans les champs de tabac de Tillsonburg.

Les profits associés à la prohibition ou une taxation excessive sont des vecteurs pour le crime organisé et la violence, comme le commerce illicite d'alcool, de tabac et de drogues a permis de le voir. Peu importe la nature de la substance elle-même; les bandes criminelles organisées ont pour première motivation le profit.

C'est très simple, en fait; si les gens sont nombreux à vouloir un article, qui serait rare, des profiteurs ne tardent pas à se montrer le bout du nez. S'ils ne peuvent pas ou ne veulent pas répondre entièrement à la demande, le prix demeure artificiellement élevé. Comment faire baisser le prix et éliminer les contrebandiers? Il faut accroître l'offre. La taille du marché demeure statique.

Quand l'offre et la demande atteignent le niveau voulu, les conditions qui attirent les profiteurs ne valent plus. Une taxation équitable et une réglementation adéquate laissent d'autant moins de marge de manœuvre aux contrebandiers.

La consommation excessive d'alcool représente un problème énorme au Canada mais je n'entends personne dire que la mafia est en train de mettre la main sur l'industrie de la bière artisanale ou que le commerce illicite du vin de rhubarbe vieilli pendant douze ans est à l'origine de toutes sortes d'assassinats de la part de la pègre. Pourquoi pas? C'est qu'il n'y a pas un grand profit à faire en raison d'une prohibition ou d'une taxation excessive.

Les responsables de commission des alcools et du jeu de la Saskatchewan me disent qu'il n'y a pas de limite à la quantité de vin que je peux faire pour mon propre usage. Soit dit en passant, je crois qu'ils avaient tort. Je crois qu'il y a une limite de 500 gallons par année. De toute façon, qu'ils me disent que je peux en faire 100 000 litres pendant l'année, que je peux inviter

with dinner. It is all legal, as long as I do not take it public. If I want to make it for distribution, I must apply for a permit, follow the rigorous rules and open my doors for inspection on demand.

Let us face facts: alcohol, tobacco and cannabis are here to stay. Their use can be regulated and reduced by education, but not eliminated by prosecution. Eighty years of prohibition have done nothing to decrease the popularity of cannabis, and where there is demand there will be supply.

I do not want to waste the committee's time by repeating testimony that has already been heard, but let me say that study after study shows that the detrimental social and medical effects from cannabis use are, at worst, minor. Certainly, none that might warrant the huge allocation of justice system resources that cannabis prohibition currently claims. Let us use our courts and police for real criminals and real problems.

Police departments in Canada are quick to drag out the "drug problem" and use it to justify requests for increased funding for equipment and staff. In reality, cannabis prohibition laws are enforced erratically and arbitrarily, with only a percentage of those found in possession of cannabis making their way to court. One of the major determinative factors in the follow-through of criminal charges is the demeanour of the accused. Criminal law enforcement in Canada cannot be inconsistent or contingent on the whims of an individual officer.

At noon on May 5, 2001, 300 "criminals" gathered on the street in front of the Saskatoon City Police station and demanded to be arrested for the criminal acts they were openly committing and admitting to. Saskatoon City Police refused to arrest them. Why? The Controlled Drugs and Substances Act finds cannabis trafficking to be such a serious criminal act that it provides for life imprisonment.

If the members of the Canadian Police Association really practiced the position that they took in their brief to this committee, they would not have to hide behind the lame excuses proffered to the Saskatchewan Police Complaint Investigator when called to task for their failure to abide by their sworn oaths.

Let me tell you about one of the people present that day. Her name is Lorie Johnson. She is married to a man named Ernest Rogalsky. They were arrested for breach of Canada's cannabis prohibition laws. Although Mr. Rogalsky felt that the actions of the peace officer involved were not in keeping with the basic precepts of the rule of law, he pled guilty and was incarcerated. He did this for two reasons: The price of an adequate defence

tous mes amis à venir le boire jusqu'à en perdre conscience, si c'est ce que nous souhaitons faire. Sinon, je peux en fabriquer 10 litres et me servir un verre pendant le repas. Tout cela est légal, dans la mesure où je n'en fais pas un échange public. Si je souhaite en faire la distribution, alors je dois obtenir le permis voulu, me plier à des règles rigoureuses et ouvrir mes portes, sur demande, en prévision d'une inspection.

Ne nous leurrons pas: l'alcool, le tabac et le cannabis ne disparaîtront pas. Leur consommation peut être réglementée et réduite au moyen de mesures d'éducation, mais elle ne peut être éliminée au moyen de poursuites. Depuis 80 ans, la prohibition n'a rien fait pour diminuer la faveur dont jouit le cannabis — et là où il y a une demande, il y a l'offre.

Je ne veux pas faire perdre son temps au comité en répétant des éléments de témoignage qu'il a déjà entendus, mais permettez-moi de dire que les études sont nombreuses à montrer que les effets nuisibles sur le plan social et médical sont, au pire, d'ordre mineur. Certes, ce n'est pas ce qui justifie l'attribution d'une part énorme des ressources de l'appareil de justice comme le veulent les tenants actuels de la prohibition du cannabis. Utilisons nos tribunaux et nos services de police pour faire échec aux véritables criminels et aux problèmes bien réels.

Au Canada, les services de police n'hésitent pas à sortir le «problème de la drogue» pour justifier des demandes de fonds destinées à l'équipement et au personnel. En réalité, les lois prévoyant la prohibition du cannabis sont mises en application de manière erratique et arbitraire; seul un pourcentage de ceux qui sont pris en possession de cannabis se retrouvent devant les tribunaux. Un des facteurs déterminants, du point de vue des accusations pouvant être portées, est le comportement de l'inculpé. L'exécution des dispositions pénales au Canada ne saurait reposer sur une approche inconstante ou sur les caprices d'un agent particulier.

À midi, le 5 mai 2001, trois cents «criminels» se sont réunis dans la rue, devant le poste de police de Saskatoon. Ils demandaient qu'on les arrête pour les actes criminels qu'ils commettaient ouvertement et qu'ils avouaient commettre. La police de Saskatoon a refusé de les arrêter. Pourquoi? Selon la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le trafic de cannabis constitue un acte criminel à ce point grave que c'est l'emprisonnement à perpétuité qui est prévu.

Si les membres de l'Association canadienne des policiers mettaient réellement en application la position qu'ils défendent dans le mémoire qu'ils ont adressé au comité, ils n'auraient pas eu à sortir les excuses lamentables qu'ils ont offertes à l'enquêteur chargé des plaintes pour la police de la Saskatchewan quand ils ont été sommés d'expliquer pourquoi ils ont manqué au devoir pour lequel ils avaient prêté serment.

Permettez-moi de vous parler d'une des personnes qui étaient présentes ce jour-là. Elle s'appelle Lorie Johnson. Elle est mariée à un homme qui s'appelle Ernest Rogalsky. Les deux ont été arrêtés pour avoir violé les lois canadiennes prévoyant la prohibition du cannabis. Même s'il était d'avis que les actes posés par l'agent de la paix ne respectaient pas les préceptes fondamentaux de la primauté du droit, M. Rogalsky a plaidé coupable et a été

started at $50,000, more than the sum of his net worth; and he was unwilling to let his wife face the possibility of also being jailed. As a result of this "bargain" the charges against Ms Johnson were dropped.

Two months later, Ms Johnson stood on the steps of the police station of the very force that had been responsible for her arrest and her husband's incarceration, and committed the very same crime for which she had been brought before the court. She did so without molestation then or later.

The absolute bedrock on which we base our legal system is the rule of law. It is the benchmark that Aristotle worked from, and it is the first line of the Charter of Rights and Freedoms. One of the basic precepts of the rule of law is that it must be applied equally. This is not to say that Canadian jurisprudence does not allow for some regional disparities. Given that, the Canadian Centre for Justice Statistics for 1999 shows that 17 per cent of cannabis prohibition offences in British Columbia were pursued through to the courts; while in Saskatchewan 76 per cent suffered the same fate. This disparity of numbers is not attributable to regional differences in standards of prosecutorial discretion but has an identifiable cause.

The arbitrary application of Canadian criminal law is not in keeping with the spirit of the Charter, not the specifics contained in section 15.

While I am speaking of equality, I would point out the lack of it when you look at the punishments set out in the Criminal Code for various criminal offences. Section 163.1 of the Criminal Code demands that anyone who makes and sells child pornography be jailed for a maximum of 10 years. Breach Canada's cannabis prohibition laws and you can go to jail for life. Section 160(3) states that if you commit bestiality in the presence of a child or force a child to participate, you can go to jail for a maximum of 14 years. Breach Canada's cannabis prohibition laws and you can go to jail for life. Section 151 states that if you sexually molest a child you can go to jail for a maximum of 10 years. Breach Canada's cannabis prohibition laws and you can go to jail for life.

There is something wrong with a justice system that provides for these obviously unacceptable differences in sentencing parameters. To suggest, even by inference, that participation in Canada's cannabis culture is a crime worthy of greater sanction than the previously mentioned criminal acts is an affront to common sense and to cannabis users everywhere.

It is plain that the time has come for a new approach to the interaction between Canadian cannabis culture and our government. Clearly, prohibition is not an effective tool for regulating access and a new, mutually agreeable contract must be forged between afficianadoes and the state.

incarcéré. Il l'a fait pour deux raisons: le prix d'une défense adéquate commence à 50 000 $, ce qui est supérieur à son avoir net, et il n'admettait pas la possibilité que sa femme puisse être aussi emprisonnée. Grâce à ce «marché», on a laissé tomber les accusations dirigées contre Mme Johnson.

Deux mois plus tard, sur les marches du poste du même service de police qui l'avait arrêtée, elle, et mis en prison son mari, elle a commis le même acte criminel pour lequel elle avait été traduite en justice. Dans les deux cas, elle n'a nullement été condamnée.

La primauté du droit est le socle sur lequel repose notre système de justice tout entier. C'était la référence d'Aristote, et c'est le tout début du texte de la Charte des droits et libertés. Un des préceptes fondamentaux associés à la primauté du droit c'est qu'il doit être appliqué également à tous. Cela ne veut pas dire que la jurisprudence canadienne n'autorise pas certaines disparités régionales. Cela dit, le Centre canadien de la statistique juridique signale que, en 1999, 17 p. 100 des infractions liées au cannabis en Colombie-Britannique se sont retrouvées devant les tribunaux; en Saskatchewan, c'était le cas de 76 p. 100 d'entre elles. L'écart entre les chiffres ne saurait être attribué à des différences régionales quant à la marge de manœuvre des procureurs de la Couronne, mais il peut être rattaché à une cause particulière.

L'application arbitraire du droit canadien ne concorde pas avec l'esprit de la Charte et les modalités particulières de l'article 15.

Comme il est question d'égalité ici, je souhaite souligner qu'il n'y en a pas dans les peines que prévoit le Code criminel pour diverses infractions. L'article 163.1 du Code criminel prévoit que quiconque fabrique et vend de la pornographie infantile peut recevoir une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans. Transgressez les lois canadiennes qui interdisent le cannabis et vous vous retrouvez en prison à perpétuité. Le paragraphe 160(3) dit que si vous vous adonnez à la sexualité en présence d'un enfant ou que vous le forcez à participer à un tel acte, vous pouvez recevoir une peine d'emprisonnement maximale de 14 ans. Transgressez les lois canadiennes interdisant le cannabis et vous vous retrouverez en prison à perpétuité. L'article 151 prévoit que si vous avez des contacts sexuels avec un enfant, vous pouvez recevoir une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans. Transgressez les lois canadiennes interdisant le cannabis et vous vous retrouverez en prison à perpétuité.

Une justice dont les paramètres de détermination de la peine font l'objet de divergences évidemment inacceptables comme celles-là a quelque chose de déficient. Affirmer, laisser entendre même que le fait de figurer parmi les adeptes du cannabis au Canada constitue un crime dont la sanction devrait être plus sévère que celle qui s'applique aux actes criminels que je viens de décrire est un affront au bon sens et aux consommateurs de cannabis de tout pays.

Visiblement, le moment est venu d'adopter une approche nouvelle de l'interaction entre les adeptes du cannabis au Canada et notre État. Sans nul doute, la prohibition n'est pas un outil efficace pour réglementer l'accès, et il faut en arriver à un contrat nouveau qui convient aux deux parties.

In doing so, we must take into account a few crucial factors. Proposed regulations must address status, access, profiteering, quality control and American reaction.

Do we decriminalize? Substitute one law for another with what amounts to an across-the-board reduction in penalties? If we were to take that approach, the fundamental problems with the influence of profiteers and organized crime, with its associated violence and lack of regulation, would remain unaddressed, not to mention the continued drain on our police departments, justice system and correctional facilities.

Do we legalize? Do we follow the existing guidelines for the production and sale of alcohol and tobacco and hand regulation over to the provincial jurisdiction? Do we look to the Excise Act for guidance? One point that must be included in any proposed contract is the opportunity for the recreational user to legally participate in Canada's cannabis culture. Do we meld the two and make recreational cannabis permitted under a licencing system?

At this point in time, only those exempt under the Controlled Drugs and Substances Act can legally possess cannabis. The truth is that, every day, millions of Canadians buy, sell and smoke cannabis. Some do it for medical reasons, most for recreational purposes.

People buy it on the street or in a pub. They sometimes phone a service and have it delivered. They might stop by a friend's house and bum a jay or two. If they are brave and prepared to risk incarceration, they can just step into their garden and cut a couple of buds. They are plumbers, social workers, teachers, farmers, mothers, miners, fathers and fishermen. We smoke pot and we are not about to stop. As humans on this planet, we have the unalienable right to enjoy the fruits of it. Canadian citizens will continue to use cannabis, period.

Currently, the Canadian market is supplied by domestic production, with a small amount of specialty cannabis products coming in from offshore. Most domestically produced cannabis is destined for the Canadian market, but a portion is cultivated strictly for export.

Seventy-five per cent of the cannabis found in the marketplace will have been grown indoors by individuals or organized groups. The remaining 25 per cent is grown outdoors, mainly in B.C., Ontario and Quebec. Their production ranges from a few pounds a year that flows into the local market, to hundreds of pounds that move through the market by way of long-established distribution networks.

The small grower, by far the most common, working with one or two lights, may produce a kilo every two or three months. More intensive methods will, of course, increase that. His gross

Ce faisant, nous devons prendre en considération quelques facteurs capitaux. La réglementation proposée doit prendre en compte la question du statut, l'accès, le mercantilisme, le contrôle de la qualité et la réaction américaine.

Faut-il décriminaliser? Substituer à une loi une autre qui prévoit l'équivalent d'une réduction générale des sanctions? S'il fallait adopter cette approche, les problèmes fondamentaux associés à l'influence des profiteurs et du crime organisé, avec la violence et l'absence de réglementation que cela suppose, demeureraient sans solution, sans compter la charge que cela continuerait de faire peser sur nos services de police, notre système de justice et nos établissements correctionnels.

Faut-il légaliser? Adopter pour le cannabis les lignes directrices qui régissent actuellement la production et la vente d'alcool et de tabac en remettant la responsabilité de la réglementation aux provinces? Faut-il se tourner vers la Loi sur l'accise pour s'éclairer? Quel que soit le contrat proposé, il faut prévoit la possibilité pour celui qui consomme du cannabis à des fins récréatives de le faire en toute légalité. Faut-il fusionner les deux approches et autoriser la consommation de cannabis à des fins récréatives dans le cadre d'un régime de permis?

En ce moment, seules les personnes dispensées en application de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances peuvent légalement posséder du cannabis. En réalité, tous les jours, des millions de Canadiens achètent, vendent et fument du cannabis. Certains le font pour des raisons médicales, la plupart le font pour le plaisir.

Les gens l'achètent dans la rue ou dans un bar. Parfois, ils composent un certain numéro et ils le font livrer. Ils peuvent s'arrêter chez un ami et pour partager un joint ou deux. S'ils sont braves et prêts à risquer la prison, ils peuvent en cultiver chez eux. Ce sont des plombiers, des travailleurs sociaux, des enseignants, des fermiers, des mères, des mineurs, des pères et des pêcheurs. Nous fumons de la marijuana et nous ne sommes pas prêts d'arrêter. En tant qu'êtres humains, nous avons ce droit inaliénable de jouir des fruits de la terre. Les citoyens canadiens vont continuer à consommer du cannabis, point.

À l'heure actuelle, les produits qui sont sur le marché canadien sont de production canadienne et il y a une faible quantité de «spécialité» provenant de l'étranger. La majeure partie du cannabis produit au pays est destiné au marché canadien lui-même, mais il y en a une part qui est cultivée uniquement en vue de l'exportation.

Soixante-quinze pour cent du cannabis qui se trouve sur le marché a été cultivé à l'intérieur par des particuliers ou des groupes organisés. Les vingt-cinq pour cent qui restent sont cultivés à l'extérieur, surtout en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec. La production est variable — des quelques livres par année qui se retrouvent sur le marché local aux centaines de livres qui passent par des réseaux de distribution établis depuis longtemps.

Le petit producteur de cannabis, de loin le plus courant — peut produire, en ayant une ou deux bonnes lumières, un kilogramme de cannabis tous les deux ou trois mois. Bien entendu, les

would be about $6,000 and his expenses — house, power, growing supplies and pot smoked — would leave a small net profit, at the most $2,000.

His product would be purchased by a salesperson who probably buys from half-a-dozen small growers who are in the same position as Mr. X. These people are not entirely motivated by profit, seeking instead to promote a substance they believe should be legally available. This homegrown is of good quality and provides the grower with a personal supply that he does not have to purchase. In essence, he is growing to supply his own needs but releasing his surplus into the market.

Once in the salesperson's hands it is sold directly to the consumer at $30 or $40 for an eighth-of-an-ounce or multiples of. Among younger people or on the street you will see it sold in single grams for $10 to $20. Ounces are sold for $250 to $300; a pound selling for $2,600 to $3,600. Ounces and quarter-pounds may be resold in smaller amounts. The only control is the distributor's conscience.

If one wishes to purchase some cannabis, most smokers are happy to oblige. Trafficking is part and parcel of cannabis use and one is placed at substantial legal risk each time a transaction is engaged in, as the Controlled Drugs and Substances Act provides for life imprisonment for trafficking in cannabis. It helps to have a good reputation within the community, although, for the most part, people are very trusting.

It is at this level that youth come into contact with cannabis. A 25-year-old has no problem selling a bag to a 20-year-old, but he would never sell one to a 16-year-old. The 20-year-old would never sell a bag to a 15-year-old but would sell one to a 17-year-old, and so on. Regulation may not totally eliminate this problem, but it is a good start.

The larger facilities that are producing on a commercial basis tend to be operated by well-established groups who are confident in their cohorts and lines of distribution. While some of these groups may be specifically aligned by cultural or social parameters, at least 50 per cent of the market share belongs to loose-knit confederacies of like-minded individuals who all need each other to function productively. They may or may not be friends, but their bona fides must be in order.

These groups do not fit the traditional definition of organized crime, as they are really non-structured, with participation left to each individual. Even thought they are not organized crime, these people are very capable of producing large amounts of high-quality cannabis on a regular basis, with 30 pounds in a 10- to 12-week crop not unheard of. This product is mostly destined for the domestic market.

méthodes plus intensives donneront une plus grande production. Ses recettes brutes tourneront autour de 6 000 $ alors que ses dépenses — pour la maison, l'électricité, les fournitures et ce qu'il fume — lui laisseront un petit profit net de tout au plus 2 000 $.

Il vendra son produit à un acheteur qui s'approvisionnera probablement auprès d'une demi-douzaine de petits producteurs dans la même situation que M. X. Ces gens ne sont pas motivés uniquement par le profit; plutôt, ils cherchent à promouvoir une substance qui, à leurs yeux, devrait être offerte légalement. Le cannabis canadien est de bonne qualité et permet aux producteurs d'avoir une quantité personnelle qu'ils auraient autrement à acheter. Essentiellement, il cultive le cannabis pour ses propres besoins, mais met son excédent sur le marché.

Une fois que l'intermédiaire a mis la main sur le cannabis, il le vend directement au consommateur moyennant 30 $ ou 40 $ le paquet de un huitième d'once. Parmi les jeunes ou dans la rue, il se vend parfois 10 $ ou 20 $ le gramme. L'once se vend entre 250 $ et 300 $; la livre, il faut compter 2 600 $ à 3 600 $. Les onces et les quarts de livre peuvent être revendus en plus petite quantité. La conscience du distributeur est le seul contrôle.

Si quelqu'un souhaite acheter du cannabis, la plupart des fumeurs sont heureux de lui venir en aide. Le trafic fait partie intégrante de la consommation de cannabis, et celui qui s'adonne à une transaction court chaque fois un risque juridique important, car la Loi réglementant certaines drogues et autres substances prévoit l'emprisonnement à perpétuité pour le trafic de cannabis. Cela aide d'avoir une bonne réputation au sein de la collectivité, mais, pour la plus grande part, les gens font tout à fait confiance.

C'est comme cela que les jeunes viennent à connaître le cannabis. Un jeune de 25 ans n'hésite pas du tout à vendre un sac de cannabis à un jeune de 20 ans, mais il n'en vendrait jamais un à un jeune de 16 ans. Le jeune de 20 ans ne vendrait jamais un sac à un jeune de 15 ans, mais il en vendrait un à un jeune de 17 ans, et ainsi de suite. La réglementation ne servirait pas à éliminer tout à fait le problème, mais c'est un bon point de départ.

Des entreprises de plus grande envergure, qui produisent à des fins commerciales, ont tendance à être l'affaire de groupes bien établis, qui font confiance à leurs complices et à leurs voies de distribution. Certains de ces groupes se ressemblent suivant des paramètres culturels ou sociaux, mais au moins 50 p. 100 du marché appartient à des confédérations plus ou moins rigoureuses de personnes animées d'un même esprit, qui ont tous besoin les uns des autres pour fonctionner de manière productive. Parfois, ce sont des amis, parfois non, mais leur sérieux doit être une chose éprouvée.

Ces groupes ne répondent pas à la définition classique que l'on donne du crime organisé, car ils sont vraiment non structurés, la participation étant laissée à chacun. Même s'il ne s'agit pas de crime organisé, ces gens sont tout à fait capables de produire de grandes quantités de cannabis de grande qualité, régulièrement, la production de 30 livres de cannabis en 10 à 12 semaines n'ayant rien de rare. Pour la plus grande part, le produit est destiné au marché canadien.

This translates as $75,000 net, which would then be cut up between the principals. Given the large amounts of money that are being generated and the general air of paranoia that permeates any illegal business, it is here where contractual disputes take place. Violence is not predominant within these groups, but it does exist. The most common form of punishment for breach of contract, or ratting out, is ostracization.

These groups make money from pot, but they are partially motivated by a belief that cannabis should be available to anyone who wants it. This group is split on legalization.

The other 50 per cent of the larger growing groups fall squarely in the organized crime category. They are rigid and powerful hierarchies that are strictly profit orientated and have no allegiance to anything but themselves. It is within these groups that we find day-to-day violence to be an accepted way of doing business.

A large portion of this market share is destined for export, where it is sometimes traded for cocaine and heroin or, at the very least, American dollars. There is a huge demand for Canadian cannabis in the U.S. and they are prepared to pay a premium for the best, delivered across the line.

Increased security in the wake of September 11, 2001 has led to an increase in the cost of transport of $1,000 per pound, but this has not reduced the traffic across the border. Legalizing cannabis would not hamstring these groups, as they have their fingers in many pies, but it would eliminate from the marketplace an untraceable medium of exchange. These groups do not want cannabis or any other drug legalized, as there is far too much money to be made in profiteering.

It is very clear that the United States of America, on a federal level, is firmly prohibitionist and would oppose any plans to fully legalize cannabis in Canada. Let us face facts, the border is a sieve and it drives the Americans nuts. If you are so inclined, a professional approach will see you across the line with minimal risk.

Pardon me for flogging a dead horse, but the problem that is faced in the States is the same one faced here — profiteering motivated by prohibition. The Government of America has to shake off the moral minority and face reality. They have lost the war on drugs. Calling us terrorists for smoking pot will not inspire a resurgence. Regulating the growing and distribution of cannabis will quickly unmask the profiteers and provide a focus for law enforcement. No matter what we do, the U.S. will always complain anyway. Keep in mind you are living down the street

Cela donne 75 000 $ nets, qui seraient alors répartis entre les principaux intéressés. Étant donné les grandes sommes d'argent ainsi générées, et le sentiment général de paranoïa qui imprègne toute entreprise illégale, voilà où naissent les disputes contractuelles. La violence n'est pas prédominante dans ces groupes, mais elle existe. La forme la plus courante de sanction pour bris de contrat ou pour dénonciation est l'ostracisme.

Ces groupes font de l'argent en vendant de la marijuana, mais ils sont motivés en partie par une croyance: le cannabis devrait être offert à quiconque souhaite en avoir. Le groupe est divisé sur la question de la légalisation.

L'autre moitié des grands groupes de producteurs appartient carrément au crime organisé. Ce sont des hiérarchies puissantes et rigides qui recherchent strictement le profit et n'ont aucune allégeance, sauf envers elles-mêmes. C'est dans ces groupes que, d'après ce que nous avons observé, la violence quotidienne est une façon acceptable de procéder.

Une bonne part de ce marché concerne l'exportation, le cannabis étant parfois une monnaie d'échange utilisée pour obtenir de la cocaïne et de l'héroïne ou, tout au moins, des dollars américains. Il y a aux États-Unis une demande énorme à l'égard du cannabis canadien; on y est prêt à payer un excédent pour obtenir ce qu'il y a de mieux, pour que le cannabis soit livré de l'autre côté de la frontière.

L'accroissement des mesures de sécurité mises en place à la suite des attaques perpétrées le 11 septembre 2001 a conduit à une augmentation du coût du transport de l'ordre de 1 000 $ par livre, mais cela n'a pas réduit la circulation de la drogue de part et d'autre de la frontière. La légalisation du cannabis n'aurait pas pour effet d'empêcher ces groupes de fonctionner, car ils ont toutes sortes d'intérêts, mais cela éliminerait du marché un mode d'échange qui ne laisse pas de trace. Ces groupes ne souhaitent pas que le cannabis ou une quelconque drogue soit légalisé: il y a beaucoup trop d'argent à faire à exploiter la situation.

Il est bien évident que les États-Unis d'Amérique au niveau fédéral, préconisent la prohibition; qu'ils s'opposent à tout projet de légalisation pleine et entière du cannabis au Canada. Ne nous leurrons pas: la frontière est une passoire, et cela rend les Américains fous. Pour celui qui souhaite y arriver, il suffit d'une approche professionnelle pour traverser la frontière avec un risque minimum.

Pardonnez-moi si j'enfonce les portes ouvertes, mais la difficulté à laquelle on fait face aux États-Unis est la même qu'ici — la recherche excessive de profit motivée par la prohibition. Le gouvernement américain doit se défaire de l'emprise de la «moral minority» et faire face à la réalité. Il a perdu la guerre contre la drogue. Nous qualifier de terroristes parce que nous fumons de la marijuana ne fera pas renaître cette guerre. Réglementer la culture et la distribution du cannabis servira à démasquer rapidement les profiteurs et à canaliser les

from a big, dumb bully. We are a sovereign country and we should act like it, not like lapdogs.

Keeping these points all in mind, and although we would like to see full legalization, that is unrealistic at this point, therefore, the mandate given to me by the membership of NORML for reconsidering Canada's cannabis prohibition law is to propose as follows:

Cannabis possession, cultivation and trafficking will remain under the jurisdiction of the Controlled Drugs and Substances Act, that is, the existing law will remain as it is, but section 56 of the CDSA should be interpreted to permit an exemption to be made available to an applicant which would allow the applicant to cultivate, possess, distribute or use cannabis on a recreational or medicinal basis. This program and supervision of it would be paid for by an outrageous tax upon the issuing of the licence.

A licence for personal cultivation and use would permit one to have no more than six budding plants at any point, and a maximum of one kilo of dried buds for personal use within the home.

Cafés, similar to bars and under the same authority, would be allowed to purchase cannabis from licensed growers and make it available on a per-gram basis for in-house use.

Growers would be licensed to produce medicinal or recreational cannabis which would be distributed through approved outlets.

Current laws, such as sections 249 or 253 of the Criminal Code are more than adequate to deal with the effects of public intoxication due to cannabis use.

A breach of license conditions would result in temporary forfeiture of privilege.

We have unanimous agreement that we, as licencees, would work towards full compliance by all members of the cannabis community with the regulations and with an eye toward self-policing.

We also ask that alcohol and tobacco be subject to the provisions of the Controlled Drugs and Substances Act and subject to the same conditions of manufacture, use and possession as cannabis.

My people want you to know that they are not criminals, and they are tired of being treated as such. There is a vast difference between use and abuse. There has to be a social contract that we can live with, or the situation will continue on as is.

efforts des services policiers. Quelle que soit la solution que nous adoptons, les États-Unis vont toujours se plaindre de toute manière. N'oubliez pas que nous sommes les voisins d'une brute grosse et épaisse. Le Canada est un pays souverain, et nous devrions agir en conséquence, et non pas nous plier servilement aux diktats des États-Unis.

En ayant tout cela à l'esprit et quoique nous aimerions voir une légalisation pleine et entière du cannabis, nous savons que ce n'est pas réaliste pour l'instant; par conséquent, les membres de NORML m'ont donné pour mandat — du point de vue de l'examen des dispositions canadiennes prévoyant la prohibition du cannabis — de proposer ce qui suit:

La possession, la culture et le trafic de cannabis demeurent sous la coupe de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, c'est-à-dire que la loi existante demeure telle quelle, mais l'article 56 est interprété comme autorisant une exception qui permet au demandeur de cultiver, de posséder, de distribuer ou de consommer du cannabis à des fins récréatives ou médicales. Un tel programme et la supervision qui s'impose seraient financés grâce à une taxe tout à fait excessive appliquée au moment où le permis est accordé.

Un permis de culture et de consommation à des fins personnelles permettrait au détenteur d'avoir au plus six plantes en éclosion à un moment donné et d'au plus un kilo de bourgeons desséchés à des fins personnelles à la maison.

Des cafés s'apparentant aux bars et relevant des même règles auraient le droit d'acheter du cannabis de producteurs licenciés et de le vendre au gramme pour usage sur les lieux.

Le permis de producteur autoriserait la production d'un cannabis à des fins médicales ou récréatives qui serait distribué dans les points de service approuvés.

Les lois actuelles, par exemple les articles 249 et 253 du Code criminel, suffisent amplement à prendre en charge les cas où le consommateur évolue, les facultés affaiblies en raison du cannabis, en public.

Un manquement aux conditions rattachées au permis se traduirait par l'élimination temporaire du privilège.

Nous sommes tous d'accord pour dire que nous, en tant que détenteurs de permis, travaillerions pour que tous les membres du milieu respectent entièrement les règles tout en pratiquant l'auto-surveillance.

Nous demandons également que l'alcool et le tabac soient assujettis aux dispositions de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et aux mêmes conditions de fabrication, de consommation et de possession que le cannabis.

Les gens de mon milieu veulent que vous sachiez qu'ils ne sont pas des criminels, et qu'ils sont las d'être traités comme tel. Il y a toute une distinction à faire entre l'usage raisonnable et l'abus. Il faut adopter un contrat social qui nous convient, sinon la situation va perdurer.

We are willing to compromise and work with law enforcement, but there must be some real, serious movement on this issue. Speak firmly to the government and remind them that the state has no business in the bedrooms of our nation. Let us put this matter to rest once and for all. Thank you.

The Chairman: Just to make one correction. When Mr. Hampton says that a breach of Canadian cannabis prohibition laws can result in a life jail sentence, I think it must be explained that, if you are charged with possessing less than five grams or trafficking in less than three kilograms, the maximum penalty is five years.

Mr. Hampton: Yes. I could get the Criminal Code out and read it exactly, but you are correct. The life imprisonment for cannabis trafficking is for exceeding three kilograms, which is only seven pounds, not an excessive amount.

The Chairman: I just wanted to put that in perspective. A life sentence is not always applicable.

Mr. Hampton, since you are more of an expert in this area than we are, would you talk to us about the level of THC? I do not know if there is an ongoing debate on that subject here, but I know that in Quebec there is serious debate on the level of THC in certain substances.

Mr. Hampton: When cannabis first became popular in Canada, most of it was imported from Mexico, and the THC levels in that substance would range from between 4 per cent and 8 per cent. Through the course of the 1970s and through the 1980s we saw some specialty cannabis products imported from Hawaii, from Afghanistan and from around the world, and they had greater levels of THC in them. Those drugs have been available. Cannabis has been available with higher levels of THC through the 1970s, 1980s, 1990s in Canada.

When we saw the increase in people growing marijuana indoors in Canada, we saw an increase in the levels of active ingredients within cannabis.

The Chairman: Can you be a bit more specific on the levels and what other substances are added during in-house growing?

Mr. Hampton: Nothing is added. It is a matter of different strains. One kind of apple tree might only produce a very few apples, but another variety of apple tree may produce a whole lot of apples. It is a different breed, a different variety. A plant of one variety, if it only produces a quarter-ounce on the plant, will have basically the same THC level as the plant that produces a pound.

The Chairman: What would that level be?

Mr. Hampton: Right now I would say that for home-grown marijuana it is between 15 and 25 per cent. There is a top limit of about 27 per cent. You cannot go higher than that. That is a very

Nous sommes prêts à faire des compromis et à coopérer avec les autorités policières, mais il faut que le dossier progresse de manière sérieuse et bien réelle. Adressez-vous avec fermeté au gouvernement et rappelez-lui que l'État n'a rien à faire dans les chambres à coucher du pays. Réglons cette question une fois pour toutes. Merci.

Le président: J'aimerais juste faire une correction. Quand M. Hampton affirme qu'une violation des lois canadiennes prévoyant la prohibition du cannabis peut déboucher sur l'emprisonnement à vie, je crois qu'il faut expliquer une chose: si vous êtes accusé de possession de moins de cinq grammes ou du trafic de moins de trois kilogrammes, la peine maximale est de cinq ans.

M. Hampton: Oui. Je pourrais aller chercher le Code criminel et faire une lecture exacte du passage en question, mais vous avez raison. L'emprisonnement à vie pour trafic de cannabis s'applique dans le cas où il y a eu trafic de plus de trois kilogrammes, ce qui ne représente que sept livres, donc pas une quantité excessive.

Le président: Je voulais simplement mettre cela en perspective. Un emprisonnement à vie ne s'applique pas toujours.

Monsieur Hampton, comme vous connaissez la chose plus que moi, pourriez-vous nous parler du niveau de THC? Je ne sais pas s'il y a débat sur la question ici, mais je sais qu'au Québec, il y a un débat sérieux sur le niveau de THC dans certaines substances.

M. Hampton: Quand le cannabis a commencé à faire des adeptes au Canada, il était importé le plus souvent du Mexique; le niveau de THC variait alors entre 4 p. 100 et 8 p. 100. Tout au long des années 70 et tout au long des années 80, nous avons vu l'arrivée de certaines «spécialités» cannabinoïdes importées d'Hawaï, d'Afghanistan et d'ailleurs dans le monde, et le niveau THC de ces substances était plus élevé. Il était possible de se procurer ces drogues. Le cannabis ayant des concentrations plus élevées de THC était offert durant les années 70, 80, 90 au Canada.

Quand nous avons vu que de plus en plus de gens cultivaient la marijuana à l'intérieur, au Canada, nous avons vu un accroissement des concentrations des ingrédients actifs.

Le président: Pouvez-vous nous donner de plus amples précisions sur les concentrations en question et sur les substances qui ont été ajoutées dans le cas de cette culture intérieure?

M. Hampton: Rien n'est ajouté. Ce sont des souches différentes. Une sorte particulière de pommier peut ne donner que quelques pommes, alors qu'une autre variété peut en donner tout un lot. C'est la sorte, la variété qui n'est pas la même. Une plante d'une variété particulière, si elle ne produit qu'un quart d'once, aura essentiellement les mêmes concentrations de THC que la plante qui produit une livre.

Le président: Quelles seraient les concentrations en question?

M. Hampton: En ce moment, je dirais que la marijuana cultivée à domicile présente des concentrations qui varient entre 15 et 25 p. 100. La limite extrême est d'environ

potent substance, and if you smoke cannabis that only contains 10 per cent or 15 per cent THC on a regular basis and then pick up a joint that is 25 or 30 per cent, it certainly is different.

Cannabis smokers are well aware of these things. They are not neophytes. They know. They can tell when they pick up a bud, for the most part, if it is very potent or if it is not quite so potent.

We have the same classification with beer. The concentration of active ingredients in whiskey is higher than in beer, and people who are users of alcohol are well aware of that.

The Chairman: Does the consumer want a lower, medium, or higher level?

Mr. Hampton: Different consumers want each of those. There is a market for very low levels, under 10 per cent. The biggest market, two-thirds, is for between low and medium.

The Chairman: The numbers that you are giving us tend to demonstrate that Canada's cannabis production, at least in the THC content, is different from the that of the rest of the world. Canadian-grown cannabis is more potent than that cultivated in Europe, or even in the U.S. or Australia. The research that we have access to tells us that the potency, the THC content, in large marijuana seizures, in Europe, the U.S. and Australia, ranges between 7 per cent and 15 per cent.

Mr. Hampton: We have better pot, yes. We have won the cannabis cup repeatedly here.

The Chairman: Is that an exception, to reach 25, or is that the norm?

Mr. Hampton: Yes. You do not see it at 25.

The Chairman: What is normal for cannabis in Canada?

Mr. Hampton: If you just go down to the bar and buy a bag of pot, it will be about 15 per cent to 18 per cent.

The Chairman: Is that the average?

Mr. Hampton: Yes. Specialty marijuanas take a long time to grow. The period of fruition can be very short, six weeks, or it can be four or five months. If you want pot with a high level of THC, the period to fruition has to be extended.

The Chairman: Most of the concerns we have heard this morning from the Mayor and the Chief of Police, and we will probably hear the same from the local health authority, relates to the abuse of the substance so, as a user and knowing the attitudes of users, what can you tell us about the proportionality between

27 p. 100. On ne peut obtenir des concentrations plus élevées que cela. C'est très fort, et si vous fumez régulièrement le cannabis dont les concentrations ne sont que de 10 ou de 15 p. 100, puis vous allumez un joint qui en contient 25 ou 30 p. 100, ce n'est certainement pas la même chose.

Les fumeurs de cannabis en sont bien conscients. Ce ne sont pas des néophytes. Ils le savent. Quand ils allument un joint, pour la plus grande part, ils le savent si c'est très fort ou si ce n'est pas si fort.

Nous avons la même classification dans le cas de la bière. La concentration d'ingrédients actifs dans le whiskey est plus élevée que dans la bière, et les gens qui consomment de l'alcool le savent très bien.

Le président: Le consommateur souhaite-t-il avoir accès à des concentrations peu élevées, moyennes, élevées?

M. Hampton: Il y a différents consommateurs qui souhaitent obtenir chacune des concentrations. Il y a un marché pour les concentrations très faibles, de moins de 10 p. 100. Le plus grand marché — qui représente les deux tiers — concerne les concentrations faibles et moyennes.

Le président: Les chiffres que vous nous donnez ont tendance à montrer que la production de cannabis au Canada — du moins pour ce qui touche la teneur en THC — est différente de ce qu'elle est dans le reste du monde. Le cannabis cultivé au Canada est plus fort que celui qui est cultivé en Europe, voire aux États-Unis ou en Australie. La recherche qui nous est accessible révèle que le degré de puissance de la marijuana que l'on saisit en Europe, aux États-Unis et en Australie — il s'agit de la teneur en THC — se situe entre 7 p. 100 et 15 p. 100.

M. Hampton: Notre mari est meilleure, oui. Nous avons remporté la «coupe cannabis» à plusieurs reprises.

Le président: Est-ce là une exception — 25 p. 100 — ou est-ce la norme?

M. Hampton: Oui. On n'en voit pas à 25 p. 100.

Le président: Qu'est-ce qui est normal pour le cannabis au Canada?

M. Hampton: Si vous vous rendez dans un bar et que vous achetez un sachet de pot, le contenu en THC sera d'environ 15 à 18 p. 100.

Le président: C'est la moyenne?

M. Hampton: Oui. Il faut plus de temps pour cultiver les spécialités. La plante peut donner des fruits pendant un laps de temps très court, six semaines, ou plus long, quatre ou cinq mois. Si vous voulez une mari qui présente une concentration élevée de THC, il faut que cette période soit prolongée.

Le président: Les préoccupations qui ont été soulevées ce matin proviennent pour la plupart du maire et du directeur de la police, et nous allons probablement avoir droit aux mêmes propos de la part du responsable local de la santé, pour ce qui est de la consommation excessive de la substance; en tant qu'utilisateur et

straight users, occasional recreational users, and abusers of the substance? Can you give us an estimate?

Mr. Hampton: Those numbers are very controversial.

The Chairman: Do not mention numbers, if you do not have the numbers, tell us about attitudes.

Mr. Hampton: First of all, I will speak about the average pot smoker. He has a job and smokes twice or three times a week. He may smoke six or eight joints in the course of a week. He has an annual income of under $60,000, but over $30,000. He is just a normal guy, a regular person. The majority of cannabis users in Canada are just regular folks.

It is difficult to abuse cannabis. You can only get so high. Continued smoking does not increase intoxication once you reach a certain point. If you are talking about neophyte users, yes, it can have some very disconcerting effects. However, anything can be abused, although it is not a drug that lends itself to abuse. Once you are high, you do not get any higher.

The Chairman: As I understand it, abuse is not related to the amount of intake in a short period of time, it is related to repeated use. The researchers that we have questioned and the papers that we have read — correct me if I am wrong — set the bar at 30 grams per month; more than that, there is abuse or risk of abuse.

Mr. Hampton: I would say that is right on the money — 30 grams a month.

Mr. Chairman: A person using less than that is who you would call normal user; is that correct?

Mr. Hampton: Most users do not use 30 grams a month. Most users, I would say, use 10 grams a month. That would be an average amount. Some people smoke more. Some people smoke a lot more than 30 grams a month.

The Chairman: Is the concern of the health authority, the Mayor and the Chief of Police valid when they speak of concerns about abuse?

Mr. Hampton: There is a concern about abuse. Again, anything can be abused, just because it is cannabis does not single it out for particular abuse.

It is like a bridge across the river. If 10,000 cars drive across that bridge everyday and one person jumps off the bridge, you do not blame the bridge for being there, you blame the person for being unstable. You cannot blame an object because it has no sense of right or wrong. You must look at how a person uses it.

connaissant les attitudes des utilisateurs, pouvez-vous nous dire le nombre, la proportion de ceux qui consomment régulièrement, de ceux qui en consomment à l'occasion à des fins récréatives et de ceux qui en font un usage excessif? Pouvez-vous nous donner une estimation?

M. Hampton: Ces chiffres sont très controversés.

Le président: Ne donnez pas de chiffres, si vous n'en avez pas; parlez-nous des attitudes.

M. Hampton: D'abord, je vais parler du consommateur de cannabis moyen. Il a un travail et il fume deux ou trois fois par semaine. Il peut fumer six ou huit joints pendant la semaine. Il a un revenu annuel de moins de 60 000 $, mais de plus de 30 000 $. C'est un gars normal, un gars ordinaire. La plupart des consommateurs de cannabis au Canada sont tout simplement des gens ordinaires.

Il est difficile de faire un usage excessif du cannabis. On ne peut se geler qu'à un certain point. Le fait de continuer de fumer n'accroît pas le degré d'intoxication une fois atteint un certain point. Quand il est question de néophytes, je dirais «oui», cela peut avoir des effets tout à fait déconcertants. Toutefois, on peut faire un usage abusif de n'importe quoi, bien qu'il s'agisse ici d'une drogue qui ne se prête pas à l'abus. Une fois qu'on tripe, cela plafonne.

Le président: Si je comprends bien, les cas d'abus concernent non pas la quantité absorbée pendant une courte période de temps, mais plutôt l'utilisation répétée. Les chercheurs auxquels nous avons posé la question et les documents que nous avons lus — corrigez-moi si je me trompe — fixent la barre à 30 grammes par mois; si on en consomme plus, il y a abus ou risque d'abus.

M. Hampton: Je dirais que c'est tout à fait cela: 30 grammes par mois.

Le président: Vous qualifieriez celui qui en consomme moins d'usager normal; c'est bien cela?

M. Hampton: La plupart des usagers ne consomment pas 30 grammes par mois. La plupart, je dirais, en consomment 10 par mois. Ce serait la quantité moyenne. Certaines personnes en fument bel et bien plus. Certaines personnes fument beaucoup plus de 30 grammes par mois.

Le président: Le responsable de la santé, le maire et le directeur de la police ont-ils raison de s'inquiéter quand ils parlent de consommation excessive?

M. Hampton: On s'inquiète d'une telle consommation. Encore une fois, on peut abuser de tout, mais ce n'est pas parce qu'il s'agit de cannabis que la situation se prête à un abus particulier.

C'est comme un pont qui enjambe une rivière. Si 10 000 voitures traversent le pont tous les jours et qu'une personne saute en bas du pont, on ne peut dire que c'est le pont qui est en faute; c'est la personne qui était instable. On ne peut mettre la faute sur un objet parce qu'un objet n'a aucune notion de ce que peut représenter le bien ou le mal. Il faut regarder comment la personne consomme.

In Saskatchewan, on the Prairies, we have a lot of guns on farms. Most farmers consider the gun a tool. It only becomes a weapon if they use it in such a manner that it becomes a weapon. It is only a "thing" until it is used, and if it is used responsibly, there is no concept of abuse.

The number of people who would abuse or do abuse marijuana is a very small percentage. Whether its status is legal or illegal, it is being used, and it will still be used. Those are the issues that have to be addressed. Abuse will still exist.

The Chairman: Our research indicates that 10 per cent of users are chronic users. Would they be in the 30-gram-a-month area?

Mr. Hampton: That is close.

The Chairman: Therefore, 10 per cent are crossing that line?

Mr. Hampton: Yes.

The Chairman: Our research also indicates that 5 per cent to 10 per cent of all users will become addicted to cannabis. Do you have anything to say to that?

Mr. Hampton: It would be a psychological addiction. I do not think there is any evidence that shows that there is a physical addiction.

The Chairman: You are right. We do not have evidence to support that.

Mr. Hampton: Anything can be psychologically addictive. It certainly exists, and I would agree with that number. Probably about 5 per cent of users are addicted. It is an addiction that is not based in changes in physiology, it is probably more rooted in mental disease than it is in a physical addiction.

Yes, it exists, but there are a lot of people addicted to bingo, too. I suspect that probably more than 5 per cent of the people who frequent bingo halls have a need to return.

The Chairman: Can you confirm the health effects of cannabis use? I want to confirm some scientific findings now that we have someone who can testify to the reality.

The acute effects — acute being the short-term effects — include reduction of attention and concentration, reduction of motor abilities, including reflex and coordination, and reduction of short-term memory. Can you confirm that those are the acute effects; or what do you have to say about that?

Mr. Hampton: In neophyte users you will see some short-term inattention.

En Saskatchewan, dans les Prairies, il y a beaucoup de fermes où on trouve des armes à feu. La plupart des agriculteurs considèrent l'arme à feu comme un outil. Cela ne devient une «arme» que s'ils l'emploient de cette façon. Ce n'est qu'une «chose» avant qu'elle ne soit utilisée, et dans la mesure où elle est utilisée de manière responsable, la notion d'abus n'entre pas en ligne de compte.

Le nombre de ceux qui feraient ou qui font l'usage abusif de la marijuana représentent un pourcentage très faible. Que la marijuana soit considérée comme légale ou illégale, on en consomme, et cela ne va pas changer. Ce sont des questions sur lesquelles il faut se pencher. Il y aura toujours des cas d'abus.

Le président: Nos recherches laissent voir que 10 p. 100 des usagers ont une accoutumance. C'est là qu'il y aurait consommation de 30 grammes par mois?

M. Hampton: Ce serait près de là.

Le président: Par conséquent, il y en a 10 p. 100 qui franchissent ce cap?

M. Hampton: Oui.

Le président: Notre recherche laisse aussi voir que de 5 à 10 p. 100 de l'ensemble des usagers finiront par avoir une accoutumance au cannabis. Avez-vous une opinion là-dessus?

M. Hampton: Ce serait une dépendance psychologique. Je ne crois pas qu'il y ait de données qui montrent l'existence d'une dépendance physique.

Le président: Vous avez raison. Nous n'avons pas de données pour confirmer une telle idée.

M. Hampton: Toute chose peut créer une accoutumance psychologique. Cela existe certainement, et je dirais que je suis d'accord avec le chiffre avancé. Il y a probablement environ 5 p. 100 des usagers qui ont une dépendance. C'est une dépendance qui ne tient pas à une évolution de facteurs physiologiques; cela tient probablement davantage d'une maladie mentale que d'une dépendance physique.

Oui, cela existe, mais il y a beaucoup de gens qui sont dépendants du bingo aussi. Je soupçonne qu'il y a probablement plus de 5 p. 100 des gens qui fréquentent les bingos qui ont besoin d'y retourner.

Le président: Pouvez-vous confirmer les effets sur la santé de la consommation de cannabis? Je voudrais confirmer certaines constatations scientifiques dont nous avons été mis au courant, maintenant qu'il y a quelqu'un qui est apte à témoigner au sujet de la réalité.

Parmi les effets aigus — ceux-ci étant des effets à court terme —, il y a la réduction de l'attention et de la concentration, une réduction des capacités motrices, notamment les réflexes et la coordination, et une réduction de la mémoire à court terme. Pouvez-vous confirmer le fait qu'il s'agisse là des effets aigus; sinon, avez-vous une opinion là-dessus?

M. Hampton: Chez les néophytes, il y aura une certaine inattention à court terme.

The Chairman: Do you mean by "neophyte," a young user, someone who has never used before?

Mr. Hampton: My sister-in-law did not smoke a joint until she was 35, and she giggled like a 12-year-old girl. She is a neophyte user. She is not a youngster, but she had never smoked cannabis before. Her reaction was to suffer a short attention span.

An inexperienced user is what I would call a neophyte, people who have only used a very few times, that is, under six. They would suffer a short attention span, a loss of concentration and, to some degree, reduced motor skills.

The frequent user, a person who smokes once a week or twice a week, does not suffer from those. As I recall, the latest study done in England showed that the motor skills of people who smoked a joint actually went up a notch.

The Chairman: We are aware of the studies. I was asking you to share your personal experience.

Mr. Hampton: Neophyte users may experience some reduced motor skills, but not experienced users. If I smoke marijuana, I have no concern about operating heavy equipment or driving a tractor, or getting on stage and playing my guitar and doing a good job, or going into the studio and recording. I know that my motor skills are the same, one way or another.

I will not smoke a big quarter-ounce joint; I will smoke a joint that weighs half a gram, or maybe slightly more. It does exist, but it is not the whipping post that it is made out to be. The effects are not as severe as they are made out to be, although there are some.

The Chairman: Let us look at the chronic effects, the long-term effects.

Mr. Hampton: You are looking at it.

The Chairman: Those are more likely to be found in heavy users, that is, people who use more than 30 grams a month. The chronic effect include increased risk of lung cancer and other respiratory diseases; the possibility of cannabinoid psychosis among persons predisposed to psychosis; and the possibility of amotivational syndrome, meaning apathy, indifference and loss of interest and ambition. Do you have any comments on that?

Mr. Hampton: I will start with lung cancer, first of all. Any smoking is detrimental. Any time you inhale a substance into your lungs it will cause some harm.

The Chairman: Do you know people who smoke only cannabis and do not smoke tobacco?

Mr. Hampton: Yes, I do.

The Chairman: Do they have the same risk of lung cancer?

Le président: Quand vous parlez de «néophyte», vous parlez d'un jeune usager, quelqu'un qui n'en a jamais consommé?

M. Hampton: Ma belle-sœur n'a pas fumé de joint avant l'âge de 35 ans, et quand elle l'a fait, elle a ricané comme une fille de 12 ans. C'est une néophyte. Elle n'est pas jeune, mais elle n'avait jamais fumé de cannabis auparavant. Sa réaction a été un manque d'attention temporaire.

L'usager inexpérimenté est ce que j'appelle un néophyte; ce sont des gens qui n'en ont consommé que quelques rares fois, soit moins de six fois. Ils ont une durée d'attention réduite, une perte de concentration et, dans une certaine mesure, une capacité motrice réduite.

L'usager fréquent, celui qui fume une ou deux fois par semaine, ne connaît pas cela. Si je ne m'abuse, l'étude la plus récente réalisée en Angleterre montre que la capacité motrice des gens qui fument un joint, de fait, augmente d'un cran.

Le président: Nous sommes au courant des études. Je vous demandais de faire part de votre expérience personnelle.

M. Hampton: Les néophytes peuvent connaître une certaine réduction de leurs capacités motrices, mais pas les usagers expérimentés. Si je fume de la marijuana, je ne me soucie pas de devoir utiliser du matériel lourd ou de conduire un tracteur, ou d'aller sur scène et de jouer de la guitare et bien faire cela, ou d'aller au studio et enregistrer de la musique. Je sais que ma capacité motrice est la même, d'une façon ou d'une autre.

Je n'irai pas fumer un gros joint d'un quart d'once; je vais fumer un joint qui pèse un demi-gramme, ou peut-être un peu plus. Cela existe, mais ce n'est pas le fléau que l'on décrit. Les effets ne sont pas aussi graves que ceux dont on parle, même s'il y a des effets.

Le président: Regardons les effets chroniques, les effets à long terme.

M. Hampton: Vous les avez devant les yeux.

Le président: On est plus susceptible de les constater chez ceux qui font une grande consommation de la drogue, c'est-à-dire ceux qui en prennent plus de 30 g par mois. Parmi les effets chroniques, il y a le risque accru de cancer du poumon et d'autres maladies respiratoires; la possibilité d'une psychose cannabinoïde chez les personnes prédisposées à la psychose, et la possibilité de syndromes amotivationnels, c'est-à-dire d'apathie, d'indifférence et de perte d'intérêt et d'ambition. Qu'en pensez-vous?

M. Hampton: Je commencerai par le cancer du poumon. Fumer quoi que ce soit est nuisible. Chaque fois que vous absorbez une substance dans vos poumons, cela cause des dommages.

Le président: Connaissez-vous des gens qui fument uniquement du cannabis et non pas du tabac?

M. Hampton: Oui, j'en connais.

Le président: Courent-ils le même risque en ce qui concerne le cancer du poumon?

Mr. Hampton: No, they have a lot less risk. The risk of lung cancer from just smoking cannabis is fractional compared with the risk from tobacco use.

The Chairman: Do you have any comments about psychosis?

Mr. Hampton: That is a difficult one for me to comment on because I have little personal experience of it. My oldest son is an epileptic and a schizophrenic, and he has never smoked marijuana in his life. His doctors have suggested that it might help his epilepsy, which is very severe, but he does not want to participate.

Psychosis and mental disease occur in our society. They are horrible diseases, but they are not caused by marijuana. Marijuana might have a small effect on an pre-existing condition but, in itself, it does not cause psychosis. It is only a contributory factor.

As to the effects on general overall health, I have smoked for over 30 years. I am a singer and a musician. I can sing for three or four hours, and I sing hard. As I became a older my doctor put me through lung capacity tests, heart rate tests, and he has put me in the smallest percentile of risk. He said my physical health — lung capacity and heart rate — is as good as it gets. It could not be any better; and I have smoked for over 30 years.

I am not psychotic. I have never been to a psychiatrist in my life. I have had one speeding ticket. I have never had an impaired charge. I have never been arrested for anything to do with alcohol. I drink, but I drink in a responsible way. I smoke cannabis, but I smoke in a responsible way.

The Chairman: Have you ever tried other drugs?

Mr. Hampton: Oh, yes, I have.

The Chairman: For what reason?

Mr. Hampton: When I was young there was a big anti-drug push in the late 1960s. We heard all about this as kids. On the Prairies, when you come into a big city, if you are offered a joint, you smoke it all up and, well, you think that is pretty cool. You think, "Well, they lied to us about this, so what else did they lie about?" Then, if somebody comes along with something else, you try it. Out of curiosity, I worked my way through the whole genre. Not on a regular basis. I did not go out and buy one of everything and sit down and do it, but I worked my way through them over the course of 20 years. As a writer, one must experience. You cannot write about something you do not know about.

The only drug that I have never done is heroin. I have been given morphine in the hospital, so I figure I pretty much know what happens with that, too. I have done cocaine. I do not do it now, but I did it a few times over the course of a few years. I

M. Hampton: Non, le risque est bien moindre chez eux. Le risque de cancer du poumon chez celui qui fume uniquement du cannabis n'est qu'une fraction de ce qu'il est chez celui qui fume du tabac.

Le président: Avez-vous quelque chose dire à propos de la psychose?

M. Hampton: C'est difficile pour moi de commenter cela: j'ai peu d'expérience personnelle à cet égard. Mon fils aîné est épileptique et schizophrène, et il n'a jamais fumé de marijuana de sa vie. Ses médecins ont laissé entendre que cela pourrait être bon pour son épilepsie, affection très grave chez lui, mais il ne veut pas participer à cela.

La psychose et la maladie mentale existent dans notre société. Ce sont des maladies horribles, mais la marijuana n'en est pas la cause. La marijuana peut avoir un faible effet sur une condition préexistante, mais, en elle-même, elle ne cause pas la psychose. C'est uniquement un facteur.

Quant aux effets sur la santé globale d'un être humain, je fume depuis plus de trente ans, je suis chanteur et musicien. Je peux chanter pendant trois ou quatre heures, et je chante avec force. Au fur et à mesure que je vieillissais, mon médecin me faisait subir des tests de capacité pulmonaire et des tests sur le rythme cardiaque, et il me place dans la catégorie des personnes les moins à risque. Il affirme que ma santé physique — capacité pulmonaire et capacité cardiaque — ne saurait être meilleure. Je ne pourrais l'améliorer; et je fume depuis plus de trente ans.

Je ne suis pas psychotique. Je n'ai jamais consulté de psychiatre de ma vie. J'ai reçu, une fois, une contravention pour excès de vitesse. Je n'ai jamais été accusé de conduite avec facultés affaiblies. Je n'ai jamais été arrêté pour quoi que ce soit qui ait un lien avec l'alcool. Je bois, mais je bois de façon responsable. Je fume du cannabis, mais je fume de façon responsable.

Le président: Avez-vous déjà essayé d'autres drogues?

M. Hampton: Ah, oui, j'en ai essayé.

Le président: Pour quelle raison?

M. Hampton: Quand j'étais jeune, il y avait toute une campagne anti-drogue, à la fin des années 60. Les jeunes ont eu droit à tout un discours là-dessus. Dans les Prairies, quand on arrive dans une grande ville, si on se fait offrir un joint, on le prend bien et, voilà, c'est considéré comme étant assez cool. On se dit: «Bien, ils nous ont menti à propos de ceci; quel autre mensonge ont-ils raconté?» Alors, quelqu'un d'autre arrive avec une autre drogue, et vous l'essayez. Par curiosité, j'ai fait le tour complet. Pas régulièrement. Je ne suis pas allé acheter un échantillon de chaque drogue pour m'installer et l'essayer, mais sur une période de vingt ans, j'ai fini par tout essayer. Celui qui écrit doit vivre des expériences. On ne peut écrire sur ce qu'on n'a pas vécu.

La seule drogue que je n'ai jamais consommée, c'est l'héroïne. On m'a déjà administré de la morphine à l'hôpital; je me fais donc une assez bonne idée de l'effet de l'héroïne aussi. J'ai consommé de la cocaïne. Je ne le fais plus, mais je l'ai fait quelques fois

ingested LSD quite a few times through the 1970s, but I don't eat it any more. I have never been to drug rehabilitation or any kind of 12-step program.

Some things, at some points in your life, are acceptable; and at other points they are not. I do not tell people not to do it, but I make sure that they are well-aware of the dangers. I have never done Ecstasy, I don't intend to do it. My word on it is it causes liver damage. That is what I tell my people. People come to me for advice.

The Chairman: As an information centre?

Mr. Hampton: I always lean on the side of safety. I always say, "If you don't know; don't do it."

I promote legalized cannabis in Canada. That is my mandate with NORML. I have an opinion about what we should try to do about the drug problem, overall, in Canada. It is a serious problem that floats into my area of expertise. It is a difficult problem all the way around. Its status will not make people quit smoking pot.

The Chairman: In testifying here, you seem to be quite aware of what parliamentary privilege means.

Mr. Hampton: Yes, I understand.

The Chairman: Nothing that you have said can be used against you.

Mr. Hampton: I am retired. I retired five years ago. I will be blunt. I was a professional smuggler for over 20 years. There is no part of the cannabis business that I was not involved in. I retired voluntary five years ago. Nobody threw me out of the business. I quit broke, but that's life. I know it inside and out and I know where the dangers lie. I have been there. We went from being a bunch of people getting together to "show the finger to the man," and then how it changed to a whole different ball game. I watched it all. I participated in it. I have a pretty good understanding about what happened.

I don't like it, and I would like to see changes. There are a lot of bad things and a lot of violence that happens in the drug culture. I am not talking just about cannabis, but it is part and parcel of the whole thing — alcohol, cocaine, heroin and so on. I have seen horrible things happen, and we have to do something about it.

The Chairman: When you say "horrible" do you mean the trafficking, the criminality around the substance, or the abuse of the substance?

Mr. Hampton: The abuse of some substances is horrible, that is, the wreckage of families and individuals. I know of some horrible stories. Death and destruction is left in the wake of this horrible situation. There are no two ways about it. We have to

pendant quelques années. J'ai ingéré du LSD assez souvent pendant les années 70, mais je n'en prends plus. Je n'ai jamais fréquenté de centre de réadaptation ni suivi de programme en douze étapes pour arrêter de consommer.

Certaines choses, à un certain moment de la vie sont acceptables; à d'autres moments, elles ne le sont pas. Je ne dis pas aux gens de ne pas essayer de drogue, mais je m'assure du fait qu'ils soient bien conscients des dangers que cela pose. Je n'ai jamais consommé d'ecstasy, et je n'ai pas l'intention de le faire. D'après ce que j'en sais, cette drogue endommagerait le foie. C'est ce que je dis aux gens. Les gens viennent me demander des conseils.

Le président: Comme centre d'information?

M. Hampton: Je penche toujours du côté de la sécurité. Je dis toujours: «Si tu ne connais pas cela, ne le fais pas.»

Je préconise la légalisation du cannabis au Canada. C'est le mandat que me confère le NORML. J'ai une opinion sur ce que nous devrions faire pour essayer de régler le problème de la drogue, dans l'ensemble, au Canada. C'est un problème grave qui se trouve à entrer dans mon champ d'expertise. C'est un problème difficile de tout point de vue. La qualité juridique de la marijuana ne fera pas que les gens vont arrêter d'en fumer.

Le président: En témoignant ici, vous semblez être bien conscient de ce que représente l'immunité parlementaire.

M. Hampton: Oui, je comprends ce que c'est.

Le président: Rien de ce que vous dites ne peut être employé contre vous.

M. Hampton: Je n'exerce plus mon métier. J'ai pris ma retraite il y a cinq ans. Je vais être franc et direct. J'ai été contrebandier professionnel pendant plus de vingt ans. Il n'y a pas un aspect du milieu du cannabis que je n'ai pas connu. J'ai pris ma retraite volontairement il y a cinq ans. Personne ne m'a sorti de force. Quand j'ai arrêté, j'étais fauché, mais c'est la vie. Je connais le domaine sous toutes ses coutures, et je sais où se trouvent les dangers. J'ai vécu l'expérience. D'abord, il y avait cette bande de gens qui voulait faire un pied de nez à l'establishment, puis la situation a évolué du tout au tout. J'ai tout observé. J'y ai pris part. J'ai une assez bonne idée de ce qui s'est passé.

Je n'aime pas la situation, et je voudrais qu'il y ait des changements. Il y a beaucoup de sombres aspects, beaucoup de violence dans la «culture» de la drogue. Je ne parle pas seulement du cannabis, mais cela fait partie intégrante de l'ensemble — l'alcool, la cocaïne, l'héroïne et ainsi de suite. J'ai été le témoin de choses horribles, et nous devons agir.

Le président: Quand vous dites «horribles», parlez-vous du trafic de la drogue, de la criminalité associée à la substance ou de la consommation excessive de la substance?

M. Hampton: Les cas d'abus, pour certaines substances, sont horribles, c'est-à-dire que la vie de familles et d'individus est détruite. Je pourrais vous raconter des histoires horribles. Une situation horrible qui mène à la mort et à la destruction. Il n'y a

deal with it, but by making it illegal and randomly picking people up and putting them in jail does not solve the problem.

The Chairman: I will read your first recommendation. It is:

> Cannabis possession, cultivation and trafficking will remain under the jurisdiction of the CDSA with the existing remaining as it is but section 56...

There is an exemption scheme under section 56. That, by the way, has been ruled out by the Appeal Court of Ontario. That is why the new regulations were introduced last July.

Mr. Hampton: I know that there was an extension of that. I know what you are talking about.

The Chairman: Are you saying that you want to expand the meaning?

Mr. Hampton: Yes, expand the meaning.

The Chairman: Then the minister would have the authority, presumably under a regulation scheme similar to the one that is in place for the therapeutic use of marijuana, after following a series of guidelines, reasons, authorities and permissions. You would use the scheme under section 56 to allow permission to cultivate and use. Is that basically it?

Mr. Hampton: Yes.

The Chairman: What criteria would be used to issue such an exemption? I want you to be a little bit more precise.

Mr. Hampton: That is a big question.

The Chairman: Do you want to give the minister the sole authority to decide?

Mr. Hampton: No, you cannot give the minister the sole authority.

The Chairman: That was the problem in the court.

Mr. Hampton: I know. It would be a give-and-take situation. We are willing to compromise. We are willing to sit down and work out a set of regulations that would be acceptable to both. I am referring to a new contract.

There would have to be a provision that there can be no use outside of the home unless the user is in a cannabis cafe. In a cannabis cafe you could be allowed to purchase a single gram and smoke it at your table. You would not be allowed to take it home with you.

The café would be supplied by either growing its own supply or purchasing it from an approved grower. The grower would have his product available and it would be sold through approved systems, as is the case with tobacco or alcohol. It would be subject to the same guidelines.

pas de doute là-dessus. Nous devons régler la question, mais en faisant en sorte que la drogue soit illégale et en choisissant au hasard des gens pour les mettre en prison, nous ne réglons pas le problème.

Le président: Je vais lire votre première recommandation:

> [traduction] La possession, la culture et le trafic de cannabis demeurent sous la coupe de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, c'est-à-dire que la loi existante demeure telle quelle, mais l'article 56...

L'article 56 prévoit une exception. Soit dit en passant, la Cour d'appel de l'Ontario a rejeté cela. C'est pourquoi la nouvelle réglementation a été mise en place en juillet dernier.

M. Hampton: Je sais que cette disposition a été prorogée. Je sais de quoi vous parlez.

Le président: Dites-vous que vous voulez élargir la signification de cela?

M. Hampton: Oui, élargir la signification.

Le président: Le ministre serait alors habilité, présumément dans le contexte de réglementation semblable à celui qui est en place pour l'utilisation thérapeutique de la marijuana, après avoir pris en considération une série de lignes directrices, de raisons, de pouvoirs et de permissions, à agir. Pour permettre que l'on cultive et utilise la marijuana en question, vous auriez recours au régime déjà prévu à l'article 56. Essentiellement, c'est cela?

M. Hampton: Oui.

Le président: Quels critères seraient employés pour décider d'une telle exemption? J'aimerais que vous soyez un peu plus précis.

M. Hampton: C'est toute une question.

Le président: Donnez-vous au ministre le pouvoir exclusif de décider?

M. Hampton: Non, on ne peut donner le pouvoir exclusif au ministre.

Le président: C'est la difficulté qui avait été soulevée devant le tribunal.

M. Hampton: Je sais. Ce serait un compromis. Nous sommes prêts à faire un compromis. Nous sommes prêts à nous asseoir et à échafauder une série de règles qui seraient acceptables aux yeux des deux parties.

Je parle d'un nouveau contrat. Il faudrait une disposition prévoyant qu'on ne peut consommer à l'extérieur de la maison, à moins de se trouver dans un café prévu pour cela. Dans le café «cannabis», on pourrait acheter un gramme et le fumer à sa table. On n'aurait pas le droit de l'apporter chez soi.

Le café s'approvisionnerait soit en cultivant sa propre marijuana, soit en l'achetant auprès d'un producteur approuvé. Le producteur offrirait son produit par l'entremise de réseaux approuvés, comme c'est le cas pour le tabac ou l'alcool. Il serait assujetti aux même lignes directrices.

In terms of the issuance of licences, I do not think we can apply the old guidelines. You would be given licence to grow six plants in your house. You would be allowed to smoke it in your house, and your friends could come over and smoke it in your house.

If you sell it, you lose your licence. If you are caught smoking in a car driving down the road, you lose your licence. If you are caught smoking in a park or at a rock-and-roll concert, you lose your licence.

We have to make it wide open and allow anybody who wants to, to apply for a licence, unless there is some overriding reason, such as a finding of a psychosis where someone is under ongoing medical care for a psychiatric disorder. I do not think there will be much of a line-up.

What we have to do is stop it from going across the border. I will be really blunt here. There is lots of pot grown in B.C. that is going across the border, and it is causing a lot of trouble. There are a lot of guns and a lot of big money. The Yankees are not happy, and it is dangerous. Americans are bringing big money to Canada. They are bringing guns. They are bringing cocaine and heroin and trading it for our pot. That has to be stopped.

You have to get people in line. You need a contract that we, as cannabis users, agree with, because you need our help to stop that traffic. Without us, you will never stop it. To get our help, there has to be a mutually agreeable contract.

Once we are on side, I will be the first guy to stand up and take a marijuana policeman's badge, and I will be out there policing my people. We have said to our people that we have to be prepared to police our own folks.

The Chairman: My last question relates to school children.

Mr. Hampton: They are getting it now.

The Chairman: Already in some provinces almost the majority of young people between the ages of 14 and 20 are using marijuana. Who is selling the marijuana to them?

Mr. Hampton: As I said in my paper, it starts with, I would say, a 17-year-old to 25-year-old salesman. He regularly sells ounces and quarter-pounds of pot.

The Chairman: From whom is he getting the marijuana?

Mr. Hampton: From a guy who has maybe a one- or two-light grow, and he is producing maybe a couple of kilograms every month. A salesman would have a half-a-dozen of those kinds of people, and he would buy from each of them in turn. He would then be retailing his product. He would be selling ounces and quarter-pounds.

The Chairman: Is he selling ounces to kids?

Quant à la délivrance des permis, je ne crois pas que nous puissions appliquer les vieilles lignes directrices. Le détenteur du permis pourrait cultiver six plants chez lui. Il pourrait fumer sa marijuana chez lui, et ses amis pourraient venir faire un tour et le fumer chez lui.

Mais s'il le vend, il perd son permis. Si on le prend en train de fumer sa mari dans une voiture en conduisant, il perd son permis. Si on le prend à fumer dans le parc ou à un concert de musique rock, il perd son permis.

Nous devons adopter des critères d'admissibilité très larges et permettre à quiconque souhaite le faire de demander un permis, à moins qu'il n'y ait une raison convaincante, par exemple s'il a une psychose, s'il fait l'objet de soins médicaux pour un trouble psychiatrique. Je ne crois pas que la file sera très longue.

Ce qu'il faut faire, c'est faire en sorte que le cannabis ne traverse plus la frontière. Je ne vais pas y aller par quatre chemins. Il y a en Colombie-Britannique beaucoup de marijuana qui traverse la frontière, et cela cause beaucoup d'ennuis. Il y a là beaucoup d'armes à feu et beaucoup d'argent. Les Amerloques ne sont pas contents, et la situation est dangereuse. Les Américains arrivent au Canada avec de gros sous. Ils arrivent armés. Ils apportent de la cocaïne et de l'héroïne, et l'échangent pour notre marijuana. Il faut que cela cesse.

Il faut mettre de l'ordre dans tout cela. Il nous faut un contrat qui emporte notre adhésion à nous, les consommateurs de cannabis, parce que vous avez besoin de notre aide pour faire cesser ce trafic. Sans nous, vous n'allez jamais l'arrêter. Pour avoir notre aide, il faut un contrat acceptable aux deux parties.

Une fois que vous nous aurez de votre côté, je serai le premier à me lever et à enfiler le costume du «policier de la mari», et je resterai là pour surveiller les gens. Nous avons dit à nos gens qu'il faut être prêts à nous surveiller nous-mêmes.

Le président: Ma dernière question porte sur les enfants d'école.

M. Hampton: Ils obtiennent de la mari maintenant.

Le président: Déjà, dans certaines provinces, c'est presque la majorité des jeunes de 14 à 20 ans qui consomment de la mari. Qui leur vend la marijuana?

M. Hampton: Comme je le dis dans mon mémoire, cela commence quand, disons, un jeune de 17 ans achète de la drogue à un jeune de 25 ans. Il vend régulièrement des onces et des quarts d'once de pot.

Le président: De qui obtiennent-ils la marijuana?

M. Hampton: D'un gars qui en cultive chez lui à l'aide d'une ou peut-être deux lumières et il en produit peut-être quelques kilogrammes tous les mois. Le vendeur serait en relation avec une demi-douzaine de types du genre et il s'approvisionnerait en alternance auprès de chacun d'entre eux. Il vendrait ensuite son produit au détail. Il vendrait des onces et des quarts de livre.

Le président: Est-ce qu'il vend des onces à des enfants?

Mr. Hampton: No, let me finish. He is 25 years old. He is selling ounces and quarter-pounds. He sells a quarter-pound to a 20-year-old. He has no problem with that because he is very close in age. He would never sell to a 16-year-old because of the age difference. It is up to each individual's conscience.

The 20-year-old has no problem selling to a 17-year-old, whereas he would not sell to a 14-year-old. The 17-year-old will sell to a 12-year-old, whereas he would not sell to someone younger than that. It gets shorter and shorter as you work your way down the line. I would never sit down with somebody who is 16 years old and smoke a joint with him or her. Somebody who is 20 might not have that same problem.

It comes back to profit. When people are profit-orientated, they don't care if it is a kid who gets it. They care about nothing. All they care about is the money in their pockets. The real problems in the cannabis industry are profit-orientated. They centre around profits. When there is prohibition, the price goes up. When big money is involved, people get nasty, and they will sell to kids. They don't care.

The Chairman: In your paper you deal with the price of the substance. What is the real cost of cultivation?

Mr. Hampton: To cultivate good-quality marijuana on a proper basis runs about $100 an ounce, all in.

The Chairman: The actual black-market sales price is what?

Mr. Hampton: Between $250 and $320.

The Chairman: Thank you very much for your testimony. As I told you, everything you said here will remain here.

Mr. Hampton: I will speak my mind on the street corner. I am not worried about it. I am not engaged in what I consider to be illegal activity. I may smoke a little pot, but I am a good grandfather, and I bake a good blueberry pie.

The Chairman: We are now joined by witnesses from the Regina Health District, Alcohol and Drug Services. Good morning.

Mr. Jerry Fitzgerald, Manager, Alcohol and Drug Services, Regina Health District: We are just starting a debate about drug use in the City of Regina. We are a little hampered in that we have not had a chance, as a district, to discuss, debate and develop the policies that we will probably end up with here.

We consider that alcohol and drug problems present serious implications, not only for individuals but also for families and society as a whole. We view chemical dependency as a disease, and its consequences may arise from a multitude of sources.

M. Hampton: Non, laissez-moi finir. Il a 25 ans. Il vend des onces et des quarts de livre. Il vend un quart de livre à un jeune de 20 ans. Cela ne lui pose pas problème, car ils sont environ du même âge. Il ne vendrait jamais à un jeune de 16 ans, en raison de la différence d'âge. Cela dépend de la conscience de chacun.

Le jeune de 20 ans n'a pas de scrupules à vendre à une personne de 17 ans, mais il refuserait de vendre à une personne de 14 ans. Celui qui a 17 ans vendrait à un jeune de 12 ans, mais refuserait de vendre à un enfant plus jeune que cela. La clientèle s'amincit à mesure qu'on descend. Jamais je ne m'installerai pour fumer un joint avec un jeune de 16 ans. Une personne de 20 ans ne se poserait peut-être pas la même question.

C'est une question de profit. Lorsque les gens s'attachent uniquement au profit, ils ne sont pas intéressés à savoir si ce sont des enfants qui l'achètent. Ils ne s'intéressent à rien d'autre qu'à l'argent dans leur poche. Les vrais problèmes de l'industrie du cannabis sont liés au profit. Ils s'articulent autour des profits. Lorsqu'il y a prohibition, le prix monte. Quand des sommes importantes sont en jeu, les gens deviennent mauvais et vendent aux enfants. Ils s'en moquent.

Le président: Dans votre mémoire, vous parlez du prix de la substance. Quel est le coût réel de la culture?

M. Hampton: Pour cultiver une marijuana de bonne qualité, il faut investir environ 100 $ l'once, tout compris.

Le président: Et quel est le prix actuel sur le marché noir?

M. Hampton: Entre 250 $ et 320 $.

Le président: Merci beaucoup de votre témoignage. Comme je vous l'ai déjà dit, votre témoignage d'aujourd'hui sera tenu confidentiel.

M. Hampton: Je ferai connaître mes opinions dans la rue. Cela ne m'inquiète pas. Je ne participe pas à ce que je considère comme une activité illégale. Je fume peut-être un peu de mari, mais je suis un bon grand-père, et je fais de bonnes tartes aux bleuets.

Le président: Accueillons maintenant les témoins des services aux alcooliques et aux toxicomanes, services du district de santé de Regina. Bonjour.

M. Jerry Fitzgerald, gestionnaire, Services aux alcooliques et aux toxicomanes, District de santé de Regina: Puisque le débat sur la consommation de drogues dans la Ville de Regina ne fait que commencer, nous sommes un peu embarrassés par la situation, car notre district n'a pas eu l'occasion de discuter, de débattre de la question et de participer à l'élaboration des politiques qui me seront probablement imposées après ce processus.

Nous estimons que les problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie ont de graves répercussions, non seulement sur les personnes, mais aussi sur les familles et sur l'ensemble de la société. Nous considérons la chimiodépendance comme une maladie, et ses répercussions peuvent découler d'une multitude de sources.

We recognize that dependency on alcohol and drugs may be caused by a number of individual and social factors, alone or in combination. These factors, and the seriousness of the dependency, will vary from individual to individual.

Chemical dependency is a disease characterized by changes in behaviour, feelings and physical functioning. Some of the primary symptoms are an impaired control of the consumption of the chemical and tolerance to the chemical used. Not every individual who experiences problems related to the consumption of chemical substances is or will become dependant.

We also recognize that people who do not use mood-altering substances themselves may be affected by another person's use.

We are focusing on problems of individual chemical abuse and dependency, and the effect on others. In order to prevent or reduce the social, legal and economic consequences which affect individuals, families and society, a range of program responses needs to be offered: treatment, prevention, education and advocacy work.

We provide treatment intervention services. Until 1993, we were a provincial agency similar to the Alberta Alcohol and Drug Abuse Commission or the Addiction Foundation of Manitoba. In 1995, the clinical services of what was the Saskatchewan Alcohol and Drug Abuse Commission were moved to health districts. In effect, we ended up with 30 separate little organizations, each working on issues of alcohol and drug abuse in its own area of the province. We lost our provincial focus. We also stopped doing our research activities, and we lost the prevention programming and training component that was part of SADAC's mandate.

The services we offer are a mix of directly-delivered district services and services provided through community-based organizations. For adults, we have outpatient counselling and referral, adult day-patient services. We have a youth counselling component. We provide counselling and assistance to family members, friends and relatives of people affected by substance abuse.

Alcohol and Drug Services is involved with the Saskatchewan Government Insurance Safe Driving Program, which is aimed at intervening with unsafe drivers, the majority of whom would have been convicted for impaired driving or a similar offence.

Services provided through contract agencies are a 25-bed detox unit and a 12-bed long-term residence for men. In Regina, the provincial government also funds outpatient and residential services through the Metis Addiction Council of Saskatchewan. In Regina approximately 3,900 clients enter the treatment system

Nous reconnaissons que la dépendance à l'alcool et aux drogues peut être causée par un certain nombre de facteurs individuels et sociaux, isolés ou combinés. Ces facteurs, et la gravité de la dépendance, varient d'une personne à l'autre.

La chimiodépendance est une maladie caractérisée par un changement du comportement, des sentiments et du fonctionnement physique. Certains des symptômes primaires sont le manque de contrôle de la consommation de la substance et la tolérance à cette substance. Ce ne sont pas toutes les personnes qui éprouvent des problèmes liés à la consommation de substances chimiques ou qui deviennent dépendantes.

Nous reconnaissons aussi qu'une personne qui ne consomme pas de substances psychotropes peut être affectée par la consommation d'une autre personne.

Nous nous attachons aux problèmes de la surconsommation et de la dépendance, et aux répercussions de ces problèmes sur d'autres personnes. Afin de prévenir ou de réduire les répercussions sociales, juridiques et économiques sur les personnes, les familles et la société, il faut offrir une gamme de programmes de traitement, de prévention, de sensibilisation et de protection des droits des personnes concernées.

Nous dispensons des services de traitement. Jusqu'en 1993, nous étions un organisme provincial comparable à la commission contre l'abus d'alcool et de drogues de l'Alberta ou à la Fondation manitobaine sur les toxicomanies. En 1995, les services cliniques relevant de la commission contre l'abus d'alcool et de drogues de la Saskatchewan ont été confiés aux districts de santé. De fait, nous avons fini avec 30 petits organismes distincts, chacun responsable des questions touchant l'alcoolisme et la toxicomanie dans sa région respective de la province. Nous avons perdu notre orientation provinciale. De plus, nous avons mis fin à nos activités de recherche, et nous avons perdu le volet du mandat de l'ancienne commission qui s'attachait aux programmes de prévention et à la formation.

Les services que nous offrons sont une combinaison de services dispensés directement par le district et de services offerts par l'entremise d'organismes communautaires. Pour les adultes, nous avons des services externes de counselling et de renvoi ainsi que des services de traitement de jour. Nous avons un volet counselling destiné aux jeunes. Nous offrons des services de counselling et d'aide aux membres de la famille, aux amis et aux parents de personnes aux prises avec un problème de toxicomanie.

Les services aux alcooliques et aux toxicomanes participent aux programmes de prudence au volant de Saskatchewan Government Insurance, qui visent à intervenir auprès d'automobilistes dangereux, dont la majorité ont été déclarés coupables de conduite en état d'ébriété ou d'une infraction similaire.

Une unité de désintoxication dotée de 25 lits et un centre d'hébergement à long terme pour hommes doté de 12 lits ont été confiés à des organismes contractuels. À Regina, le gouvernement provincial finance aussi la prestation de services externes et à domicile, par l'entremise du Metis Addiction Council of

each year. Approximately 50 per cent of our clients are Aboriginal or First Nations; 45 per cent are clients 29 years of age or younger; and 16 per cent are younger than 15.

On intake, our clients are asked about the drugs they are using and whether or not this drug use is problematic. Most clients identify alcohol as the drug which is causing them the most problems. The second most commonly used drug is cannabis, and three-quarters of our clients state that it causes them problems.

This is the client's self-evaluation of their drug use; this is not the counsellor's opinion, or that of some other professional. We ask the client, "How do you perceive your use of the drug?" and 75 per cent perceive their cannabis use to be a problem for them.

It should also be noted that, because of the effects of the drug and the dependency, it is often people who are close to the addicted person who see the problem first. The drug-affected person only realizes the extent of the problem later, usually because they are in some sort of trouble.

As a provincial organization, SADAC has a policy to oppose actions that may increase the availability or consumption of illicit substances. The policy endorses strict control measures to limit the availability of illicit substances, promote prevention efforts to reduce demand, and provide treatment services to those individuals who require them. The reduction of demand for illicit substances through education, prevention and treatment is critical to the long-term success of efforts to reduce the negative effects of drug abuse.

The inherent harmfulness of substances and the benefits of alternatives to drug taking should be the basis of efforts directed towards at-risk populations to prevent, curtail or reduce consumption.

The Special Committee on Illegal Drugs has identified as one of the questions in the discussion paper whether or not cannabis is a gateway drug that leads to other, harder drugs, such as cocaine or heroin. Debating whether or not marijuana is a gateway drug trivializes the fact that marijuana is a mood-altering substance that has addictive potential.

In our treatment of young people with substance-use disorders, we have never seen anyone whose life has been enhanced by his or her use of marijuana. There is also a problem with the concept of hard versus soft drugs. For the susceptible person there is no real distinction.

Saskatchewan. À Regina, le réseau de traitement accueille chaque année environ 3 900 clients. Approximativement 50 p. 100 de nos clients sont Autochtones ou issus des Premières nations; 45 p. 100 des clients sont âgés de 29 ans ou moins; et 16 p. 100 des clients sont âgés de moins de 15 ans.

Au moment de leur admission, nous demandons à nos clients quelles drogues ils consomment et si leur consommation pose problème. La plupart des clients considèrent l'alcool comme la drogue qui leur cause le plus de problèmes. Au deuxième rang des substances consommées le plus couramment, on retrouve le cannabis, et les trois quarts de nos clients estiment que leur consommation est problématique.

Notez qu'il s'agit non pas de l'opinion d'un thérapeute ou d'un autre professionnel, mais bien de l'auto-évaluation du client concernant sa consommation de drogue. Lorsqu'on leur pose la question «Comment percevez-vous votre consommation de cette drogue?», 75 p. 100 des clients qui consomment du cannabis estiment que leur consommation est problématique.

Il est aussi indiqué de souligner que, en raison des effets de la drogue et de la dépendance, ce sont souvent les proches du toxicomane qui constatent le problème en premier. Le consommateur de drogue ne comprend l'étendue du problème que plus tard, en général lorsqu'il se retrouve dans l'eau chaude.

En sa qualité d'organisme provincial, la SADAC a pour politique de s'opposer à toute mesure susceptible d'accroître la disponibilité ou la consommation de substances illicites. La politique favorise l'adoption de mesures de contrôle strictes pour limiter la disponibilité des substances illicites, promouvoir les efforts de prévention visant à réduire la demande, et dispenser des services de traitement aux personnes qui en ont besoin. La réduction de la demande en substances illicites, au moyen d'activités de sensibilisation, de prévention et de traitement, est essentielle au succès à long terme des efforts pour réduire les effets néfastes de la toxicomanie.

Les efforts pour prévenir, arrêter ou réduire la consommation au sein des populations à risque doivent se fonder sur les dangers inhérents aux substances et sur les avantages des substituts aux drogues.

Parmi les questions soulevées dans son document de discussion, le Comité spécial sur les drogues illicites s'interroge sur la possibilité que le cannabis soit une drogue d'escalade menant à la consommation de drogues plus dures, comme la cocaïne ou l'héroïne. En débattant de la possibilité que la marijuana soit une drogue d'escalade, on banalise le fait que la marijuana est une substance psychotrope qui peut créer une dépendance.

Dans le cadre des traitements dispensés à des jeunes personnes aux prises avec un trouble de consommation abusive, nous n'avons jamais trouvé de personnes dont la vie a été améliorée par la consommation de marijuana. Ils éprouvent aussi des difficultés à faire la distinction entre les drogues douces et les drogues dures. Pour la personne à risque, il n'y a pas vraiment de distinction.

We know that the marijuana sold today is different from what was available 20, 30 or 40 years ago. It is more potent and more available. In preparing for this, we reviewed some articles that indicated that Canadian marijuana has a reputation throughout the United States as being good stuff. It gets top dollar. Apparently, marijuana grown in Manitoba rivals that produced in Columbia and Mexico. We understand one of the Manitoba products has been named the "Winnipeg Wheelchair Weed" because of its disabling effect on the users.

All mood-altering substances disrupt the functioning of the central nervous system, resulting in changes in mood, impaired judgment, impaired impulse control, mood instability, and impaired stress tolerance and physical coordination. They also affect social relationships, both within the family and in society as a whole. Marijuana is no exception to this.

We know that 8 per cent to 10 per cent of the people who use cannabis become dependent. We have identified in our clients a trend where experimentation with marijuana use leads to habitual use, and then to abuse or dependence. Admittedly, we are dealing with the treatment population, not necessarily the general population.

Traditionally, we have recognized that there is a psychological and a physical dependence syndrome. Users may acquire a persistent craving for the drug, and the drug takes on a central role in the person's life. Those who develop a physical dependence on cannabis often have a withdrawal syndrome which may last up to a week, although some aspects, such as the sleep disturbance, may persist for a longer period. This is typical of the physical dependence syndrome we see with other drugs of abuse.

The psychological symptoms usually last quite a bit longer and it is often these symptoms — the cravings, the preoccupation with using, the irrational thoughts and unmanageable feelings — that lead the person back into a cycle of active drug use.

This is the traditional view, which may have to be rethought in light of new scientific evidence. The new evidence suggests that addiction is a brain disease that develops over time as a result of the initial, voluntary use of mood-altering substances. Research is continuing to reveal to us the mechanisms through which drugs modify mood, memory, perception, and emotional state. We do not have all the answers yet, but the evidence seems to indicate that these drugs, over time, hijack the brain's natural motivational systems.

Nous savons que la marijuana d'aujourd'hui est différente de celle qu'on vendait il y a 20, 30 ou 40 ans. Elle est plus concentrée, et plus facile à trouver. En préparant notre exposé, nous avons passé en revue certains articles selon lesquels la marijuana canadienne jouit d'une excellente réputation partout aux États-Unis. On la vend à prix fort. Apparemment, la marijuana cultivée au Manitoba n'a rien à envier à celle qu'on produit en Colombie et au Mexique. Il paraît même qu'un produit manitobain porte le surnom de «Winnipeg Wheelchair Weed» en raison de son effet débilitant sur le consommateur.

Toutes les substances psychotropes perturbent le fonctionnement du système nerveux central, ce qui occasionne des changements d'humeur, mine le jugement et la capacité de contrôler ses impulsions, déstabilise l'humeur, réduit la tolérance au stress et mine la coordination des mouvements. De plus, elles ont des répercussions sur les relations sociales, au sein tant de la famille que de la société. La marijuana ne fait pas exception à cette règle.

Nous savons que de 8 à 10 p. 100 des personnes qui consomment du cannabis deviennent dépendantes. Nous avons cerné chez nos clients une tendance à passer de l'usage expérimental à l'usage courant de la marijuana, et à passer à la surconsommation ou à la dépendance. Il est vrai que nous faisons référence aux personnes qui subissent un traitement, ce qui ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population.

Nous avons toujours reconnu l'existence d'un syndrome de dépendance psychologique et physique. L'usager peut en venir à ressentir un état de manque persistant à l'égard de la drogue, et la substance joue un rôle central dans l'existence de la personne. Les personnes qui acquièrent une accoutumance physique au cannabis doivent souvent composer avec un syndrome de sevrage qui peut durer jusqu'à une semaine, même si certains aspects, comme les troubles du sommeil, peuvent se manifester plus longtemps. Ce sont des symptômes typiques du syndrome de sevrage physique lié à l'accoutumance à d'autres drogues.

Les symptômes psychologiques durent généralement plus longtemps, et, bien souvent, ce sont ces symptômes (l'état de manque, les préoccupations touchant la consommation, les pensées irrationnelles et les sentiments incontrôlables) qui incitent la personne à retourner dans un cycle de consommation active.

C'est le point de vue classique, et de nouvelles preuves scientifiques nous pousseront peut-être à le revoir. Ces nouvelles preuves laissent croire que la dépendance serait une maladie du cerveau qui découlerait de la consommation volontaire à long terme de substances psychotropes. Les recherches continuent de décrire les mécanismes par lesquels les drogues modifient l'humeur, la mémoire, la perception et l'état émotif. Nous n'avons pas encore toutes les réponses, mais les recherches semblent indiquer que ces drogues, avec le temps, prennent en otage les structures naturelles de motivation du cerveau.

We know that cannabis contains a large number of compounds. Delta 9 THC is the leading active compound and the one that has been most researched, but we know that it contains 400 other compounds. The number of chemical compounds increases when cannabis is smoked.

It has been only within the last 10 to 15 years that scientists have discovered the receptor in the brain to which THC binds. They have also isolated anandamide, a naturally occurring brain chemical which binds to the same receptor. Some of these receptors are found in the hippocampus, which is the area of the brain pivotal for learning, memory and emotions. They are also found in the areas of the brain involved with motor activity, and the part of the brain where we know that other drugs, heroin, cocaine, cause a high effect.

In 1998, the National Institute of Drug Abuse, an American organization, reported that some of their research suggests that marijuana may alter the brain in ways that increase the susceptibility to other drugs.

We also know that there are effects similar to tobacco and that there is some risk to women who are carrying babies. There may be an increased risk of delivering a baby with low birth weight or other health problems. We know that THC can pass from the mother's breast milk to the baby, which may bring some risk to the infant's motor development. There is evidence that second-hand smoke, passive marijuana smoking, may affect children as well.

Addiction must be seen for what it is, a bio-psychosocial disease. This disease is complex, and the strategies used to treat it and reduce its effect have to take this into account. If one looks at the traditional public health model for stemming the spread of disease three factors must be addressed comprehensively. We must address the drug, the agent; the addict/abuser, the host; and the drug supplier or dealer, the vector.

The issue of decriminalization of cannabis is an area where much more debate is required. I think there will be a lot more debate, and I think that will be a good thing.

We do not have a good picture of how many youth in Saskatchewan use cannabis, although some surveys indicate the percentage is as high as 30 per cent or even 50 per cent. I have spoken to kids who say everybody is using it. Needless to say, a large portion of our youth is using it.

The prospect of potentially criminalizing such a large sector of our youth seems undesirable. At the same time, current legal sanctions may make cannabis use undesirable to many and provide a way of intervening, that is, getting people into treatment.

When we are debating decriminalization we must look at it in terms of minimizing the risk of increasing the use of drugs in our society. We must be careful that we do not give youth the message

Nous savons que le cannabis contient un nombre important de composés chimiques. Le delta 9 THC est le principal composé actif et celui qui a fait l'objet d'un plus grand nombre de recherches, mais nous savons que le cannabis contient 400 autres composés. Le nombre de composés chimiques augmente lorsqu'on fume le cannabis.

Ce n'est qu'au cours des 10 à 15 dernières années que les scientifiques ont découvert le récepteur auquel se lie le THC dans le cerveau. Ils ont aussi isolé l'anandamide, substance d'origine naturelle qui se lie au même récepteur. Certains de ces récepteurs se trouvent dans l'hippocampe, zone du cerveau qui est essentielle à l'apprentissage, à la mémoire et aux émotions. On les trouve aussi dans les zones du cerveau qui régissent l'activité motrice, ainsi que dans la partie du cerveau que nous savons très touchée par d'autres drogues, comme l'héroïne et la cocaïne.

En 1998, un organisme américain, le National Institute of Drug Abuse, signalait que certaines recherches laissent croire que la marijuana peut changer le cerveau de façon à accroître la susceptibilité à d'autres drogues.

Nous savons aussi qu'il y a des effets similaires à ceux du tabac, et que les femmes enceintes courent certains risques. En effet, on constate un risque accru de faible poids du bébé à la naissance ou d'autres problèmes de santé. Nous savons que le THC peut passer du lait maternel au bébé, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le développement moteur de l'enfant. Certaines études révèlent aussi que l'inhalation involontaire de fumée secondaire de marijuana peut avoir des effets sur les enfants.

Il faut voir la toxicomanie pour ce qu'elle est: une maladie bio-psychosociale. Il s'agit d'une maladie complexe, et les stratégies utilisées pour la traiter et en réduire les effets doivent en tenir compte. Si on utilise le modèle classique de santé publique pour empêcher la montée de cette maladie, il faut se pencher sur trois facteurs: la drogue, c'est-à-dire l'agent; le toxicomane/l'alcoolique, c'est-à-dire l'hôte; et le fournisseur de drogue, c'est-à-dire le vecteur.

La question de la décriminalisation du cannabis doit faire l'objet d'un débat approfondi. Je crois que le débat est loin d'être fini, et je crois que c'est une bonne chose.

Nous n'avons pas une idée claire du nombre de jeunes qui consomment du cannabis en Saskatchewan, mais certaines enquêtes révèlent que le pourcentage pourrait aller jusqu'à 30 p. 100, voire même 50 p. 100. J'ai parlé à des jeunes qui disent que tout le monde en consomme. Une proportion importante de jeunes en consomment, cela va sans dire.

La possibilité de criminaliser une si grande part de nos jeunes ne semble pas souhaitable. Par contre, les sanctions judiciaires actuelles peuvent dissuader certaines personnes de consommer du cannabis et procurent un moyen d'intervenir, c'est-à-dire d'inscrire des gens au traitement.

Le débat sur la décriminalisation doit envisager des moyens de réduire au minimum le risque d'accroître la consommation de drogues dans notre société. Nous devons prendre soin de ne pas

that this is permission to use and that there are no consequences to that, that it is, in fact, a safe drug, because do not think that it is. We do not think the evidence demonstrates that it is.

We do not want to add cannabis to the endorsed substance list, along with tobacco and alcohol because it would seem to fly in the face of some of our efforts with tobacco. We are putting a massive effort into stopping children from starting to use tobacco, and encouraging people who are using tobacco to quit. We have a whole host of mechanisms set up to do that prevention and enforcement. If we are considering cannabis, we need to put similar strategies into place.

As a society, we should not appear to condone the non-medical or recreational use of drugs. We should do everything we can to optimize each person's potential. We should be assisting people to successfully meet the challenges of life: relationships, work, family, et cetera. The foundation for this success is laid as our children grow up and interact with the larger world. Drug use, including cannabis, is often disruptive to this development.

We see prevention as the key to demand reduction. We need to send our children the message, based on scientific evidence, that cannabis is not a drug that can be used safely. This must be backed up with supporting activities and programs.

In summary, we believe the research shows that cannabis is not a safe drug. It causes brain damage, and continued use may result in addiction. It affects the most vulnerable in our society, our youth. As well, we do not believe that youth who use cannabis should have to carry the penalty of a criminal record their whole lives.

Dr. Ross Findlater, Deputy Medical Health Officer, City of Regina: As a public health doctor, I am certainly not an expert in addictions.

We do not have a defined policy in our health district regarding marijuana, so in the last week or 10 days a lot of chatting has been going on. I believe it is clear to all of us that the increase in youth marijuana use in the last 10 or 15 years, is important to note.

The legal framework is only one of the tools that can deal with that. The Criminal Code inclusion of marijuana has been in place since that increase has occurred. As a society, we are all clear that the use of marijuana is undesirable.

To develop an overall approach to marijuana use, you must look at the components that Mr. Fitzgerald talked about. Prevention, doing something to help people stop using, really working with youth to denormalize marijuana use, as we do with

faire croire aux jeunes qu'il s'agit d'une permission de consommer, qu'une telle consommation est sans conséquence et que, de fait, c'est une drogue sécuritaire, car ce n'est pas le cas. Nous ne croyons pas que les recherches prouvent cela.

Nous ne voulons pas ajouter le cannabis à la liste des substances autorisées, avec le tabac et l'alcool, car cela minerait certains de nos efforts au chapitre du tabagisme. Nous déployons des efforts énormes pour dissuader les enfants de commencer à fumer et pour encourager les fumeurs à arrêter de le faire. Nous avons établi une foule de mécanismes de prévention et d'exécution. Si nous envisageons de décriminaliser le cannabis, nous devons adopter des stratégies similaires.

Notre société ne devrait pas donner l'impression de tolérer la consommation de drogues à des fins non médicales ou récréatives. Nous devons faire tout notre possible pour optimiser le potentiel de chaque personne. Nous devrions aider les gens à relever les grands défis de la vie: les relations, le travail, la famille, et cetera. On jette les bases de ce succès lorsque nos enfants grandissent et interagissent avec le monde qui les entoure. La consommation de drogues, y compris le cannabis, est souvent un obstacle à ce développement.

Nous estimons que la prévention est essentielle à la réduction de la demande. Nous devons montrer à nos enfants, données scientifiques à l'appui, que le cannabis n'est pas une drogue consommée de façon sécuritaire. Ce message doit être soutenu au moyen d'activités et de programmes.

En somme, nous croyons que la recherche montre que le cannabis n'est pas une drogue sécuritaire. Il peut occasionner des dommages cérébraux, et l'usage continu peut mener à l'accoutumance. Le cannabis s'attaque au groupe le plus vulnérable dans notre société, soit les jeunes. Enfin, nous ne croyons pas que les jeunes qui consomment du cannabis doivent être affligés d'un dossier criminel pendant toute leur vie.

Le Dr Ross Findlater, médecin-hygiéniste adjoint, Ville de Regina: À titre de médecin œuvrant dans le domaine de la santé publique, je ne suis certainement pas un expert en toxicomanie.

Puisque notre district de santé n'est doté d'aucune politique précise concernant la marijuana, nous en avons beaucoup discuté au cours des dix derniers jours. Je crois qu'il est clair pour nous tous que l'augmentation de la consommation de marijuana par les jeunes au cours des 10 ou 15 dernières années est un aspect sur lequel il faut insister.

Le cadre juridique n'est qu'un des outils permettant de régler la question. Au cours de la période qui a vu cette augmentation, l'interdiction de la marijuana avait déjà été enchâssée dans le code criminel. Dans notre société, nous convenons tous que la consommation de la marijuana n'est pas souhaitable.

Pour élaborer une approche globale relative à la consommation de la marijuana, il faut tenir compte des facteurs mentionnés par M. Fitzgerald. Lancer des activités de prévention, faire quelque chose pour aider les gens à arrêter de consommer, et

tobacco, are important components. The legal framework is only one of the tools.

In our chats this week it was clear that we are concerned that there are some negative consequences of potentially criminalizing 30 per cent of our youth. Any step that is taken in that direction must also take into account the balance of trying not to increase use.

You have a very difficult job in coming up with a recommendation. From a planning point of view, the legal framework is only one issue, and it does seem to be a problem, but the overall strategy of what to do about the drug is also very important.

Mr. Donald Fitzsimmons, Youth and Family Coordinator, Alcohol and Drug Services, Regina Health District: My function here today is as a specialist in the treatment of youth and families who are harmfully involved with drugs and alcohol. I did not prepare a formal presentation, but I am prepared to entertain any questions, at the wishes of the committee.

Senator Kenny: I am interested in your reaction to the discussion paper that was circulated. Was it useful? Was it biased? Is it something that you would use in the community?

Mr. Fitzgerald: I think it was useful. However, it is just that — a discussion paper. Certainly, some of the particulars in the paper we would not necessarily agree with, but that is the basis for discussion, is it not? People with different points of view sit down and try to reach common ground.

A number of items caught our attention, one of being the gateway drug issue. We know that the majority of people who use marijuana do not go on to other drugs. Yet, for people who use other drugs, it is often one of the drugs that they started with. It may not be the gateway, in that it opens the floodgates, but it certainly is a factor to consider early on in somebody's use.

There is a lot of information out there to suggest that marijuana is a fairly benign drug. Certainly, in the kids that we see, marijuana has not been a benign drug.

I heard a marijuana activist in B.C. talk to a group of eight or nine-year-old school children. One of the points he was making was that, as teenagers, they would be under a lot of stress and they would be looking for something to relieve that stress. He told them that organically-grown cannabis was safe for them to use.

We would certainly take the opposite view. In our view, it really shuts off the learning process in children who do not learn to cope as teenagers. Don can speak to that better than I.

vraiment travailler avec les jeunes pour dénormaliser la consommation de la marijuana, comme nous le faisons avec le tabac, sont des aspects importants. Le cadre juridique n'est qu'un des outils disponibles.

Les discussions que nous avons tenues cette semaine montrent clairement que nous sommes préoccupés par les conséquences négatives qui pourraient être occasionnées par la criminalisation de 30 p. 100 de nos jeunes. Toute initiative en ce sens doit aussi chercher à établir l'équilibre et à ne pas inciter à la consommation.

Vous devez formuler une recommandation, et c'est une tâche très difficile. Du point de vue de la planification, le cadre juridique n'est qu'un enjeu — bien qu'il semble problématique —, mais la stratégie d'ensemble sur les mesures à prendre à l'égard de cette drogue est aussi très importante.

M. Donald Fitzsimmons, coordonnateur, Jeunesse et famille, Services aux alcooliques et aux toxicomanes, district de santé de Regina: Je suis ici aujourd'hui à titre d'expert du traitement des jeunes et des familles qui sont touchés par des problèmes de drogue et d'alcool. Je n'ai pas préparé un exposé officiel, mais je suis disposé à répondre aux questions du comité.

Le sénateur Kenny: J'aimerais connaître votre réaction à l'égard du document de discussion que nous avons distribué. Était-il utile? Était-il biaisé? Est-ce que le document vous serait utile dans votre collectivité?

M. Fitzgerald: Je crois que le document est utile. Toutefois, ce n'est qu'un document de discussion. Évidemment, nous ne sommes pas nécessairement d'accord avec certains aspects du document, mais c'est le propre d'un document de discussion, n'est-ce pas? Des gens aux points de vue différents se rencontrent et tentent de s'entendre.

Un certain nombre de questions ont attiré notre attention, dont celle de la drogue d'escalade. Nous savons que la majorité des gens qui consomment de la marijuana ne passent pas à d'autres drogues. Pourtant, les personnes qui consomment d'autres drogues commencent souvent par la marijuana. La marijuana n'est peut-être pas le tremplin menant aux autres drogues, mais il s'agit certainement d'un facteur dont il faut tenir compte lorsqu'une personne commence à consommer.

On diffuse beaucoup d'informations qui laissent croire que la marijuana est une drogue assez bénigne. Il est certain que, dans le cas des enfants que nous voyons, la marijuana n'est pas une drogue bénigne.

En Colombie-Britannique, j'ai entendu un militant pro-marijuana s'adresser à un groupe d'écoliers âgés de 8 ou 9 ans. Il a mentionné qu'à l'adolescence, ils subiraient beaucoup de pressions et qu'ils auraient besoin de quelque chose pour se détendre. Il leur a dit qu'ils pourraient consommer du cannabis biologique en toute sécurité.

Il est certain que nous adoptons le point de vue opposé. Selon nous, la consommation de cannabis interrompt le processus d'apprentissage des enfants, car ils n'apprennent pas à faire face aux obstacles de la vie lorsqu'ils atteignent l'adolescence. Don peut expliquer cela mieux que moi.

The Chairman: Do you have the name of the speaker who made that comment, the date he made it, and was it taped or broadcast? I am not asking because I am a lawyer, but I hate hearsay, and you are making some strong allegations.

Mr. Fitzgerald: I understand that. It was recorded on Global TV on May 2, 2002.

The Chairman: Perhaps you could give that information to the clerk later.

Senator Kenny: On the gateway issue, is that a question of whether it is a symptom, or behavioural characteristics that lead to the use of marijuana? Is it a symptom that you notice in a child who is moving on to use other drugs, or is it a cause of that child moving on to use other drugs? There is a big difference between the two. There may be a behavioural pattern, of which the use of marijuana is a part, which is common to many people who move on to use other drugs.

Mr. Fitzgerald: Are you asking if it is something within the person that causes him or her to use drugs?

Senator Kenny: No. I think you could isolate a group of characteristics common to people who tend to use drugs, or tend to use drugs in a way that is inappropriate, and clearly marijuana pops up frequently. The question is: Does marijuana cause people to go through the gateway, if you will, or is that just another flag which indicates that, if a child is using marijuana, that may be a sign. They may be exhibiting other behaviour that could affect how they relate to their peers. It may be sexual activity or substance abuse. It is just another signal.

Dr. Findlater: You can tell from the studies that there is an association.

Senator Kenny: Is it causal?

Dr. Findlater: You would have to do a pretty unusual study to tell the difference — randomly select people to use marijuana. From a public health point of view, you cannot tell what leads to what.

Senator Kenny: In the brief you state:

> In our treatment of young people with substance use disorders, we have never seen anyone whose life has been enhanced by his or her use of marijuana.

Have you ever seen anyone whose life has been enhanced by alcohol?

Mr. Fitzsimmons: Honestly, no.

Senator Kenny: Do any of you drink?

Mr. Fitzsimmons: No.

Dr. Findlater: I do.

Le président: Connaissez-vous l'identité de cette personne? À quelle date a-t-il présenté cet exposé? A-t-on enregistré ou diffusé cet exposé? Je ne pose pas ces questions parce que je suis avocat, mais parce que j'ai horreur des ouï-dire, et vous faites de graves allégations.

M. Fitzgerald: Je comprends. L'exposé a été diffusé sur les ondes de Global, le 2 mai 2002.

Le président: Vous pourriez peut-être fournir cette information au greffier plus tard.

Le sénateur Kenny: J'aimerais revenir à la question de la drogue d'escalade: s'agit-il de déterminer si c'est un symptôme, ou est-ce que des caractéristiques comportementales mènent à l'usage de la marijuana? S'agit-il d'un symptôme que l'on constate chez un enfant qui passe à d'autres drogues, ou est-ce une cause de ce passage à d'autres drogues? Il y a une grosse différence entre les deux. Il existe peut-être un modèle comportemental, dont fait partie la consommation de marijuana, commun à un grand nombre de personnes qui passent à d'autres drogues.

M. Fitzgerald: Est-ce que vous demandez s'il y a quelque chose dans une personne qui la pousse à consommer des drogues?

Le sénateur Kenny: Non. Je crois qu'on pourrait isoler un groupe de caractéristiques communes aux personnes qui ont tendance à consommer des drogues, ou qui ont tendance à consommer des drogues d'une façon inappropriée, et, manifestement, la marijuana nous vient souvent à l'idée. La question est la suivante: la marijuana est-elle un tremplin vers d'autres drogues, ou est-elle seulement un signal? L'enfant peut montrer d'autres comportements qui pourraient influer sur sa façon d'entretenir des liens avec ses pairs. Il peut s'agir de l'activité sexuelle ou de la consommation de drogues. Ce n'est qu'un autre signal.

Dr Findlater: Les études montrent qu'il y a un lien.

Le sénateur Kenny: Un lien causal?

Dr Findlater: Il faudrait mener une étude assez inhabituelle pour faire la distinction: il faudrait sélectionner au hasard des personnes qui consomment de la marijuana. Lorsqu'on envisage la question en fonction de la santé publique, on ne peut établir de tels liens.

Le sénateur Kenny: Dans votre mémoire, vous déclarez ce qui suit:

> Dans le cadre des traitements dispensés à des jeunes personnes aux prises avec un trouble de consommation abusive, nous n'avons jamais trouvé de personnes dont la vie a été améliorée par la consommation de marijuana.

Avez-vous déjà rencontré quelqu'un dont la vie a été améliorée par la consommation d'alcool?

M. Fitzsimmons: Honnêtement, non.

Le sénateur Kenny: Vous arrive-t-il de boire?

M. Fitzsimmons: Non.

Dr Findlater: Oui.

Senator Kenny: Maybe once in a while? What about the messages we get from time to time that suggest that a glass of red wine with a meal at night will do everything from extend your life to decrease heart disease, and so on and so forth? Do you believe that abstinence in every case gives people a fuller life? That seems to be what you are saying here.

Mr. Fitzsimmons: Respectfully, that population, the public with whom we deal, are people whose lives have been impacted in one way or another negatively as a result of their involvement with both alcohol and other drugs.

Keeping that in mind, my comments is that, for youth — I am an addictions counsellor for youth — their involvement with substances tends to be part of a package of curiosities that triggers, if you like, a set of behaviours, which, if they continue, will resulting in increasingly more complex problems.

Senator Kenny: The qualifier you are putting on it is that for children or young people who already have disorders, marijuana is clearly problematic. You are not necessarily applying that to the entire population.

Mr. Fitzsimmons: No, because I do not have contact with the entire population.

Senator Kenny: I understand. I was focusing on the last part of your sentence, not the first part that qualified it. I follow what you are saying now.

Mr. Fitzsimmons: I just want to add that, the quote you read was actually mine, in discussions with Jerry about the presentation. In my experience of 25 years working with kids with addiction problems, I have not yet met one whose life has been enhanced.

Senator Kenny: You qualified that by saying, "with addiction problems." Thank you.

I found the comparisons with tobacco interesting. The question of "permission to use," is a phrase that you use, Mr. Fitzgerald. Although it appears that parts of this brief may have been written by people other than you. The "permission to use" concept is an interesting one. Certainly, one of the four motivators to use tobacco is precisely that — it is kids not looking for permission from old folks like us to use something. In fact, if it requires permission from you or from me to do something the answer would be, "Well, I will give you the bird and I will do it anyway."

Is it a concern, if you are trying to motivate people, to put it into the same ballpark as tobacco? I would never use "permission to use" in the context of tobacco. I worry, for example, about the federal ads that are running that have "Government of Canada" at the end. I think that the ad looked good up to that point. I

Le sénateur Kenny: Peut-être à l'occasion? Que pensez-vous des messages, qu'on entend de temps à autre, selon lesquels un verre de vin rouge au souper peut prolonger votre vie, réduire les chances de maladie du cœur, et ainsi de suite? Croyez-vous que l'abstinence dans tous les cas mène à un épanouissement accru? C'est ce que vous semblez dire.

M. Fitzsimmons: Avec le respect que je vous dois, il ne faut pas perdre de vue que notre clientèle est constituée de gens qui ont, d'une façon ou d'une autre, été touchés négativement par la consommation d'alcool et d'autres drogues.

Compte tenu de cela, mon commentaire est le suivant: dans le cas des jeunes — je suis intervenant en toxicomanie auprès des jeunes —, la consommation de substances a tendance à s'inscrire dans un ensemble de curiosités qui déclenchent, si vous voulez, un ensemble de comportements, lesquels, à la longue, occasionnent des problèmes de plus en plus complexes.

Le sénateur Kenny: Autrement dit, vous affirmez que la marijuana est clairement un problème pour les enfants ou les jeunes qui sont déjà aux prises avec un trouble quelconque. Vous n'appliquez pas nécessairement vos commentaires à l'ensemble de la population.

M. Fitzsimmons: Non, car je n'entre pas en contact avec l'ensemble de la population.

Le sénateur Kenny: Je comprends. Je me suis attaché à la deuxième partie de votre phase, et j'ai omis de tenir compte de la première partie, qui apporte des nuances. Maintenant, je comprends ce que vous dites.

M. Fitzsimmons: Je tiens seulement à signaler que la phrase que vous avez citée était de moi, car j'ai dit cela dans le cadre de discussions avec Jerry au sujet de l'exposé. Au cours de mes 25 ans d'interventions auprès de jeunes aux prises avec des problèmes de toxicomanie, je n'ai jamais rencontré une personne dont la vie a été améliorée par la drogue.

Le sénateur Kenny: Vous avez nuancé le propos en disant «aux prises avec des problèmes de toxicomanie». Merci.

Je trouve la comparaison avec le tabac intéressante. Monsieur Fitzgerald, vous avez utilisé l'expression «permission de consommer». Toutefois, il semble que certaines parties du mémoire aient été rédigées par d'autres personnes. La notion de«permission de consomme» est intéressante. C'est certainement l'un des quatre facteurs qui incitent les jeunes au tabagisme: les jeunes ne cherchent pas à obtenir la permission de vieux comme nous pour consommer quelque chose. De fait, s'il faut obtenir la permission de quelqu'un pour faire quelque chose, la réaction sera la suivante: «Eh bien, je te fais un bras d'honneur et je le ferai quand même.»

Est-il indiqué, lorsqu'on tente de motiver les gens, de comparer la marijuana au tabac? Je n'utiliserais jamais l'expression «permission de consommer» dans le contexte du tabagisme. Je suis préoccupé, par exemple, au sujet des annonces du gouvernement fédéral et qui portent la mention «Gouvernement

cannot think of a worse motivator of young people than to get the approval of big government.

Mr. Fitzsimmons: I want to clarify the implication of needing permission. I am certainly not implying that we would endorse this by signing off, as parents, to allow or encourage our children to begin using any substance.

Senator Kenny: What you are suggesting is that the prohibition needs to be in place. I am asking you if you think the prohibition is, in fact, a motivator?

Mr. Fitzsimmons: I guess that is up for debate. That was not the intention of the statement with regards to permission. It was simply a set of behaviours that is modelled by acceptability and a sense of normalizing certain substance-using behaviour in the population. Kids view that as permissive. It is frequent in my experience that children who are using substances have parents who are using the substance as well, and that sort of effect is the context in which we used "permission."

Senator Kenny: Let me come at it in a different way. In terms of a public health problem, which is the worse problem, smoking cigarettes or using marijuana?

Dr. Findlater: Tobacco has well-documented health consequences. People have used it heavily for many years. In Saskatchewan 1,600 people die each year from tobacco-related illnesses. Many of these illnesses, the heart and lung problems, will also be associated with breathing in hot smoke from almost anything, including marijuana.

Those same illnesses apply to marijuana use. It is just that the use has not been as extensive for as many years. Relative to the number of people who die every year in Saskatchewan, very few will die from marijuana use. Nevertheless, we are in an undesirable situation now where 30 per cent of our youth smoke marijuana. That is just a rough number. Fifteen years ago the number was a lot smaller.

Although from a public health point of view it does not kill very many people, the fact that 30 per cent or more of our youth are currently using a psychoactive drug is an undesirable thing.

I should like to add a comment. You mentioned denormalization and how you would achieve that in youth. That is a good question. Certainly, government ads conveying the message that young people should not use marijuana are a pretty blunt tool. The rise in marijuana use in youth, which is up to over 30 per cent, has occurred despite having Criminal Code sanctions in place. Within a good segment of our youth it has

du Canada» à la fin. Je crois que l'annonce est efficace jusqu'à ce qu'on arrive à cette mention. Je crois que l'approbation d'un grand gouvernement est probablement le pire moyen de motiver les jeunes.

M. Fitzsimmons: J'aimerais apporter des précisions sur la notion de permission. Je ne veux certainement pas laisser entendre que la consommation d'une substance donnée devrait être soumise à l'autorisation des parents.

Le sénateur Kenny: Vous suggérez donc de maintenir la prohibition. Ma question est la suivante: selon vous, la prohibition est-elle, de fait, un facteur de motivation?

M. Fitzsimmons: Je suppose que c'est sujet à discussion. Ce n'était pas l'intention de ma déclaration concernant la permission. Je faisais simplement référence à un ensemble de comportements façonnés par l'acceptabilité et un sentiment de normalité à l'égard de certains comportements de consommation de drogue au sein de la population. Les jeunes voient cette attitude comme permissive. Selon mon expérience, il arrive souvent que les parents d'enfants qui consomment de la drogue le font aussi, et c'est dans ce contexte que nous utilisons le terme «permission».

Le sénateur Kenny: Attaquons la question d'un autre angle. Sur le plan de la santé publique, quel problème est le plus grave, le tabagisme ou la consommation de marijuana?

Dr Findlater: Les répercussions du tabagisme sur la santé sont bien documentées. Les gens consomment du tabac de façon excessive depuis de nombreuses années. Chaque année, en Saskatchewan, 1 600 personnes succombent à des maladies liées au tabagisme. Nombre de ces maladies, notamment les problèmes cardiaques et respiratoires, seraient occasionnées par presque toute forme de fumée, y compris celle de la marijuana.

Ces maladies s'appliquent aussi à la consommation de marijuana. Toutefois, la consommation étendue de cette drogue n'existe pas depuis aussi longtemps. Du nombre de personnes qui meurent chaque année en Saskatchewan, très peu de décès seront attribuables à la consommation de marijuana. Néanmoins, nous nous retrouvons dans une situation peu enviable, car 30 p. 100 de nos jeunes fument de la marijuana. Ce n'est qu'un chiffre approximatif. Il y a 15 ans, la proportion était beaucoup plus modeste.

Même si, sur le plan de la santé publique, la marijuana ne tue pas un grand nombre de personnes, il n'en demeure pas moins que 30 p. 100 ou plus de nos jeunes consomment actuellement une substance psychotrope, ce qui n'est pas souhaitable.

J'aimerais ajouter une dernière chose. Vous avez mentionné la dénormalisation de consommation chez les jeunes, et vous avez décrit les moyens que vous prendriez pour y parvenir. C'est une bonne question. Je conviens que le recours à des annonces gouvernementales pour dire aux jeunes de ne pas consommer de la marijuana est un bien faible outil. La croissance de la consommation de marijuana chez les jeunes, qui dépasse

become an accepted practice. Trying to denormalize marijuana use in our youth would take a very targeted approach.

Senator Kenny: The question that has to run through ones mind is: Has the increase come about despite or because of the prohibition that we have in Canadian law?

In Alberta a member introduced a private bill to make possession and use of tobacco illegal by minors. It was a very troublesome piece of proposed legislation for those who were concerned about tobacco control. We immediately saw this as being another sort of phoney challenge to adolescents and that it might encourage them to say, "Well, I'm macho, and I will take a run at that law and we will see whether I get arrested or not."

Conceivably, the same would apply to marijuana use. Usage figures tell you that a lot of people do not think it is too serious a problem or they would not be using it. A lot of people also think it is kind of nice, or they would not be using it. You say that, in the population you have been studying, people's lives have not been enhanced, but there are a fair number of people out there who think it is okay or they would not be using it. Let the record show eyebrows went up when I said, "...think it is okay or they would not be using it."

The question then arises: If you are trying to motivate people not to use it, do you do it with the sort of blunt instrument that we are using?

Mr. Fitzsimmons: As we said in the presentation, we view involvement with substances as part of a disease in process that actually impairs the individual's ability to recognize the negative consequences of the use. It is a voluntary behaviour in the beginning. As it carries on, kids become increasingly unaware of the consequences created by their use until some point later when an intervention in some form happens. They do not recognize it to be a particular problem.

Senator Kenny: Are you describing tobacco right now?

Mr. Fitzsimmons: That would apply to tobacco, but I was thinking of marijuana.

Senator Kenny: There are interesting parallels, are there not?

Mr. Fitzsimmons: The parallels are there.

Senator Kenny: Only it is not as addictive, and the morbidity level is not there either.

actuellement les 30 p. 100, a eu lieu malgré l'existence de sanctions prévues au Code criminel. Pour une tranche importante de nos jeunes, la consommation de marijuana est devenue une pratique acceptée. Toute démarche pour dénormaliser la consommation de marijuana chez les jeunes devrait être très ciblée.

Le sénateur Kenny: La question qui s'impose est la suivante: cette hausse est-elle survenue malgré la prohibition prévue dans les lois canadiennes ou à cause d'elle?

En Alberta, un député a déposé un projet de loi privé qui rendrait illégales la possession et la consommation de tabac par un mineur. C'est un projet de loi bien troublant pour ceux qui sont préoccupés par la lutte contre le tabagisme. On a immédiatement perçu ce projet de loi comme un autre défi bidon lancé aux adolescents, qui les encouragerait peut-être à se dire: «Eh bien, je vais leur montrer que je n'ai pas peur, je vais me moquer de cette loi, et nous verrons s'ils m'arrêteront.»

On pourrait faire valoir que cela s'applique aussi à la consommation de marijuana. Les chiffres concernant la consommation montrent que de nombreuses personnes ne croient pas que c'est un problème trop grave, sinon elles ne consommeraient pas. Beaucoup de gens croient que c'est plutôt agréable, sinon ils n'en consommeraient pas. Vous dites qu'au sein de votre clientèle la vie des gens n'a pas été améliorée, mais il y a un nombre assez important de personnes qui croient que la consommation est acceptable, sans quoi ils ne consommeraient pas. Aux fins du compte rendu, précisons qu'il y a eu haussement de sourcils lorsque j'ai dit: «croient que la consommation est acceptable, sans quoi ils ne consommeraient pas.»

Cela nous amène à la question suivante: si on tente d'encourager les gens à ne pas consommer de la marijuana, est-il indiqué de recourir aux instruments peu efficaces que nous utilisons actuellement?

M. Fitzsimmons: Comme nous l'avons dit dans le cadre de notre exposé, nous percevons la consommation de drogues comme un élément d'une maladie en devenir qui mine la capacité d'une personne à reconnaître les effets néfastes de la consommation. Au début, il s'agit d'un comportement volontaire. Avec le temps, les jeunes sont de moins en moins conscients des conséquences de leur consommation, jusqu'à ce que, plus tard, une forme quelconque d'intervention ait lieu. Ils ne reconnaissent pas que leur consommation est un problème.

Le sénateur Kenny: Parlez-vous du tabagisme?

M. Fitzsimmons: Cela s'appliquerait aussi au tabagisme, mais je pensais à la consommation de marijuana.

Le sénateur Kenny: Il y a des parallèles intéressants, n'est-ce pas?

M. Fitzsimmons: Les parallèles sont là.

Le sénateur Kenny: Toutefois, la marijuana n'entraîne pas une dépendance aussi forte, et le niveau de morbidité n'est pas comparable non plus.

Mr. Fitzsimmons: The clientele I work with are young people, and it is interesting to note that their first use of a substance is tobacco as part of their sort of training ground toward other mood-altering substances, all of which tend not to be a problem in the beginning. However, there is a clear and distinct progression, starting with nicotine, then cannabis and then alcohol, in that order. The consequences never show up until much later, maybe a year or two of continued use.

In the beginning the drug is very seductive. It is very pleasing. It is very satisfying. Kids tend not to have boundaries and limits, and their use quickly grows out of hand. Then we see the increasing complications of their choices and that is often when people like myself become involved as a result of an intervention.

Senator Kenny: Are these symptoms of a lifestyle that they have chosen, or are these causative?

Mr. Fitzsimmons: These would be symptoms of the choices they made around using, and its effect on their lives.

Senator Kenny: You have given us a basket of behaviours that you could have added to if you had chosen. A basket of behaviours is associated with kids who are not fitting in somehow. Are we talking about symptoms or are we talking about causes?

Mr. Fitzsimmons: I think that becomes a moot point, in the sense that what we see are kids who are having problems. Whether it is a cause or an effect, the problem that is happening in their families and their lives is the issue.

Senator Kenny: With respect, if it is not a cause then you are wasting a lot of time on it. If it is just a symptom, then the problem lies somewhere else.

Mr. Fitzsimmons: From my personal point of view and in my work, I see that drug use and its involvement in a child's life has an impairing effect as a result of the interaction between the individual and the drug. Its effects, then, are felt in the families and in the communities.

I do not know which is the cause and which is the effect; I just know that there are problems and that drug use is not helping them. In helping an individual and family intervene at a level that might start to change things, it has been my experience that stopping the drug use is an integral part of that intervention.

The Chairman: How many people, who are of school age, come under the responsibility of the health authority of Regina? Out of a population of 190,000, how many are school kids?

Dr. Findlater: I will take a guess and say 25,000.

The Chairman: Is the segment of the population at risk, Mr. Fitzsimmons, that is, your group, your cohort of subjects, from a global youth population of 25,000?

M. Fitzsimmons: Ma clientèle est constituée de jeunes gens, et il est intéressant de signaler qu'ils utilisent le tabac comme terrain d'essai avant de passer à d'autres substances psychotropes qui, dans l'ensemble, n'ont pas tendance à poser problème au début. Toutefois, on constate une progression claire et distincte de la nicotine vers le cannabis, vers l'alcool, dans cet ordre. Les conséquences ne surviennent que beaucoup plus tard, après un an de consommation continue.

Au début, la drogue est très séduisante. Elle procure du plaisir. Les jeunes n'ont pas tendance à se fixer des limites, et leur consommation tombe rapidement dans l'excès. On constate ensuite que leurs choix deviennent de plus en plus compliqués et c'est souvent à ce moment-là que des personnes comme moi-même interviennent.

Le sénateur Kenny: Est-ce que ce sont les symptômes d'un mode de vie qu'ils ont choisi ou s'agit-il d'un lien causal?

M. Fitzsimmons: Il s'agirait de symptômes découlant des choix qu'ils ont faits à l'égard de la consommation, et de ses effets sur leur vie.

Le sénateur Kenny: Vous avez mentionné une foule de comportements, et vous auriez pu décider d'en nommer plus. Une foule de ces comportements sont liés au fait que certains jeunes éprouvent de la difficulté à s'intégrer. Parlons-nous de symptômes ou de causes?

M. Fitzsimmons: Je crois que la question devient inutile, car nous nous retrouvons tout de même devant des enfants qui éprouvent des difficultés. Qu'il s'agisse d'une cause ou d'un effet, le problème qui nous occupe est celui qui touche la vie de ces jeunes et leur famille.

Le sénateur Kenny: Sauf le respect que je vous dois, si la consommation n'est pas une cause, nous perdons beaucoup de temps en nous y attardant. S'il s'agit uniquement d'un symptôme, alors le problème est ailleurs.

M. Fitzsimmons: À la lumière de mon expérience professionnelle, je suis d'avis que la consommation de drogue et le rôle qu'elle joue dans la vie d'un enfant ont des effets néfastes. Ces répercussions sont ensuite ressenties par la famille et la collectivité.

J'ignore quel élément est la cause et quel élément est l'effet; je sais uniquement qu'il y a certains problèmes et que la drogue ne contribue pas à les résoudre. Lorsqu'on tente d'aider une personne et une famille en vue de changer les choses, j'ai appris que l'interruption de la consommation de drogue fait partie intégrante de l'intervention.

Le président: Combien de jeunes d'âge scolaire sont sous la responsabilité de l'autorité de Regina en matière de santé? Sur une population de 190 000 habitants, combien y a-t-il d'enfants en âge d'aller à l'école?

Dr Findlater: Je vais tenter de deviner et dire 25 000.

Le président: Monsieur Fitzsimmons, est-ce que la tranche démographique à risque, c'est-à-dire votre groupe, votre clientèle, fait partie de cette population globale de 25 000 jeunes?

Dr. Findlater: I can give you a more accurate number.

The Chairman: I am trying to isolate use by youth.

Dr. Findlater: What you are concerned about is high-school-age students. About 13,000 or 14,000 kids are born every year in Saskatchewan. Let us assume that in the Regina Health District 2,500 a year are born. It takes four or five years to get through high school, so that is only 12,500 or 10,000, of high school age.

The Chairman: Your subjects are from a base of 10,000. I am trying to understand the discussion you had with my colleague. No one is suggesting that there is no negative effect of abuse, quite the contrary. Out of a population of 10,000, it may be that 30 per cent of that cohort of high school kids use marijuana. That is a conservative number compared to Ontario and Quebec where the numbers reach 47 per cent, 48 per cent and 50 per cent. However, we do not know the numbers for Saskatchewan because no longitudinal survey has been done here. Do you have those numbers?

Mr. Fitzsimmons: No.

The Chairman: Let's say the number lies between the two. Let's assume that 40 per cent are users, so we arrive at a number of 4,000. The number of substance abusers who come to you is what, 3 per cent, 4 per cent, 5 per cent?

Mr. Fitzsimmons: Each year we see between 400 to 600 people because of the effects.

The Chairman: Are you referring to the effects of cannabis abuse?

Mr. Fitzsimmons: I am referring to all kinds of abuse, including alcohol and other drugs.

The Chairman: Can we isolate the number of cannabis abusers?

Mr. Fitzsimmons: It is very difficult to isolate number that from the population because they do not represent themselves accurately. Generally, I think the truth is that most kids seldom use one drug in the absence of the others.

The Chairman: In the treatment that you give to those subjects, you must learn more about their behaviour or attitudes. I am sure you can define what kind of abuse they are getting into. Is it alcohol? Is it a mix of alcohol and marijuana? I tend to separate tobacco from those others. Was the last number 30 per cent?

Dr. Findlater: It is going down.

The Chairman: It is going down? I am trying to isolate cannabis to see what the long-term effects are of abuse of marijuana in that group of young people. I am attempting to see if the research results we have match with what you mention in your brief.

Dr Findlater: Je peux vous donner des chiffres plus précis.

Le président: Je tente de cerner le nombre de jeunes consommateurs.

Dr Findlater: Vous vous intéressez aux étudiants qui fréquentent l'école secondaire. Environ 13 000 ou 14 000 enfants naissent chaque année en Saskatchewan. Supposons qu'il y a 2 500 nouveau-nés par année, dans le district de santé de Regina. L'école secondaire dure quatre ou cinq ans, alors cela ne fait que 12 500 ou 10 000 jeunes en âge de fréquenter l'école secondaire.

Le président: Votre clientèle s'inscrit donc dans une tranche démographique de 10 000 personnes. Je tente de comprendre la discussion que vous avez eue avec mon collègue. Personne ne remet en question les effets néfastes de la toxicomanie, bien au contraire. Sur une population de 10 000 étudiants du secondaire, il semble que 30 p. 100 consomment de la marijuana. C'est une estimation modeste par comparaison à celle qu'on trouve en Ontario et au Québec, où les chiffres atteignent 47 p. 100, 48 p. 100 et 50 p. 100. Toutefois, nous ne connaissons pas les chiffres pour la Saskatchewan, car aucune enquête n'y a été effectuée. Avez-vous ces chiffres?

M. Fitzsimmons: Non.

Le président: Disons que le chiffre réel se situe entre les deux. Supposons que 40 p. 100 des jeunes, soit 4 000 consomment de la marijuana. Le nombre de toxicomanes qui vous est confié correspond à quoi, 3, 4, 5 p. 100?

M. Fitzsimmons: Chaque année, nous intervenons auprès de 400 à 600 personnes qui doivent composer avec les effets.

Le président: Faites-vous référence aux effets de la surconsommation de cannabis?

M. Fitzsimmons: Je fais référence à toutes les formes de toxicomanies, y compris la dépendance envers les autres drogues et l'alcool.

Le président: Pouvons-nous cerner le nombre de cas de dépendance au cannabis?

M. Fitzsimmons: Il est très difficile d'en déterminer le nombre dans la population visée, car on ne peut établir des distinctions précises. En général, je crois que les jeunes consomment rarement une drogue sans en consommer d'autres.

Le président: Dans le cadre du traitement que vous dispensez, vous devez prendre connaissance de leurs comportements ou de leurs attitudes. Je suis certain que vous pouvez définir le type d'accoutumance qu'ils développent: Est-ce à l'alcool? Est-ce une combinaison d'alcool et de marijuana? J'ai tendance à distinguer le tabac des autres drogues. Quel était le dernier chiffre, 30 p. 100?

Dr Findlater: Il est en baisse.

Le président: Il est en baisse? Je tente d'isoler la consommation de cannabis pour voir quels sont les effets à long terme de l'accoutumance à la marijuana dans ce groupe de jeunes. Je tente de voir si les résultats de recherche dont nous avons pris connaissance correspondent aux affirmations de votre mémoire.

Mr. Fitzsimmons: I do not think I can do that, and I am not sure that it is possible to do because of the multi-use aspect.

Mr. Fitzgerald: That is an area of real concern to us in this province, in that the research has not been done. The studies are not there. We are handicapped by that. We need to try to develop services, and we are missing good, solid research.

I know that a number of years ago, our sister city, Saskatoon, did a comprehensive survey of high school students. The same opportunity was presented in Regina, but it did not happen. I believe cost was a major factor.

We are scrambling to come up with some figures. Ross found a figure of 30 per cent or 33 per cent, and I found one that was about 40 per cent, but none of those were Regina figures. If you can prevail upon our provincial government or the federal government to put some money into that type of research, it would be good.

The Chairman: That is going to be an easy recommendation: Access to valid and rigorous numbers.

You have to rely on the research and findings of others; is that correct?

Mr. Fitzgerald: Yes. As Don says, when we admit clients we take a history and we ask what chemicals they are using. Our under-19 population is no different from the adults in that they are using alcohol, marijuana, a small amount of cocaine, LSD and things like that. These are polydrugs. It would be interesting to do some work around isolating the effect of one drug over another.

The Chairman: Yes, I see those numbers. You have to rely on others' findings and research.

You cite in your document the NIDA research on brain damage. We are trying to be rigorous in our work. In your conclusion, you say that research shows that cannabis causes brain damage. I just want to alert you to inflationary words. "Brain damage" is a term we should avoid unless we are convinced cannabis creates brain damage. You have to rely on the NIDA research.

Have you looked at that research yourself or have you had someone study the results of that research and determine how the data was collected? We did that, so I want to know if you did that too?

Mr. Fitzgerald: No, we have not.

The Chairman: Did you know if the NIDA research in 1998 was done on human beings or not?

Mr. Fitzgerald: I do not know.

M. Fitzsimmons: Je ne crois pas pouvoir faire cela, et je ne suis pas certain que ce soit possible, en raison de la consommation de substances multiples.

M. Fitzgerald: C'est une préoccupation importante dans notre province, car la recherche n'a pas été effectuée. On n'a pas mené d'études. Nous sommes désavantagés par cela. Nous devons tenter de concevoir des services, et nous avons besoin de recherches solides.

Je sais qu'il y a un certain nombre d'années la ville de Saskatoon a mené une vaste enquête auprès des étudiants du secondaire. La même occasion s'est présentée à Regina, mais l'enquête n'a pas eu lieu. Je crois que le coût a largement contribué à cette décision.

Nous faisons des pieds et des mains pour trouver des chiffres. Ross a trouvé une étude où l'on parle de 30 ou 33 p. 100. J'en ai trouvé une autre qui avance un chiffre d'environ 40 p. 100, mais aucune de ces statistiques ne concerne Regina. Il serait avantageux que vous convainquiez notre gouvernement provincial ou le gouvernement fédéral d'investir de l'argent dans ce type de recherche.

Le président: C'est une recommandation qui sera facile à formuler: assurer l'accès à des statistiques rigoureuses et valides.

Si j'ai bien compris, vous devez vous fier aux recherches et aux conclusions des autres?

M. Fitzgerald: Oui. Comme l'a signalé Don, au moment de leur admission, nous prenons connaissance des antécédents des jeunes et nous leur demandons quelles drogues ils consomment. Notre population âgée de moins de 19 ans ne diffère pas de la population adulte, car elle consomme de l'alcool, de la marijuana, une petite quantité de cocaïne, du LSD et d'autres drogues du genre. Ces jeunes consomment plusieurs drogues différentes. Il serait intéressant de mener des recherches en vue d'isoler les effets d'une drogue par rapport à une autre.

Le président: Oui, je vois ces chiffres. Vous dépendez des recherches et des conclusions des autres.

Dans votre mémoire, vous citez la recherche du NIDA sur les lésions cérébrales. Nous tentons de faire un travail rigoureux. Dans votre conclusion, vous dites que les recherches montrent que le cannabis cause des lésions cérébrales. Je tiens seulement à vous mettre en garde en ce qui concerne l'utilisation de termes alarmistes. Le terme «lésion cérébrale» ne devrait être utilisé que si vous êtes convaincu que le cannabis occasionne des lésions cérébrales. Vous devez vous fier à la recherche du NIDA.

Avez-vous consulté cette recherche vous-même ou avez-vous chargé quelqu'un d'examiner les résultats de cette recherche et de déterminer comment les données ont été recueillies? C'est ce que nous avons fait, alors je veux savoir si vous avez procédé de cette façon.

M. Fitzgerald: Non, nous n'avons pas procédé de cette façon.

Le président: Savez-vous si les recherches menées par le NIDA en 1998 ont été effectuées sur des êtres humains?

M. Fitzgerald: Je ne sais pas.

The Chairman: Rats were used. Do you know how many shots of what we call "joints" a day were used to prove that point? It was 580 per day, and they came to a conclusion that it "may alter the brain."

That is why I want everybody to be very cautious of the literature you are using. We did that, and the work that we did led us to set aside some research. That is one study that we set aside.

The National Institute of Medicine in the U.S. did the same in 1999. They were seeking a conclusion before starting the research.

Mr. Fitzgerald: I am happy to hear that.

The Chairman: I thought you would be, and that is why I mentioned it.

Mr. Fitzgerald: Our point, more than anything else, is that we do know that drugs are causing problems for some kids.

The Chairman: We all agree.

Mr. Fitzgerald: Whatever we do in Canada, we must ensure that there is a balance, and we need to make sure that we do not promote things that may be harmful. We were given short notice of this hearing, so we kind of scrambled to get our brief together. It sounds as if your committee is, in fact, taking the time and doing the research. I feel positive about that.

The Chairman: We know that you are embarking on a strategy discussion. That is one of the reasons we came to Regina. We want to help you. It is almost like forcing you to read our documentation.

Senator Kenny: I feel obliged to say be careful when you hear someone say, "I am from Ottawa and I am here to help you."

Mr. Fitzgerald: The thought never crossed my mind.

The Chairman: On the subject of the chronic effects of marijuana, recent research from Carleton University in Ottawa dealt with the effects on IQ. Unfortunately, we did not have time to review it, but you may have noticed articles about it in newspapers about a month and a half ago.

You may want to contact Carleton University and the three authors of the research. It was peer-reviewed and the findings appear to be based on well-documented research. The conclusions are quite contrary to the findings that we have about the effect on memory caused by the use of marijuana.

Le président: Les expériences ont été effectuées sur des rats. Savez-vous combien d'injections de ce que nous appelons «joint» ont été administrées par jour pour établir cette thèse? Ils administraient 580 injections par jour, et ils ont conclu que cela «peut occasionner des dommages au cerveau».

Voilà pourquoi je tiens à ce que tout le monde utilise la documentation disponible avec circonspection. C'est ce que nous avons fait, et notre travail nous a incités à faire fi de certaines recherches. C'est une des études dont nous n'avons pas tenu compte.

Le National Institute of Medicine américain a fait la même étude en 1999. Il cherchait à tirer des conclusions avant de commencer la recherche.

M. Fitzgerald: Je suis heureux d'entendre ça.

Le président: Je croyais que cela vous ferait plaisir, et c'est pourquoi je l'ai mentionné.

M. Fitzgerald: Le point sur lequel nous insistons le plus, c'est que nous savons que les drogues causent des problèmes à certains jeunes.

Le président: Nous sommes tous d'accord.

M. Fitzgerald: Quoi que nous décidions de faire au Canada, nous devons nous assurer d'établir l'équilibre, nous devons nous assurer de ne pas promouvoir des choses qui pourraient être nuisibles. On nous a avisé tardivement de la tenue de cette audience, de sorte que nous nous sommes bousculés pour assembler notre mémoire. J'ai l'impression que votre comité, de fait, prend le temps de bien comprendre les enjeux. Je suis heureux de voir cela.

Le président: Nous savons que vous amorcez des discussions en vue d'établir une stratégie. C'est l'un des motifs de notre venue à Regina. Nous voulons vous aider. C'était quasiment comme si on vous forçait à lire notre documentation.

Le sénateur Kenny: Je me sens tenu de vous mettre en garde lorsque vous entendez quelqu'un vous dire: «Je viens d'Ottawa et je suis là vous aider.»

M. Fitzgerald: Cela ne m'était même pas venu à l'idée.

Le président: Sur le sujet des effets chroniques de la marijuana, une recherche récemment menée à l'université Carleton d'Ottawa s'est penchée sur les effets de cette drogue sur le QI. Malheureusement, nous n'avons pas eu le temps de la passer en revue, mais vous avez peut-être lu des articles de journaux sur le sujet, il y a environ un mois et demi.

Vous serez peut-être intéressé de communiquer avec l'université Carleton et les trois auteurs de la recherche. La recherche a été jugée par des pairs, et les conclusions semblent être fondées sur des recherches bien documentées. Les conclusions de cette étude vont plutôt à l'encontre des conclusions touchant l'effet de la consommation de marijuana sur la mémoire.

Our researchers may have some questions, and I will write to you if they do. Thank you very much for taking the time to appear before our committee.

The committee adjourned.

Nos chercheurs auront peut-être quelques questions; je vous écrirai si c'est le cas. Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de comparaître devant notre comité.

La séance est levée.

Monday, May 13, 2002 (p.m.)

From the City of Regina:

Mr. W. Joe McKeown, City Councillor.

From NORML Saskatchewan:

Mr. Timothy Hampton.

From the R.C.M.P.:

Sergeant Bill Blanshard.

Walk-ons:

Mr. Brad Wolbaum;

Mr. Ron Bocking;

Ms Caylie Graham;

Mr. Lindsay Armitage;

Mr. Ryan Genie;

Ms Cathleen Guthrie;

Mr. Scott Wolbaum;

Mr. Pat Baumet;

Mr. Albert G. Ormiston;

Mr. Chris Carnell;

Ms Shauna Raycraft;

Mr. Mark Fortier.

Le lundi 13 mai 2002 (après-midi)

De la ville de Régina:

M. W. Joe McKeown, conseiller municipal.

De NORML Saskatchewan:

M. Timothy Hampton.

De la G.R.C.:

Le sergent Bill Blanshard.

Témoignages spontanés:

M. Brad Wolbaum;

M. Ron Bocking;

Mme Caylie Graham;

M. Lindsay Armitage;

M. Ryan Genie;

Mme Cathleen Guthrie;

M. Scott Wolbaum;

M. Pat Baumet;

M. Albert G. Ormiston;

M. Chris Carnell;

Mme Shauna Raycraft;

M. Mark Fortier.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid
Lettermail
Poste-payé
Poste-lettre
1782711
OTTAWA

If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESSES:

Monday, May 13, 2002 (a.m.)

From the City of Regina:

Mr. Pat Fiacco, Mayor.

From the Regina Police Service:

Mr. Cal Johnston, Chief of Police.

From NORML Saskatchewan:

Mr. Timothy Hampton, President, National Organization for Reform of Marijuana Laws.

From Alcohol and Drug Services, Regina Health District:

Mr. Lyell Armitage, Former Director;

Mr. Jerry Fitzgerald, Manager;

Mr. Donald Fitzsimmons, Youth and Family Coordinator; and

Dr. Ross Findlater, Deputy Medical Health Officer.

(Continued on previous page)

TÉMOINS:

Le lundi 13 mai 2002 (avant-midi)

De la ville de Régina:

M. Pat Fiacco, maire.

Du Service de police de Régina:

M. Cal Johnston, chef de police.

De NORML Saskatchewan:

M. Timothy Hampton, président, Organisation nationale pour la réforme des loi sur la marijuana.

Des services aux alcooliques et aux toxicomanes, District de santé de Régina:

M. Lyell Armitage, ancien directeur;

M. Jerry Fitzgerald, directeur;

M. Donald Fitzsimmons, coordonnateur pour les jeunes et la famille;

Dr Ross Findlater, Deputy Medical Health Officer.

(Suite èa la page précédente)

Available from:
Communication Canada – Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9
Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

En vente:
Communication Canada – Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9
Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca